Government of Canada / Gouvernement du Canada

SMART REGULATION

REPORT ON ACTIONS AND PLANS

Fall 2005 Update

Canada

Library and Archives Canada Cataloguing in Publication

Canada

Smart regulation : report on actions and plans : fall 2005 update.

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Réglementation intelligente, rapport sur les initiatives et les projets, édition de l'automne 2005.
Issued by Privy Council Office.
Available also on the Internet: www.regulation.gc.ca.
ISBN 0-662-69379-5
Cat. no.: CP22-80/2005-1

1. Delegated legislation--Canada.
2. Administrative procedure--Canada.
3. Law--Canada.
4. Administrative regulation drafting--Canada--Citizen participation.
5. Administrative regulation drafting--International cooperation.

I. Canada. Privy Council Office
II. Title.
III. Title: Réglementation intelligente, rapport sur les initiatives et les projets, édition de l'automne 2005.

JL75.C362005 342.71'066 C2005-980268-5E

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2005

To obtain print copies:
Phone: (613) 957-5153
TTY/TDD (613) 957-5741
Fax: (613) 957-5043
E-mail: info@pco-bcp.gc.ca

Table of Contents

Message from the President of the Treasury Board 1

1. Why This Report? 3

2. Smart Regulation Today 4

- Principles 4
- Objectives 5
- Status of Implementation 5
- How Canadians Are Participating 6

3. Strengthening Regulatory Management 8

- Update on Existing Initiatives 8
- New Initiatives 12

4. Update on Coordination and Co-operation 14

- Interdepartmental Coordination and Theme Table Activities 14
- Federal/Provincial/Territorial Co-operation 17
- International Co-operation 18

5. Update on Departmental Initiatives 21

- Healthy Canada 22
- Environmental Sustainability 27
- Safety and Security 33
- Innovation, Productivity and Business Environment 35
- Aboriginal Prosperity and Northern Development 48

6. New Departmental Initiatives **51**

Healthy Canada 52

Environmental Sustainability 62

Safety and Security 66

Innovation, Productivity and Business Environment 71

Aboriginal Prosperity and Northern Development 81

7. Completed Initiatives **84**

Message from the President of the Treasury Board

106-01966/

The Government of Canada committed to report twice each year on the progress of Smart Regulation initiatives. This report, aimed at both regulatory stakeholders and the public, responds to this commitment and is an important mechanism in the process of renewing our regulatory system. It also demonstrates our goal to be transparent with respect to areas of progress, as well as areas where delay has been experienced.

For our regulatory system to be effective, it must have a solid policy foundation, respond to the needs of Canadians, and be forward-thinking to address the realities we increasingly face, such as rapid scientific development, global economic challenges, and cross-boundary health, environmental and security risks. To achieve real results, that is, those that are quantifiable, we must remain committed to building a robust and adaptable regulatory system that fosters productive and co-operative relationships with partners and stakeholders, and that accounts to the citizens it serves.

In the short time since its March 2005 launch, Smart Regulation has made early strides, underscoring the federal government's commitment to moving forward on regulatory renewal and making improvements in key sectors. Federal regulatory departments are collaborating to improve coordination. We are working more closely with provinces and territories as partners toward common goals.

International partners are coming to the table as well, co-operating in areas of common interest. Meanwhile, the Government is continuing to develop mechanisms to strengthen the management of the regulatory system and to develop tools to more precisely measure progress.

The March 2005 launch of Smart Regulation was accompanied by the release of the first edition of this report, and posting of the Government's regulation website. In this edition, some 30 new initiatives are presented, along with updates on another 40 introduced last March. Evident here is progress on initiatives on which we last reported, including news of a 33-percent increase in process efficiency concerning drug approvals, and a system that allows 233 types of businesses to access federal, provincial and municipal permits from one Internet site. Being announced for the first time is a more efficient system for assessing new chemical substances that will reduce assessment periods while maintaining environmental and human health standards, as well as new legislation that will enable First Nations to work with

the Government in making regulations that address regulatory gaps for proposed on-reserve projects. In some cases, reported targets have not been met, for example, in the area of biotechnology, where the complexity of designing a strengthened regulatory framework, in which multiple participants are involved has led to a delay, but this will not deter us from our commitment to moving forward.

The Government is committed to a regulatory system that secures the safety, health, environmental, and economic well-being of all Canadians. This means making Smart Regulation part of the day-to-day business of government, being realistic about the time it takes to address complex regulatory issues and achieving our crucial goal of making regulatory change relevant and responsive to the needs of Canadians. The ongoing involvement of citizens and stakeholders is key to achieving success in reforming our regulatory system and creating smart regulations.

Reg Alcock, P.C., M.P.

President of the Treasury Board and
Minister responsible for the Canadian Wheat Board

1. Why This Report?

This report is the second in a series of regular updates on Smart Regulation initiatives currently underway or planned. It is one way that the Government of Canada reports to Canadians, and supports our commitment to be accountable for this important and far-reaching initiative.

The following pages provide information about how progress is being made on regulatory renewal in Canada. The report describes plans for improving regulatory management throughout the federal government, current and planned activities in the critical area of regulatory co-operation and coordination, and the role of citizens and stakeholders in helping to shape regulatory reform.

The tables at the back of the report highlight specific regulatory initiatives undertaken by various departments and agencies that support the Government's regulatory goals and address stakeholder concerns. These tables summarize progress made on initiatives described in the first *Report on Actions and Plans* (published in March 2005), and also include new initiatives that have emerged during the past six months.

You may view this report and other news on Smart Regulation by visiting **www.regulation.gc.ca**.

Contact Us

We welcome your comments on this report and how we can make it more useful to you.

Please call **(613) 943-5076** for information, or send your comments or questions to **info@regulation.gc.ca** or

1100–155 Queen Street,
Ottawa, Ontario K1P 6L1.

2. Smart Regulation Today

Smart Regulation is a government-wide initiative aimed at improving the Government of Canada's regulatory system so that it can keep pace with today's realities and our evolving needs. It strives for a better coordinated, more transparent system that remains forward-thinking, progressive, and accountable to the citizens it serves.

Smart Regulation involves a series of projects that strengthen the policies, processes, tools and communities needed to sustain high levels of regulatory performance and facilitate continuous improvement. Smart Regulation emphasizes the importance of safeguarding the health and safety of Canadians, contributing to a healthy environment, and securing the conditions for an innovative and prosperous economy.

Smart Regulation: Eye on Results

Improving Drug Performance

As a result of the Therapeutic Access Strategy, the review backlog of pharmaceuticals has been eliminated and review times substantially improved. Between January and September 2005, 58 percent of submissions were reviewed within time targets, compared with 25 percent in 2004 and 13 percent in 2003. Health Canada expects to reach the international threshold (90 percent) by March 2006.

Principles

Smart Regulation is based on a set of clearly defined principles:

- *Protecting the public interest:* Smart Regulation strives to find the right blend of policy instruments to achieve the greatest overall benefit to Canadians, recognizing that social, environmental, and economic objectives are mutually supporting.
- *Extending the values of Canadian democracy:* Decision making on regulatory matters is conducted in an open and transparent manner, with the government communicating intended results and being accountable for outcomes.
- *Leveraging the best knowledge in Canada and worldwide:* Smart Regulation recognizes that knowledge and evidence form the basis of regulation, and strives to maximize a diversity of knowledge sources and perspectives. Co-operation within Canada and internationally to share knowledge will be maximized.
- *Promoting effective co-operation, partnerships, and processes:* Smart Regulation strengthens co-operation with all levels of government and improves policy coherence, timeliness, efficiency, and effectiveness. It engages stakeholders, and fosters international co-operation to improve economic competitiveness.

Objectives

The federal government is working toward achieving the following strategic objectives of Smart Regulation:

- Enhanced coordination across the federal government and better co-operation with other governments in Canada and internationally to help set and meet national objectives that promote social, environmental and economic well-being and improve the quality of life of Canadians;
- Increased policy coherence and the integration of social, economic and environmental principles and objectives into all stages of policy, regulation and decision making;
- Improved transparency, efficiency, timeliness and predictability of regulatory and decision-making processes, and reduced administrative burden for businesses and citizens;
- Strengthened planning and priority setting and more proactive and timely problem and risk identification to facilitate responsive regulation and to better protect the public interest;
- Improved identification, management and mitigation of aggregate and unintended impacts on areas and sectors through greater use of longer-term, integrated and whole-of-government approaches to regulation; and
- Strengthened regulatory management from design to implementation and evaluation of regulation for the continuous improvement and ongoing renewal of regulation across government.

Smart Regulation: Eye on Results

Reform of Canada's Insolvency System

This initiative will facilitate more efficient processing of the more than 100 000 bankruptcies each year (less court time, more transparency, greater use of electronic filing and electronic communications), while putting in place mechanisms to allow more businesses to restructure to avoid bankruptcy, thereby protecting jobs. It will also provide better protection for workers in bankruptcy by giving higher priority to wage claims.

Status of Implementation

Six months after the launch of Smart Regulation, the implementation of initiatives along three streams is well underway. The first two streams are aimed at establishing a strong foundation for Smart Regulation initiatives; the third focuses on the specifics of those departmental initiatives that will lead to a smarter approach to regulation. The three streams of Smart Regulation are as follows:

1. *Strengthening regulatory management:* A series of initiatives aimed at strengthening the policy and analytical requirements of regulation, along with the capacity to manage regulation through its life cycle, from development to implementation to review.
2. *Enhancing regulatory co-operation:* Initiatives aimed at achieving greater collaboration and co-operation within the federal regulatory community, across jurisdictions within Canada and internationally.

3. *Achieving results in key sectors and thematic areas:* Initiatives described in this report that are being undertaken by regulatory departments and agencies within five thematic areas that meet government priorities and serve the interests of Canadians.

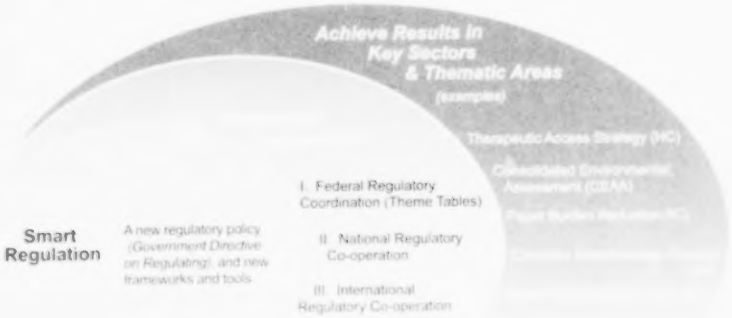

Figure 1: Concurrent areas of work

This semi-annual report allows the Government to detail progress on our commitments, while also reporting on areas where progress is slower than expected. While the majority of initiatives have met their targets, some have not moved as quickly, underscoring the complexity of issues, diversity of views, and obstacles being faced by key sectors and participants. Issues that challenge regulatory planners include confidentiality of information, legacy protocols with respect to sharing of information, sector-specific industry needs, emergency matters that shift priorities, and tendencies toward traditional practices. The sheer complexity of these issues has a significant influence on regulatory reform, and must be addressed in order for us to meet Smart Regulation goals.

However, by reporting both on areas where results are obvious and those in which progress is slower than expected, the Government is meeting its commitment to keep Canadians informed, make our regulatory system more transparent, and meet stated objectives through collaborative efforts in which all Canadians are involved.

Smart Regulation: Eye on Results

Reducing Paperwork Burden

The Paperwork Burden Reduction Initiative involves measuring the cost and impact of regulatory compliance on small businesses. A public/private sector Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction was created in March 2005 and, as scheduled, has held three meetings to date. This committee, which is developing a list of concrete recommendations to simplify requirements, will present its first progress report in December 2005.

How Canadians Are Participating

In keeping with the principle that decision making on regulatory matters be conducted in an open and transparent manner, the federal government has developed a Consultation and Engagement Strategy. The strategy outlines opportunities for Canadians, whether members of the public, industry, academia, Aboriginal organizations or public advocacy groups, to help shape a new regulatory approach and to ensure that it is fair, relevant and effective.

3. *Achieving results in key sectors and thematic areas:* Initiatives described in this report that are being undertaken by regulatory departments and agencies within five thematic areas that meet government priorities and serve the interests of Canadians.

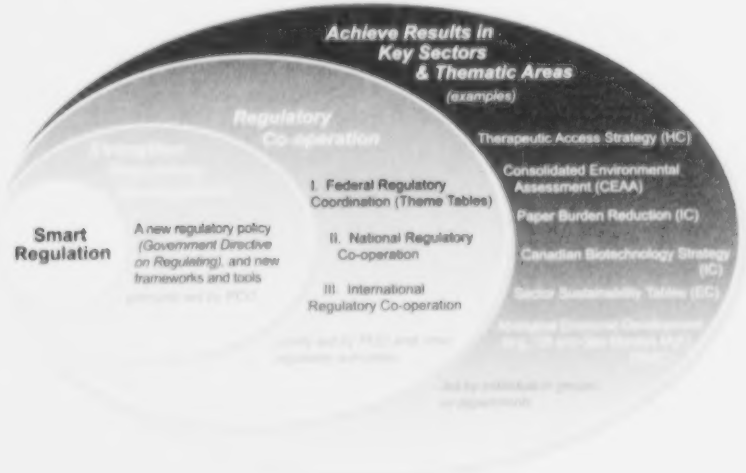

Figure 1: Concurrent areas of work

This semi-annual report allows the Government to detail progress on our commitments, while also reporting on areas where progress is slower than expected. While the majority of initiatives have met their targets, some have not moved as quickly, underscoring the complexity of issues, diversity of views, and obstacles being faced by key sectors and participants. Issues that challenge regulatory planners include confidentiality of information, legacy protocols with respect to sharing of information, sector-specific industry needs, emergency matters that shift priorities, and tendencies toward traditional practices. The sheer complexity of these issues has a significant influence on regulatory reform, and must be addressed in order for us to meet Smart Regulation goals.

However, by reporting both on areas where results are obvious and those in which progress is slower than expected, the Government is meeting its commitment to keep Canadians informed, make our regulatory system more transparent, and meet stated objectives through collaborative efforts in which all Canadians are involved.

Smart Regulation: Eye on Results

Reducing Paperwork Burden

The Paperwork Burden Reduction Initiative involves measuring the cost and impact of regulatory compliance on small businesses. A public/private sector Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction was created in March 2005 and, as scheduled, has held three meetings to date. This committee, which is developing a list of concrete recommendations to simplify requirements, will present its first progress report in December 2005.

How Canadians Are Participating

In keeping with the principle that decision making on regulatory matters be conducted in an open and transparent manner, the federal government has developed a Consultation and Engagement Strategy. The strategy outlines opportunities for Canadians, whether members of the public, industry, academia, Aboriginal organizations or public advocacy groups, to help shape a new regulatory approach and to ensure that it is fair, relevant and effective.

The Consultation and Engagement Strategy describes mechanisms that will be employed to engage Canadians, including the following:

- *Web-based information exchange:* The Government's official site on regulation, www.regulation.gc.ca, provides the public with comprehensive and up-to-date information about Smart Regulation. An online form is available on the site that enables interested parties to submit comments electronically. Interested parties will be e-mailed whenever substantive new information is available for review.

- *Reference Group on Regulating:* This group met for the first time in July 2005 and again in September 2005. Comprised of people who represent a broad spectrum of interests, this group is mandated with providing an external perspective on the *Government Directive on Regulating* as it evolves, as well as on related documents, such as the *International Regulatory Cooperation Framework, Proposal for Regulatory Review, Regulatory Learning and Community Building Strategy,* and *Risk Management Framework.* The Reference Group will meet again at the end of this year.

- *Cross-Canada workshops:* A series of workshops will be held in November 2005 in selected locations across Canada. These workshops will provide participants with an opportunity to discuss their views on the draft *Government Directive on Regulating.*

Other mechanisms include federal interdepartmental consultations and a federal-provincial/territorial working group aimed at ensuring that federal departments and other levels of government are able to provide input to the Smart Regulation agenda. International agencies will be consulted as well, to share lessons learned and best practices on regulatory renewal.

A Regulation Advisory Board will be created in 2006 to provide an ongoing forum for stakeholder participation in regulatory management and external oversight of the Government's progress in transforming the regulatory system. The Board may also examine sector-specific issues where regulatory gaps exist.

New efforts are being made by departments and agencies to involve stakeholders in the regulatory process, particularly during the development stages. For example, the Government's Sector Sustainability Tables will bring together government, industry, labour, Aboriginal peoples and non-governmental organizations to provide informed advice on how to improve the level of environmental performance in a way that strengthens the long-term competitiveness of the sectors involved. Health Canada is working to enhance the transparency of its regulatory decision-making system by involving stakeholders in task forces as well as in public hearings, such as the recent ones on COX-2 inhibitors and silicone gel-filled breast implants.

Smart Regulation: Eye on Results

Sector Sustainability Tables

Four sector-specific (forestry, mining, energy, chemicals) tables, as well as one dealing with crosscutting issues, have been created to bring together governments, industry, labour, Aboriginal peoples and non-governmental organizations to provide advice on how to improve environmental performance in a way that supports the long-term competitiveness of the sectors involved. The goal is to promote better environmental policies and decisions by engaging stakeholders in discussion.

3. Strengthening Regulatory Management

The first *Report on Actions and Plans* provided information on a series of initiatives led by the Privy Council Office (PCO), aimed at strengthening the Government's regulatory management capacity. In particular, we reported on a series of initiatives under the umbrella of "Developing a New Management System for the Development and Implementation of Regulation." This multi-stakeholder process was designed to support a revised Government of Canada regulatory policy and a life-cycle approach that accommodates all stages of regulation—from development through implementation to review.

Canada's regulatory management system is the cornerstone of Smart Regulation. It creates the basis on which rules that affect the lives and interests of all Canadians can be established. It also accommodates a more dynamic approach to managing regulation, with a greater emphasis on performance, cost-effectiveness, timeliness, flexibility and continuous improvement, resulting in a regulatory culture that is open, inclusive and accountable to Canadians.

What follows is an update on these initiatives as well as new ones that have been undertaken in recent months since the launch.

Update on Existing Initiatives

Government Directive on Regulating

Among the priorities identified in the first *Report on Actions and Plans* is the need to review and amend the existing regulatory policy, a policy that was first implemented in 1986 and updated in 1999. Considerable progress has been made toward developing the new policy, which is called the *Government Directive on Regulating*, as well as the tools and processes necessary to strengthen regulatory governance.

The *Government Directive on Regulating* is designed to

- communicate to Canadians the Government's commitment to protect health and safety and to provide supportive conditions for an innovative economy;
- ensure that Canadians have information and opportunities to participate in regulating;
- communicate to government officials their regulatory roles and responsibilities; and
- ensure that ministers have the information necessary to make sound decisions.

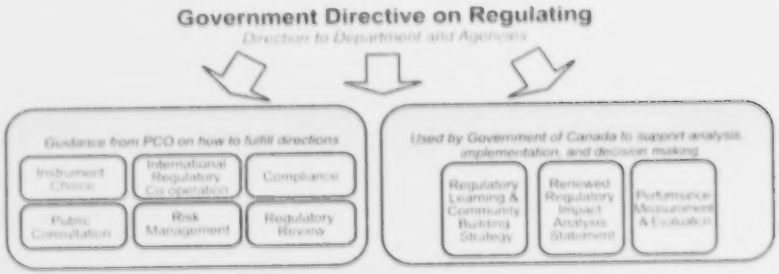

Figure 2: A new policy, supported by frameworks and tools to strengthen regulatory management

3. Strengthening Regulatory Management

The first *Report on Actions and Plans* provided information on a series of initiatives led by the Privy Council Office (PCO), aimed at strengthening the Government's regulatory management capacity. In particular, we reported on a series of initiatives under the umbrella of "Developing a New Management System for the Development and Implementation of Regulation." This multi-stakeholder process was designed to support a revised Government of Canada regulatory policy and a life-cycle approach that accommodates all stages of regulation—from development through implementation to review.

Canada's regulatory management system is the cornerstone of Smart Regulation. It creates the basis on which rules that affect the lives and interests of all Canadians can be established. It also accommodates a more dynamic approach to managing regulation, with a greater emphasis on performance, cost-effectiveness, timeliness, flexibility and continuous improvement, resulting in a regulatory culture that is open, inclusive and accountable to Canadians.

What follows is an update on these initiatives as well as new ones that have been undertaken in recent months since the launch.

Update on Existing Initiatives

Government Directive on Regulating

Among the priorities identified in the first *Report on Actions and Plans* is the need to review and amend the existing regulatory policy, a policy that was first implemented in 1986 and updated in 1999. Considerable progress has been made toward developing the new policy, which is called the *Government Directive on Regulating*, as well as the tools and processes necessary to strengthen regulatory governance.

The *Government Directive on Regulating* is designed to

- communicate to Canadians the Government's commitment to protect health and safety and to provide supportive conditions for an innovative economy;
- ensure that Canadians have information and opportunities to participate in regulating;
- communicate to government officials their regulatory roles and responsibilities; and
- ensure that ministers have the information necessary to make sound decisions.

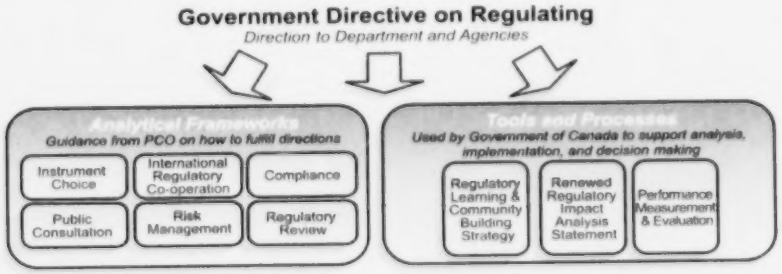

Figure 2: A new policy, supported by frameworks and tools to strengthen regulatory management

Development of the directive is important for all Canadians because it is the basis upon which we will bring about a culture change in the way that we regulate. It will make the regulatory system more transparent and accountable, providing stakeholders with the opportunity for greater involvement and input throughout the regulatory life cycle. It will allow us to monitor performance and make adjustments when necessary, enabling continuous improvement. Development of the directive also involves a broad-based consultation and engagement process with interested parties.

The *Government Directive on Regulating*, which will be completed by March 2006, will establish a life-cycle approach to regulatory governance by identifying requirements for regulatory management, impact analysis, and reporting results to Canadians. It will also provide an opportunity to integrate modern policy and management techniques into the regulatory system. The development of most tools and processes to support the new system will also be completed by March 2006, with a planned focus in 2006–2007 on implementation.

Since the March edition of this report, the following progress has been made:

- Guiding principles and strategic objectives have been developed. These are available at www.regulation.gc.ca.
- A draft of the directive has been prepared, also available at www.regulation.gc.ca.
- A Consultation and Engagement Strategy is being implemented that includes public workshops in various cities across Canada in November and provincial/territorial consultation.

Smart Regulation: Eye on Results

Economic Development on Reserves

The proposed *First Nations Commercial and Industrial Development Act* will enable the federal government, at the request of First Nations, to make regulations on environmental protection and health and safety to support major on-reserve commercial or industrial development. This initiative underscores Canada's commitment to work with First Nations to build the tools for economic development, and will create a level playing field with similar off-reserve projects regulated in part by provinces. The proposed legislation will be introduced in fall 2005.

Framework for Assessing, Selecting and Implementing Instruments for Government Action

Many instruments for government action exist to support the advancement of public policy. Choosing an instrument, or an appropriate mix of instruments, involves selecting those tools that will be most effective in achieving public policy objectives on a sustained basis and at an acceptable cost. The Instrument Choice Framework will assist in selecting appropriate instruments for government action (e.g., laws, regulation, taxation, standards, publications and education) to provide guidance to federal departments and to increase consistency in the analytical work that feeds the decision-making process. Work on the Instrument Choice Framework has been completed and it is now available for use by officials.

Guide for Effective Regulatory Consultations

The *Guide for Effective Regulatory Consultations* assists departmental officials in designing a clear and inclusive consultation plan during the development of regulatory proposals. It covers topics such as ensuring clarity of purpose and objectives; coordination of regulatory consultation across departments; conducting internal and external scans; choosing the right tools; developing realistic timelines; and evaluating the process. The *Guide for Effective Regulatory Consultations* is available at www.regulation.gc.ca.

Smart Regulation: Eye on Results

BizPal

BizPal is a web-based service that allows businesses to generate a customized list of the permits and licences required by all levels of government, saving both time and money. For example, an entrepreneur in Kamloops will be able to generate a customized list of the 12 permits and licences required to open a restaurant, the order in which they must be obtained, contact information and, in some cases, expected processing times. The pilot project, launched in October 2005, includes Industry Canada, Ontario, British Columbia, Yukon, and several municipalities. To date, the process of getting permits and licences for 233 types of businesses has been mapped.

Framework for the Triage of Regulatory Submissions

This framework ensures that federal regulatory proposals are treated according to their relative importance through a consistent, open and transparent process. It provides for an abridged Regulatory Impact Analysis Statement (RIAS) for proposals of low significance. For proposals of higher significance, the framework helps departments and agencies identify and explain areas where the greatest regulatory impact is expected. The framework is guided by the principle of proportionality. Given that the government must use public resources as efficiently as possible, analytical efforts dedicated to regulatory proposals should be commensurate to their level of expected impact on Canadians.

The framework is a work in progress and involves a collaborative effort among departments, agencies and the PCO. Use of the framework will be closely monitored as it is implemented in fall 2005. A review will take place one year after implementation.

Regulatory Learning and Community Building Strategy

This strategy is aimed at strengthening the capacity of those charged with carrying out the Government's regulatory responsibilities. The key objectives are to further build a professional regulatory community, advance horizontal approaches to regulating at all levels of government, develop a learning strategy that addresses the needs of regulators throughout the life cycle of the process, and foster a culture of continuous learning.

The following activities have taken place since the March 2005 launch: establishment of a Project Steering Committee and Regulatory Learning Strategy Working Group to guide the development of the strategy; development of a model that provides an overview of functions carried out in support of regulatory activities across departments; focus groups to assess needs at both the national and regional levels; preliminary work on the development of competency profiles; and a proposed learning curriculum for the regulatory community. Implementation, which is coordinated jointly by the PCO and the Canada School of Public Service (CSPS), is scheduled to begin in April 2006.

PCO is working in co-operation with the Community of Federal Regulators Secretariat to renew this initiative and seek opportunities to address capacity issues within the regulatory community. As part of this renewal, a deputy minister was appointed as champion.

Regulatory Data Development and Analytical Practices Project

There is currently little systematic data collected on regulatory activity in the Government of Canada. This project will provide accurate information on the scope of federal activity on regulation. It will result in a knowledge base on regulation for ministers, parliamentarians, government officials, and citizens. The goal of this project is to enable better assessment of the impact of regulation on the welfare of Canadians, strengthen research and policy development, and contribute to increased accountability.

Progress over the past six months includes completion of a review of existing data sources, development of a methodology to estimate regulatory activity, and completion of the first phase of data collection.

A comparative assessment is progressing on how other countries gather data on regulatory activity. A conceptual framework will be completed this fall, which will help to develop the regulatory knowledge base over the long term. A status report on regulatory data collection will be available in November at www.regulation.gc.ca.

Smart Regulation: Eye on Results

Implementing a Canadian Biotechnology Strategy

The regulation of biotechnology presents many challenges, including the fast pace of scientific change that crosses conventional lines of regulatory authority. The Canadian Biotechnology Strategy will include a policy framework and action plan aimed at improving the regulation of biotechnology and enhancing the capacity of regulators to more quickly respond to biotechnology innovations, for example in health and agriculture, that can benefit Canadians. While progress has been made in some areas, such as aquatic biotechnology, the complexity of biotechnology and the involvement of multiple regulators in the process of designing a strengthened regulatory framework has led to a delay in delivering on March 2005 commitments. The priority for fall 2005 is developing a policy framework for novel biotechnology products.

Measuring Regulatory Performance

The Government is developing an *Umbrella Results-based Management and Accountability Framework* (RMAF) as a mechanism for ongoing performance measurement and evaluation of Smart Regulation implementation. The framework, to be completed in November 2005, will be an important tool to demonstrate accountability and transparency as Smart Regulation initiatives are implemented.

The framework will use a logic model to measure the impact of the Smart Regulation initiative according to key outputs and immediate, intermediate, and ultimate outcomes. It will include an evaluation strategy to measure the extent to which intended outcomes have been achieved and the degree to which Smart Regulation principles contributed to these outcomes. It will also include data collection methods and sources, and a reporting strategy for collecting and coordinating the flow of performance data. The framework will be available at www.regulation.gc.ca.

Smart Regulation: Eye on Results

Health Claims for Food

A new regulatory framework for product-specific health claims for foods will set out conditions for issuing certain types of health claims (e.g., helps reduce heart disease) on food labels and in advertising. It will also allow food manufacturers to deliver messages about the health benefits of their products. The framework will protect consumers from unsubstantiated claims and enable them to make informed choices when choosing food products.

New Initiatives

Regulatory Review

As part of the new life-cycle approach to regulating and its focus on continuous improvement, a proposed framework for regulatory review has been developed to ensure that regulations are achieving their intended results in a sustainable way. The proposed framework includes guidance on evaluation criteria and review mechanisms to be used, and provides a filter through which departments and agencies can assess their regulations in relation to good governance criteria, both when the regulation is introduced and periodically throughout its life span.

This initiative began in June with a pilot project with the Canadian Food Inspection Agency in two areas: Seeds Variety Registration; and Streamlining of Seeds Regulations and Ethical Trading of Fresh Fruits and Vegetables. The pilots will serve to identify cost estimates and appropriate ways to move forward with a broader review.

Departments have been asked to identify other specific regulations or sectors that could benefit from a regulatory review and a proposal for a broader review initiative will be developed in 2006.

Expected benefits include the following:

- *For citizens*: Trust that regulation is clear and accessible, and that it is more effective and relevant to safeguarding health, safety, and the environment, in keeping with social, ethical, and economic values.

- *For industry*: Reduced compliance costs; support for innovation and productivity.
- *For government*: Reduced overlap and duplication with provinces and territories; compliance and enforcement focused on high priorities; enhanced relations with citizens and industry; lower administration costs; and an evidence base for additional resources to address identified regulatory gaps.

Framework for Developing Integrated Compliance Strategies and Plans

This framework will provide guidance to federal departments to improve consistency in analytical work by taking into account issues relating to compliance strategies and plans early in the policy development process. Departments will be able to more effectively evaluate risk of non-compliance with regulation and have a better understanding of the tools available to respond to variables that affect compliance.

Anticipated benefits include greater transparency in how compliance strategies and plans are designed, a more consistent approach on the use of compliance tools, and greater trust from citizens and industry in the Government's ability to ensure compliance. The framework will be completed in March 2006.

Regulatory Risk Management Framework

This framework will outline uniform government-wide guiding principles for developing, assessing and managing regulatory response to public risk. It will also encourage improved response to horizontal risk issues that affect multiple departments or agencies. An interdepartmental working group will provide a risk perspective on related Smart Regulation initiatives, such as the *Government Directive on Regulating* and other supporting frameworks. The approach and draft principles for consultation on the framework will be developed by spring 2006.

In a related initiative introduced in the March edition of this report, Health Canada has completed a dynamic risk analysis pilot aimed at integrating the analysis of risk factors into the regulatory impact analysis statement. The analysis, which was used for a regulatory proposal on consent under section 8 of the *Assisted Human Reproduction Act*, estimates the level of risk associated with the lack of written informed consent for the use of gametes and *in vitro* embryos and how this risk level would change over time with or without regulations. The risk analysis was published as part of the Regulatory Impact Analysis Statement for the proposed regulations in the *Canada Gazette*, Part 1 in September 2005.

Smart Regulation: Eye on Results

Consolidating Federal Environmental Assessments

Consolidation of the federal environmental assessment process will improve consistency and timeliness through more focused accountability and improved coordination. Consultations were held in August and September 2005 on options for a new model in which the Canadian Environmental Assessment Agency would take a greater role in the assessment of projects. At the request of industry associations, environmental groups and others, consultations will continue in order to better define, by spring 2006, effective and viable models. Other improvements will be implemented concurrent with development of the new model.

4. Update on Coordination and Co-operation

Interdepartmental Coordination and Theme Table Activities

Among the first steps toward improved coordination and co-operation is getting the federal house in order. Smart Regulation encourages policy coherence among departments and promotes regulatory development using a whole-of-government approach. Few regulatory issues fall under the exclusive mandate of a single department. Horizontal management is key to developing regulatory proposals that advance government-wide social, environmental and economic priorities.

Smart Regulation theme tables help to improve coordination among regulatory departments and agencies by facilitating interdepartmental discussion early in the policy development process. Theme tables also improve transparency by providing stakeholders with an access point to the Government on issues that transcend the mandates of individual departments, and where no suitable forum currently exists.

The role of Smart Regulation theme tables is as follows:

- Identifying, reviewing, and coordinating initiatives to support Smart Regulation's agenda.
- Producing work plans and identifying specific deliverables.
- Generating interest in Smart Regulation, mobilizing expertise, building capacity, and fostering co-operation.
- Sharing best practices, successes and challenges on regulatory policy issues across departments and agencies to support continuous improvement.
- Providing a mechanism whereby stakeholder input on crosscutting issues affecting the strength and continuity of Canada's regulatory system is addressed through open discussion, co-operation, and action.

A plenary session in April 2005 provided an opportunity for the five Theme Tables to collectively discuss their mandate and to begin developing work plans. This effort resulted in the mandate statement: *"Theme tables have been mandated to improve coordination among federal government departments in order to achieve and sustain high levels of regulatory performance, facilitate stakeholder input, and foster continuous improvement."*

Smart Regulation: Eye on Results

Ensuring the Safety of In-Vehicle Technology Devices

Driver distraction accounts for more than 75 percent of crashes. In order to protect Canadians from the risk of distraction from new in-vehicle telematics (e.g., navigation and entertainment systems), Transport Canada is working with auto manufacturers to develop a Memorandum of Understanding (MOU) on the safety of these devices. The selected approach takes into account the potential for product design changes in a rapidly evolving industry. While fall 2005 was the target for signing, industry concerns over the inclusion of a safety management system in the MOU has led to multiple drafts and delay.

An assistant deputy minister (ADM) "champion" has been identified for each theme table.

- Healthy Canada: Ian Shugart, Health Canada
- Environmental Sustainability: Sue Kirby, Fisheries and Oceans
- Safety and Security: Marc Grégoire, Transport Canada
- Innovation, Productivity, Business Environment: Neil Yeates, Industry Canada
- Aboriginal Prosperity and Northern Development: Warren Johnson, Indian and Northern Affairs

These senior government officials will provide strategic leadership, promote the work of the theme table, and encourage active participation among relevant departments and agencies. The ADM will report to the ADM Group on Smart Regulation on the respective progress of theme table work plans.

Healthy Canada

This theme table is working to identify issues that will contribute to the health and well-being of Canadians. How and whether ethical and social considerations can be integrated into regulatory decision making is one such issue.

The theme table is currently carrying out a survey of government officials to gather information on this issue. The analysis of the survey results may contribute to informing the development of tools and practices that support the implementation of the new *Government Directive on Regulating*.

The theme table has also initiated discussions about developing a Smart Regulation "lens," including a core set of best practices, such as improved use of information from other regulators and increased openness and transparency, that could be applied to regulatory frameworks affecting the health and safety of Canadians. The theme table also considered the need for improvements to the regulatory process for product-specific health claims labelling for foods. Health Canada has committed to developing a new regulatory framework that will allow manufacturers to include messages about the health benefits of their products on food labels and in advertising (see description in Section 6, "New Departmental Initiatives").

Smart Regulation: Eye on Results

Improving Aviation Safety and Security

New safety management system regulations will govern the framework for integrating safety considerations into decision making and promote a culture of risk management in aviation organizations. The first series of regulations came into effect in May 2005. A second set, under development, will apply to airports, air navigation services and flight training units. Under the Security and Prosperity Partnership, a comprehensive North American approach to strengthening aviation security will be followed. It will involve developing comparable standards for screening of passengers, hold baggage and cargo.

Innovation, Productivity and Business Environment

Regulation underpins the operation of the market through property rights, commercial contract and competition law, and an array of administrative laws that require individuals and businesses to obtain licences and permits. Regulation must also be designed to achieve desired economic and social policy objectives while minimizing costs that hinder productivity.

This theme table will be focused on finding ways to enhance the innovation, productivity and business environment while effectively meeting social objectives. A report is under development on the impact of regulation on innovation, productivity and business, and when and how such impact should be addressed during the regulatory development/revision process. The report will examine issues based on characteristics of the regulated sector and provide information to help meet regulatory analysis requirements under the *Government Directive on Regulating*. A draft was completed in fall 2005 and will be discussed at an expert symposium in early 2006.

Smart Regulation: Eye on Results

Making Therapeutic Products Safer and the Process More Transparent

Measures have been launched to strengthen the safety of therapeutic products and to enhance transparency in regulatory decisions. Two new regional adverse drug reaction centres were established in April 2005, while hearings on COX-2 inhibitors—the first public forum on drug safety-were held in June. A new website, MedEffect Canada (see www.hc-sc.gc.ca) was launched in August to increase public access to product safety information and enable the timely filing of adverse reaction reports.

Safety and Security

This theme table works to improve coordination among federal departments in order to achieve and sustain high levels of regulatory performance, engage stakeholder views and foster continuous improvement. The issues examined involve many departments and span multiple jurisdictions, including transportation safety, emergency preparedness, border security, and national critical infrastructure (NCI) protection.

Work is underway on an inventory of regulatory initiatives across departments and agencies involved in regulating activities with a safety or security link. Over the coming year, safety and security concerns being addressed through regulatory actions will be compiled, along with the nature and rationale for such actions, best practices being applied, and relevant legislative and mandate considerations at both the federal and provincial/territorial levels. This information will be used as a primer for the safety and security community on issues and best practices, and will encourage greater horizontal communication on regulatory initiatives.

Environmental Sustainability

This theme table is focused on developing a common approach to regulation to support a rich and sustainable natural environment for Canadians. Its work is structured so that environmental, social and economic objectives can be achieved simultaneously.

Table members are examining issues such as identifying regulatory roadblocks, values and approaches that support regulatory culture change, and implementing a triage approach to regulation, and exchanging information on best practices. They are also exploring linkages between triage, regulatory risk, the precautionary principle, and values and ethics. Participants are considering how the table can contribute to crosscutting regulatory reviews most effectively. It will also examine market-based instruments to select areas for further analysis.

Aboriginal Prosperity and Northern Development

This theme table is primarily focused on information sharing, updates on regulatory and legislative initiatives, identifying priority areas for collaboration, and proposing new initiatives. Three themes have emerged for which the table serves as an interdepartmental link: jurisdictional issues with respect to environmental assessment and protection, both on reserves and in the North; the legislative and regulatory framework on reserves in support of economic opportunities; and regulatory policy and design for inclusion in land claim and self-government negotiations and treaty implementation. As well, the table will be an advocate to address issues such as the development of a long-term horizontal regulatory co-operation framework for the North, based on the example of the Mackenzie Pipeline Co-operation Plan.

As well, the table will contribute to the development of a federal policy and guidance on regulating on-reserve lands. It will also strive to ensure that new initiatives that result from an on-reserve legislative and regulatory review in support of economic opportunities or the Northern Strategy are undertaken in a consistent and strategic manner in accordance with the principles of Smart Regulation.

Federal-Provincial/Territorial Co-operation

As reported in the March 2005 edition of this report, the Federal, Provincial and Territorial (FPT) Working Group on Regulatory Reform was created as a forum for building the foundation for a shared approach to managing regulation. This group is co-chaired by British Columbia and the Government of Canada. Work includes developing common regulatory principles, instituting a consistent approach to regulatory impact analysis, and sharing best practices. This work will enhance the capacity of all governments to improve the effectiveness and efficiency of their regulations, and encourage regulatory co-operation across jurisdictions. Meetings were held in March and October 2005.

Smart Regulation: Eye on Results

Environmental Impacts of a Northern Gas Pipeline

A Co-operation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project will result in a streamlined and simpler review process for the Mackenzie Gas Project. The plan, which is key to the construction of the pipeline, brings together 14 environmental assessment and regulatory authorities in the Northwest Territories. A detailed review of the Environmental Impact Statement submitted in October 2004 is underway. The project proponents have been working diligently with stakeholders to resolve issues in advance of public hearings. A decision will be made in November 2005 as to whether the hearings will proceed.

International Co-operation

Security and Prosperity Partnership of North America

Since the last edition of this report, Prime Minister Martin, US President Bush and Mexico's President Fox announced the new Security and Prosperity Partnership (SPP) of North America. Announced in Texas on March 23, 2005, the SPP sets out an ambitious agenda for improved North American co-operation across a range of sectors.

In June 2005, lead ministers from the three countries released work plans for close to 100 initiatives to be implemented by trilateral working groups in the next 24–36 months and on an ongoing basis thereafter. These initiatives, many of which are regulatory in nature, cover sectors such as manufacturing, transport, food and agriculture safety, border security, air security, and financial services. A commitment was made to provide progress updates every six months.

Planned initiatives include the following:

- Establishing the Automotive Partnership Council of North America as a mechanism for North American governments to work with interested stakeholders to ensure competitiveness of the automotive sector and address a range of issues, including regulation.
- Implementing a mutual recognition agreement for telecommunications equipment to reduce the costs of duplicative testing and conformity assessments, while ensuring high standards.
- Establishing equivalent approaches to aviation security in North America, including comparable safety standards for passenger, cargo and baggage screening.
- Pursuing a mutually acceptable approach for Canada and the United States to share a single notification assessment for introducing new chemical substances, and working co-operatively within the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) New Chemical Task Force to increase mutual understanding and acceptance of hazard and risk assessment for new substances.
- Developing a trilateral regulatory co-operation framework, to be finalized by 2007, to encourage regulatory co-operation and compatibility, and a reduction in redundant testing and certification, while maintaining high standards for health and safety. A seminar will be held next spring to better understand the regulatory systems of the three countries and determine ways of enhancing co-operation.

Smart Regulation: Eye on Results

First Nations Management over Oil and Gas

Bill C-54 will allow First Nations to assume direct control over oil and gas resources on on-reserve lands and assume control over moneys held for them in the Consolidated Revenue Fund under the *Indian Act*. This proposed self-government legislative initiative has been developed over the past decade with First Nations that have significant oil and gas reserves on their lands. The Bill was introduced in the House of Commons in June 2005, completed second reading on October 6, and is awaiting committee approval.

Framework on International Regulatory Co-operation

The Framework on International Regulatory Co-operation will provide guidance to federal departments and agencies for implementing the regulatory co-operation requirements of the *Government Directive on Regulating*, identifying appropriate partners for co-operation, respecting international obligations, and determining the appropriate types of international engagement.

The framework will assist departments in developing strategies to manage transboundary risks to Canadians and reduce unnecessary regulatory differences with our major partners. It will also encourage the sharing and use of best practices internationally, and the efficiency of regulatory development, implementation and enforcement.

An interdepartmental meeting involving 17 departments and agencies was held in April 2005 to discuss the framework's principles, objectives and desired outcomes. Interdepartmental and external consultations on a draft will take place in fall/winter 2005. Completion is scheduled for March 2006. This initiative is co-led by the PCO and International Trade Canada.

The Policy Research Initiative has commissioned research papers to draw lessons and identify opportunities for regulatory co-operation from Canadian and international experiences. These papers will be discussed at an expert symposium in December 2005 that will feature senior officials and academics from Canada, the United States, Mexico, the European Union, New Zealand and Australia. This process will inform both the framework and the *Government Directive on Regulating*.

Smart Regulation: Eye on Results

Assessing New Chemical Substances

New regulations, developed using a consensus approach among federal government, industry and public advocacy groups, create a simpler, lower cost system for assessing new chemical substances entering the market, while continuing to ensure stringent environmental and human health standards. The regulations will significantly reduce assessment periods for certain types of substances. As well, an OECD pilot project led by Canada is testing a parallel notification process aimed at simplifying and streamlining access to multiple markets for new chemicals.

Canada–EU Framework on Regulatory Co-operation

Adopted in December 2004, the objectives of the Framework are to advance bilateral co-operation between regulators and policy makers, so as to facilitate trade and investment, and promote competitiveness and innovation. The first meeting of the Canada–EU Regulatory Co-operation Committee took place in May 2005, providing the opportunity for both sides to become familiar with each other's regulatory approaches. The meeting also involved looking at each country's approaches in specific areas, including consumer product safety, cosmetics and personal care products, radiation-emitting devices, chemical contaminants in food, and food labelling, thereby helping to build a foundation for increased working level co-operation. It is anticipated that the next meeting will take place late in 2005.

5. Update on Departmental Initiatives

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
MOU Relating to Amendments to Schedule F and Table II in Division 15, Part B of the *Food and Drug Regulations*: Signing of the Memorandum of Understanding (MOU) in February 2005 initiated a 30-month pilot to streamline the pre-publication (*Canada Gazette*, Part I) requirements for two types of Health Canada regulatory submissions: amendments to Schedule F (governs prescription drug status) and Table II in Division 15, Part B (establishes Maximum Residue Limits for pesticides in foods). Preserves rigorous scientific review and maintains existing consultation with stakeholders and trading partners.	Health Canada (lead), International Trade Canada (ITCan), Privy Council Office (PCO).	On target with March 2005 commitments. A 30-month pilot began on February 23, 2005 and will continue through September 2007. The modified processes will be evaluated using indicators, such as the total time required to complete a regulatory amendment, and the number of stakeholder comments. If the modifications are found to be successful in reducing the time needed to process regulatory amendments, Health Canada may seek the support of PCO and Treasury Board for using the modified processes on an ongoing basis. Health Canada has identified the first seven regulatory amendments that will follow the modified process. Target for publication in *Canada Gazette*, Part II is winter 2005–2006.

Theme: Healthy Canada

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Multi-stakeholder Task Force on Trans Fat: Recommendations and strategies to reduce trans fats in Canadian foods to the lowest levels possible includes representatives of the food processing and food service industries, health associations, government, and academia.	Health Canada and the Heart and Stroke Foundation of Canada co-chair the task force. Representation from the following participants: • Federal-Provincial/Territorial (FPT) Group on Nutrition (provincial representative) • FPT Food Safety Policy Committee (provincial representative) • Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) • Canadian Food Inspection Agency (CFIA) • Agri-food industry sector along full continuum from production to retail and food service • Disease/health voluntary non-governmental organization (NGO) sectors • Academia	On target with March 2005 commitments. The task force held public consultation in June 2005. Interim report was released in August 2005. Includes recommendations regarding public education, labelling and immediate opportunities to reduce trans fat content in Canadian foods. A second public consultation followed by a task force meeting is planned for October/November 2005. Task force recommendations and a final report to the Minister of Health on an appropriate regulatory framework are expected by the end of 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Standards-based Regulatory Framework for Cells, Tissues, and Organs (CTOs): A new regulatory framework based on standards published by the Canadian Standards Association (CSA) in June 2003. The goal is to balance the need for safe, high-quality CTOs with the need to ensure availability for transplantation. The regulatory framework will be implemented in two phases: Phase I will focus on safety regulations, while Phase II will focus on adverse event reporting and establishment compliance. The 2003 standards have been updated to reflect changes in technology and disease prevention developments. The second edition of the standards will be released in 2006.	Health Canada (lead), Public Health Agency of Canada, CSA.	On target with March 2005 commitments. Cross-Canada stakeholder consultation on Phase II completed in March 2005. Revised interim guidance document prepared and released in August 2005. Educational CDs available September 2005. Comprehensive cost-benefit analysis for Phase II of the regulations completed in September 2005. Consultation with provinces/territories took place in October 2005. Target for publication of draft regulations in *Canada Gazette*, Part I, fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Improving Drug Review Performance (supported by Therapeutics Access Strategy): Funding was provided through budget 2003 to put in place initiatives that would allow Health Canada to reach internationally comparable drug review time targets by 2006 for pharmaceuticals. Review times are being improved through efficiency gains (such as the introduction of project management tools and approaches) and increased Health Canada review capacity, without compromising safety.	Health Canada (lead)	On target with March 2005 commitments. The review backlog of pharmaceutical submissions has been eliminated and review times have substantially improved. Between January and September 2005, 58 percent of completed reviews of pharmaceutical submissions were within time targets (compared to 25% in 2004 and 13% in 2003). For pharmaceutical submissions, Health Canada expects to reach the international threshold (90% of submissions reviewed within time targets) by March 2006. As part of its ongoing review, Health Canada is developing a plan to sustain gains that have been made and further improve the drug review process.

Theme: Healthy Canada

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Electronic Pest Management Regulatory System (e-PRS): Launch of the world's first web-based service for conducting pesticide regulatory activities, including submission of product information and adverse event reports. System uses secure government channels to allow industry to send information directly to the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) and for PMRA to work with the information online.	PMRA (lead), industry, FPT and international working groups.	The proposed pilot of the on-line system did not go ahead as planned in Spring 2005, in order to allow for the integration of other modules that will facilitate the electronic and on-line submission of additional information that will be required under the new *Pest Control Products Act*. While an application can now be downloaded to assist industry in compiling electronic regulatory submissions and submitting them on CD, the on-line system is not yet available. An electronic index builder, which will help industry and the PMRA to create and process submissions was released in September 2005. The launch of the on-line regulatory system will occur in 2006 in concert with the new *Pest Control Products Act* and regulations.

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Consolidating Federal Environmental Assessments: Based on a commitment in the October 2004 Speech from the Throne to consolidate federal environmental assessments. Through consolidation, the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) will take on a greater role in the environmental assessment of projects. More timely environmental assessments and greater certainty will result from reduced process delays and improved coordination among some 30 federal organizations.	CEAA (lead). Departments, agencies and bodies designated as "federal authorities" under the *Canadian Environmental Assessment Act*, such as Natural Resources Canada (NRCan), Fisheries and Oceans (DFO) Canada and Environment Canada.	Consultations, including special meetings of the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee, were held in August and September 2005 on options for a new model in which the CEAA will take a greater role in assessment of projects. At the request of industry associations, environmental groups and others, consultations will continue in order to define, by spring 2006, effective and viable models for environmental assessment consolidation. Other improvements will be implemented concurrent with development of the new model. Bilateral agreements with provinces or territories are being reviewed and improved where necessary. These agreements will ensure coordination where multiple jurisdictions are involved in the environmental assessment of a project. Seven agreements are in place; since the last report, two have been renewed. A third will be renewed by winter 2006. Two new agreements under development are expected to be finalized this winter. Proposed regulatory changes to reduce assessments of small projects will be brought forward by the end of December 2005. Other changes to strengthen federal coordination will be brought forward by the end of March 2006.

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Seismic Mitigation Regulation under the *Oceans Act*: In collaboration with other energy regulators, DFO is developing consistent and uniform national standards that will mitigate the effects of marine noise. Expected results are as follows: • Increased predictability and consistency of program delivery; • Strengthened partnerships with key stakeholders; and • Standardized and upfront mitigation measures that allow oil and gas exploration in a manner that protects and conserves the marine environment. NRCan, Indian and Northern Affairs Canada (INAC), the respective offshore petroleum boards, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador expect to mirror the requirements in their respective regulations.	DFO and NRCan (leads) Offshore petroleum boards and the National Energy Board (NEB), INAC, provincial regulators from British Columbia, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador, national and international experts in science and mitigation techniques, environmental non-governmental organizations (NGOs), Aboriginal groups. Quebec has been an observer in the process.	On target with March 2005 commitments. The federal-provincial drafting committee is revising the Statement of Canadian Practice for the mitigation of seismic noise in a marine environment. Federal and provincial oil and gas regulators and DFO have drafted a Memorandum of Understanding (MOU) outlining how the regulation is to be drafted, reviewed and amended. MOU and Statement of Practice are currently being reviewed by federal and provincial legal counsels. Target for publication in *Canada Gazette*, late 2005. Until then, federal and provincial regulators plan to use the statement as a guideline for field testing.

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Environmental Process Modernization Plan (EPMP): A five-part plan to make DFO's fish habitat management program more effective, results-based, transparent, effective, predictable and efficient. Elements are as follows: • Delivery of the Habitat Management Program based on a risk management framework; • Streamlined regulatory reviews; • Strengthened partnerships; • A new management model for environmental assessments for major projects; and • Increased predictability and timeliness in decision making. A sixth component of the EPMP is Habitat Compliance Modernization (see Section 6, "New Departmental Initiatives").	DFO (lead). Federal agencies with a mandate on resource management and the environment, including NRCan, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC), Environment Canada, NEB, Transport Canada and CEAA. Provincial and territorial: departments (i.e., resource management, environment, transportation) through the Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM) and its task groups. Federation of Canadian Municipalities (FCM) Resource industry stakeholders through the National Resource Industry Association (NRIA). NGOs through the Coalition of National/Regional Non-Governmental Conservation Organizations. Aboriginal organizations, including the Assembly of First Nations and a wide range of provincial and local level Aboriginal groups and communities, particularly in the inland provinces.	On target with March 2005 commitments. Spring 2005: Completed qualitative risk management framework. Explains how sensitivity of fish and fish habitat and the severity of impact of a specific activity around or in water, determines the level of risk associated with different development activities. Spring 2005: Completed 13 national operating statements that provide clarity to proponents on habitat protection requirements for the majority of low-risk development activities. Spring 2005: Started consultations with all provinces and territories on applying the risk management framework and the operating statements to their regulatory processes and promoting single-window service delivery. Spring 2005: Broad-based senior-level policy meeting led to bilateral discussions of adopting single-window service delivery in individual provincial jurisdictions. Summer 2005: New organizational model implemented to strengthen effectiveness and timeliness of environmental assessments for major projects across DFO. Fall 2005: Internal governance and policy initiatives implemented to improve predictability and timeliness in decision making, including the launch of mandatory training for all program staff. Discussions ongoing on partnering opportunities with provinces/territories that have not yet entered into bilateral agreements on fish habitat. DFO will continue to implement elements of the EPMP, with emphasis on internal communications to ensure that DFO staff are familiar with the Department's plans and to ensure consistency in program delivery.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Competitiveness and Environmental Sustainability Framework (CESF): Lays out a broad vision of attaining the highest level of environmental quality as a means of enhancing the health and well-being of Canadians, preserving our natural environment, and advancing our long-term competitiveness. Aims to integrate economic and environmental signals through improved environmental management in five key areas: science and technology, information, performance promotion and enforcement, education and engagement, and decision making. Key to implementation are Sector Sustainability Tables (see Section 6, "New Departmental Initiatives").	Environment Canada (lead), OGDs, provinces/territories, industry, Aboriginal groups, NGOs.	On target with March 2005 commitments. Federal-Provincial/Territorial (FPT) Framework Agreements: Ministers accepted a draft *Commitment Statement on Environmental Sustainability in Canada* in June 2005. The statement sets out a common vision for achieving the highest level of environmental quality as a means to enhance the well-being of Canadians, preserve the environment, and advance the competitiveness of Canada's economy. Final approval expected at fall 2005 Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) meeting. Bilateral discussions are underway with Atlantic, Saskatchewan, British Columbia and Alberta to identify areas for collaboration, outcomes and initiatives in order to put the principles into action. 2006: Bilateral implementation agreements on areas identified for collaboration will be developed with interested provinces.

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Chemicals Co-operation with the United States and other Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) member countries: Co-operative work within the OECD New Chemical Task Force to increase mutual understanding and acceptance of hazard and risk assessment of new substances, and to identify strategies for overcoming barriers to co-operation. A two-year pilot project chaired by Canada is testing a "parallel notification process" aimed at simplifying and streamlining access to multiple markets for new chemicals, while ensuring high standards of health and environmental protection. The process would allow a company to notify a single jurisdiction (lead country) and authorize the sharing of information with participating governments to enable each to conduct its own risk assessment. The lead country would be responsible for reviewing the information submitted, and conducting and sharing the hazard assessment with other participating jurisdictions.	Environment Canada and Health Canada (leads). The steering group leading the parallel notification process pilot consists of representatives from Australia, Canada (Chair), Japan, and the United States. Canadian industry participation is delivered under the auspices of the Business and Industry Advisory Committee (BIAC) to the OECD.	On target with March 2005 commitments. Steering group meeting was held in April 2005, where participating countries and industry agreed to the objectives and terms of reference for the pilot project. Tasks identified at this meeting include the following: • Developing a common template for hazard assessment reporting; • Identifying a mechanism by which to integrate robust study summaries into the assessment process; • Introducing elements to the information set requested of notifiers; and • Administrative work, such as establishing protocols for the exchange of confidential business information among participating countries. The notification process for the first three chemicals in the pilot started in September 2005. Canada is leading the review process. Australia may lead the review process for the next series of chemicals identified under the pilot. A lessons learned report based on lead country experiences with notifications in the pilot phase will be presented to the OECD New Chemicals Task Force: target, June 2007. Next steps to be considered once the pilot has been evaluated.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Pulp and Paper Air Quality Forum: Exploring innovative approaches to managing air emissions, such as linked federal and provincial requirements and instruments; fiscal incentives for major environmental performance improvements; and breakthrough technologies. The forum established a technical advisory committee charged with listing priority emissions and related FPT regulatory initiatives and incentives.	Forum, chaired by industry CEO, includes: • Environment Canada (lead), • Health Canada, NRCan (observer), • Provinces of British Columbia, Ontario, Quebec, Alberta and Newfoundland and Labrador, • Aboriginal groups, and • Environmental NGOs.	On target with March 2005 commitments. Technical advisory group reported to the forum when it met in September 2005 and agreed to develop a 10-year action plan to reduce air emissions. Third forum meeting scheduled for February 2006. Approval of 10-year action plan to reduce air emissions expected in spring 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Safety and Security

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Memorandum of Understanding (MOU) on Telematics: Agreement with automotive manufacturers on safety of in-vehicle telematics devices (e.g., navigation and entertainment systems, Internet access, cell phones). Will include a process-oriented safety standard and the general principles and process elements that should underpin product design, development, evaluation, manufacture and installation.	Transport Canada with automotive industry associations and automobile manufacturers.	Progress is slower than envisioned. A joint industry-government group has been working to establish the terms of the MOU and the content of the process-oriented standard (i.e., safety management system). A draft MOU has been prepared and dialogue is ongoing with industry to clarify the nature and scope of the MOU. A sample involving four currently available telematics devices was evaluated this year. Future devices will be evaluated and compared to this benchmark in order to assess the impact the MOU will have on safety. Manufacturers will also monitor the impact of the MOU on their products. A report describing telematics consultation and resulting initiatives was posted on the Transport Canada website in September 2005.

Theme: Safety and Security

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Safety Management System Regulations for Aviation Organizations: A formalized framework that integrates safety considerations into every level of decision making in aviation organizations. Will foster stronger safety cultures within the civil aviation industry and, as a consequence, improve safety practices.	Transport Canada with aviation stakeholders.	On target with March 2005 commitments. The first series of regulations that apply to air operators came into effect on May 31, 2005. The second stage is to apply the concept of safety management systems to other areas of the aviation industry. Consultations with industry took place in June and September 2005 to review proposals for the standardization of the regulations through the *Canadian Aviation Regulations* (this will apply to airports, air navigation services and flight training units). Publication in *Canada Gazette*, Part 1 is scheduled for early 2006.

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Canadian Biotechnology Strategy: A key challenge in regulating novel and emerging products of biotechnology is the fast pace of scientific change that crosses conventional lines of regulatory authority. The renewed Canadian Biotechnology Strategy is an interdepartmental initiative that will include a policy framework and action plan aimed at improving the regulation of such products and enhancing the capacity of regulators to respond more quickly to innovation.	Industry Canada (lead) and the following departments with specific regulatory responsibilities for products of biotechnology: • Canadian Food Inspection Agency (CFIA), • Environment Canada, • Fisheries and Oceans Canada (DFO), and • Health Canada.	Progress in this complex area needs to be accelerated. Fall 2005: Industry Canada, in conjunction with other departments, will develop an overall policy framework on how the Government will address novel biotechnology products in Canada. Once a policy framework has been developed, an action plan, including mechanisms to strengthen interdepartmental co-operation and better define regulatory responsibilities, will be developed. During policy development, further definition and clarification of regulatory challenges will occur in certain areas, such as animal biotechnology and molecular farming. Of the areas under review, progress has been made in aquatic biotechnology. Early 2006: DFO will share a regulatory plan for aquatic-specific biotechnology, which will provide a streamlined approach for industry stakeholders on regulatory matters related to aquatic organisms.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
New Government of Canada Bioportal (biotech.gc.ca): Internet one-window access to clear and comprehensive information on biotechnology and its applications. Components include bioregulations.gc.ca, a tool for navigating the biotechnology regulatory system; and biobasics.gc.ca, which provides general biotechnology information.	Canadian Biotechnology Secretariat (CBSec) with partner departments and agencies including: Health Canada, Environment Canada, CFIA, DFO, Industry Canada, AAFC, International Trade Canada/Foreign Affairs Canada, and Justice Canada.	On target with March 2005 commitments. Site launched December 1, 2004. Summer 2005: Addition of easy-to-access links and overviews of regulatory process phases. The BioPortal was given a five-star rating by *Biotechnology Focus* magazine in June 2005 issue. Winter 2006: CBSec will work on enhancement of the BioRegulations component of the site.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Charities Regulatory Reform: Responds to the 75 recommendations of the Joint Regulatory Table (established under the Voluntary Sector Initiative) on improving the legislative and regulatory environment within which the charitable sector operates. Initiative includes *Income Tax Act* amendments, policy and program elements, information systems development, staff training, and organizational/operational changes. Will allow for a quicker resolution of disputes and greater transparency of charity practices and decisions about how they are regulated.	Canada Revenue Agency (lead) A sector advisory group, the Charities Advisory Committee, was created for consultation, advice, and guidance.	On target with March 2005 commitments. Legislative amendments received royal assent on May 13, 2005. New ministerial authorities to support an appeal process, and improved sanction regime came into effect on June 12, 2005. Several public awareness and sector outreach initiatives were completed May–July 2005. Ongoing: Consultation with Charities Advisory Committee concerning approaches to intermediate sanctions, specifically, suspending qualified donor status, and options for dealing with deceptive fundraising. Implementation of intermediate sanctions program scheduled for fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Aquaculture Framework Agreement (AFA): Aquaculture is an area of shared Federal-Provincial/Territorial (FPT) jurisdiction in Canada. Renewing aquaculture governance through development of this framework will result in the following achievements: • Clearly define roles and responsibilities between different levels of government; • Eliminate duplication and promote cost-sharing; • Strengthen FPT collaboration; • Standardize environmental monitoring process and activities to streamline application processes while maintaining strong environmental protection; • Support consistent, credible decision-making processes that consider environmental and socio-economic factors; and • Facilitate delivery of federal roles and activities.	DFO (lead) Main partners: CFIA, Environment Canada. Other partners and stakeholders: Department of Foreign Affairs and International Trade Canada (DFAIT), AAFC, provinces and territories, First Nations, Canadian Council of Fisheries and Aquaculture Ministers (CCFAM), and industry (e.g., aquaculture, fisheries, fish processing).	On target with March 2005 commitments. Progress report to FPT ministers and signing of agreement in principle: October 6, 2005. DFO is currently completing meetings. Formal consultations with First Nations, industry and other stakeholders are expected to begin in winter 2005–2006. Commence FPT negotiations: target, January 2006. Ratification of draft framework by all jurisdictions: target, spring 2007. Ratification of implementation agreements with individual jurisdictions: target, 2008.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
BizPal: A web-based service that will allow businesses to easily generate a customized list of the permits and licences required by all levels of government. Will be delivered through websites, call centres, and in-person service outlets of participating governments. Currently a pilot project in a limited number of jurisdictions.	Industry Canada (lead) Ontario, British Columbia, Yukon, and three municipalities: Whitehorse, Kamloops and Halton Region (including Halton Hills and Milton) are involved in the pilot. The Province of Manitoba and the City of Ottawa have officially confirmed their participation in an expanded project.	On target with March 2005 commitments. The process of getting permits and licences for 233 types of businesses has been mapped in participating jurisdictions. Entrepreneurs within the partner jurisdictions will be able to access BizPaL and its online permit and licence wizard in October 2005. Planning for expansion activities has begun. Timeline for expansion will be developed based on success of pilot.

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Guiding Principles and Recommended Practices affecting domestic and multi-jurisdictional merger reviews: Under development by the Competition Bureau, through the International Competition Network (ICN). The development of internationally accepted merger review guidelines will assist in providing firms with greater certainty and predictability concerning issues such as the time for completing a merger review.	The Competition Bureau and over 90 other national or multinational competition agencies belong to the ICN. Co-operation from international organizations (e.g., Organisation for Economic Co-operation and Development, World Trade Organization, United Nations Conference on Trade and Development), associations and practitioners of anti-trust laws and economics, industry and consumer associations, and members of the academic community.	On target with March 2005 commitments. The Mergers Notification and Procedures Subgroup recently completed work on two new recommended practices and three reports, which were approved at the ICN annual conference in Bonn, Germany in June 2005. A number of jurisdictions have already used the recommended practices to improve their merger review procedures. (Canada already complies with the vast majority of the recommended practices.) ICN members adopt work products at their annual conferences. The next ICN annual conference will be held in Cape Town, South Africa in May 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
***Not-for-Profit Corporations Act*:** Will provide improved financial accountability and transparency, clarify the role of directors, and protect the rights of members of not-for-profit corporations.	Industry Canada (lead) Department of Justice, Revenue Canada, Department of Finance, Public Security and Emergency Preparedness Canada, Heritage Canada. A wide variety of stakeholders, including not-for-profit organizations, bar associations, and the accountancy profession.	The legislation received first reading on November 15, 2004 and is now before the Standing Committee on Industry, Natural Resources, Science and Technology for review. The committee has held three hearings with witnesses representing Industry Canada and stakeholders from the voluntary sector and the accounting profession. The committee is expected to continue its examination of the bill in fall 2005. Once the bill is approved, a regulatory package will be developed to guide implementation.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Paperwork Burden Reduction Initiative: Involves measuring the costs and impact of regulatory compliance on small businesses and pursuing opportunities to simplify regulatory requirements across federal departments and agencies. The initiative consists of three key components: • A public/private sector Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction; • A Statistics Canada Survey of Regulatory Compliance Costs; and • Annual progress reports to the Minister of Industry.	Industry Canada (lead) Committee includes the following representatives: Small businesses and business associations, including • Canadian Federation of Independent Business • Canadian Manufacturers and Exporters • Canadian Payroll Association • Greystone Energy Systems Inc. • Gryzko Harper Chartered Accountants • PBB Global Logistics • Simpson Seeds Inc. Provincial/federal departments • British Columbia Ministry of Management Services • Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec • Canada Revenue Agency • Finance Canada • Human Resources and Skills Development Canada • Treasury Board of Canada Secretariat	On target with March 2005 commitments. The key components of the initiative are on schedule and within budget. The advisory committee has held three meetings since its creation in March 2005. The committee endorsed Statistics Canada's Survey of Regulatory Compliance Costs in March 2005 and recommended development of an inventory of administrative requirements. A suggested approach and work plan for the Inventory of Administrative Requirements was reviewed by the committee in September 2005. Data collection for the Survey of Regulatory Compliance Costs will begin in October 2005. Initial results will be published July 2006. Full survey results will be released in December 2006. The committee will present its first annual progress report to the Minister of Industry in December 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Modernizing the Telecommunications Framework. **1. Amendments to the *Telecommunications Act*—Administrative Monetary Penalties Regime:** Providing the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC) with powers to impose administrative monetary penalties for its decisions and for violations of the *Telecommunications Act*. Will allow for greater regulatory flexibility, more appropriate penalties, and more timely, flexible and effective responses for violations of CRTC decisions or the Act.	Industry Canada (lead), CRTC, Competition Bureau, Justice Canada.	It is expected that legislation will be tabled in fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Modernizing the Telecommunications Framework. **2. Spam Task Force Report:** Further to consultations begun in 2002 with industry and consumer organizations, the Anti-Spam Action Plan for Canada was developed. On May 11, 2004, a joint government-private sector task force was convened to oversee the implementation of the plan to control the spread of spam and spyware.	Industry Canada (lead), Competition Bureau, the Office of the Privacy Commissioner, Justice Canada. Task force included representatives from Internet service providers (ISPs), e-marketers, government and consumers.	On target with March 2005 commitments. The task force work led to a self-regulation approach for industry through the development of best practices for ISPs and other network operators, and guidelines for commercial e-mail marketing. It also launched a communications campaign to inform users of measures to limit the volume of spam. On May 17, 2005, the task force delivered its final report, *Stopping Spam: Creating a Stronger and Safer Internet*, highlighting that a multi-faceted and multi-stakeholder approach is necessary. A key recommendation is a call for new legislation to deal with spam and related threats to the safety and security of the Internet. Legislation is expected to be tabled by late 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Modernizing the Telecommunications Framework. **3. Amendments to the *Telecommunications Act*—Telecommunications Policy Review:** To ensure that the telecommunications industry continues to support Canada's long-term competitiveness, the Government appointed a panel of eminent Canadians to review Canada's telecommunications framework. The panel will be asked to make recommendations on how to move Canada toward a modern telecommunications framework in a manner that benefits Canadian industry and consumers.	Industry Canada (lead)	On target with March 2005 commitments. On April 11, 2005, the Industry Minister established the Telecommunications Policy Review Panel. The review panel held consultations with stakeholders between June and October 2005. The panel is expected to report its recommendations to the Minister by December 2005.

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Modernizing the Telecommunications Framework. **4. Amendments to the *Telecommunications Act*—Wireless Number Portability:** Allows subscribers to adopt a new wireless service provider while retaining the same telephone number used with a previous service provider. Offers convenience to subscribers seeking to change providers without having to notify business/personal contacts, and update directory listings and stationary. Responds to demand for wireless number portability by the public, consumer groups, and some wireless service providers.	CRTC (regulatory issues) and Industry Canada (policy issues) (leads) Stakeholders include the Canadian Wireless Telecommunications Association (CWTA), representing Aliant Mobility, Bell Mobility, Bruce Municipal Telephone System, MTS Mobility, Rogers Wireless (including Fido), SaskTel Mobility, Sogetel Mobilité, Télébec Mobilité, TBayTel Mobility and TELUS Mobility.	On target with March 2005 commitments. Industry Minister wrote to the Chair, CRTC, encouraging expeditious movement to implement wireless number portability in March 2005. CWTA announced in April 2005 that Canada's wireless carriers have voluntarily agreed to implement initiatives in Canada. The CWTA convened a task force, with Industry Canada and CRTC as observers. Task force released its plan in September 2005 with implementation proposed for mid 2007. Implementation of the plan will require regulatory changes. The CRTC sought public comment on this issue in September and October 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Amendments to the *Competition Act*: Proposed amendments will provide authority for the Commissioner of Competition to carry out the following: • Seek restitution for consumer loss resulting from false or misleading representations; • Introduce a general administrative monetary penalty provision for abuse of dominance in any industry; • Remove the airline-specific provisions from the Act to return it to a law of general application; • Increase the level of administrative monetary penalties for deceptive marketing practices; and • Decriminalize the pricing provisions. These amendments will result in a strengthened competition framework. Remedies under the Act will promote timely and voluntary compliance, and will be consistent with competition laws in other jurisdictions, including trading partners.	Competition Bureau	Legislation was introduced in the House of Commons in November 2004. The bill is before the Standing Committee on Industry, Natural Resources, Science and Technology; review is expected to occur in winter 2005–2006 session.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Bill C-54, the proposed *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*: Will allow First Nations to assume direct control over oil and gas resources on on-reserve lands (and related revenues), and assume control over moneys held for them in the Consolidated Revenue Fund under the *Indian Act*. Helps to fulfill the Government's commitment to improve access to resources and timely economic development opportunities for First Nations.	Jointly developed over the past decade by Indian and Northern Affairs Canada (INAC) and First Nations with significant oil and gas reserves on their lands. Three First Nations currently involved: White Bear First Nation (Saskatchewan); Blood Tribe (Alberta); and Siksika First Nation (Alberta).	On target with March 2005 commitments. Introduced in House of Commons June 1, 2005. Completed second reading, October 6, 2005. Awaiting committee approval. Subject to passage of the legislation, there is a requirement to complete a First Nation Transfer Agreement between INAC and the three sponsoring First Nations. Also required is an agreement with the provinces providing for the administration and enforcement of oil and gas laws as they relate to environmental protection and resource conservation. To opt into this legislation, First Nations must ratify a transfer agreement through a community vote.

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
First Nations Fiscal and Statistical Management Act: Enables First Nations to build fiscal and statistical capacity through the creation of organizations such as a Financial Management Board and a Statistical Institute to support effective government. It provides for practical tools in the areas of property taxation, bond financing, and financial and statistical management in support of social and economic development. Once the Act comes into force, participating First Nations will have the same access to capital markets available to other governments, a strengthened real property tax system with better representation for taxpayers, and the tools to develop appropriate financial standards and increased capacity in the areas of financial management and use of statistical information.	First Nations-led, in conjunction with INAC.	The Act received royal assent in March 2005 and is expected to come into force in April 2006. Consultations on nine proposed regulations required to implement FSMA were completed in September 2005. Regulations are being drafted. Publication of draft regulations in *Canada Gazette*, Part I: target, winter 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Initiative	Lead and Participants	Progress Update and Next Steps
Co-operation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project: Designed to create a streamlined and simpler review process for the Mackenzie Gas Project. Brings together 14 environmental assessment and regulatory authorities in the Northwest Territoies (NWT) to minimize duplication and delay in environmental assessment, and permit issuances needed to build a pipeline. Plan is a key element in the construction of a pipeline that will bring significant short- and long-term economic benefits while protecting the environment.	Leads: National Energy Board (NEB), Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA), Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB). Other participants: INAC, Mackenzie Valley Land and Water Board (MVLWB), Gwich'in LWB, Sahtu LWB, NWT Water Board, Environmental Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region, Joint Secretariat for the Inuvialuit Settlement Region, Environmental Impact Screening Committee for the Inuvialuit Settlement Region, Inuvialuit Game Council, Inuvialuit Land Administration, and Inuvialuit Land Administration Council.	Ongoing commitment to collective work. Collective work continues on further defining where co-operation is needed in the regulatory review process. This work involves detailed mapping of the regulatory process by regulators. Imperial Oil and its partners have been working with stakeholders to resolve issues in advance of public hearings taking place. Project proponents have committed to advising the NEB and Joint Review Panel (JRP) in November 2005 about whether they are willing to proceed with public hearings. Public hearings of the JRP regarding environmental assessments will be held concurrently with the NEB review to determine the public need for the pipeline. Both processes are ready to proceed.

6. New Departmental Initiatives

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
New Tools to Improve Safety and Transparency of Regulatory System for Therapeutic Products: Measures to strengthen the safety of therapeutic products and enhance transparency in Health Canada regulatory decisions. Includes establishment of two regional adverse drug reaction centres, recent public hearings on COX-2 inhibitors and silicone gel-filled breast implants.	Involvement of stakeholders throughout the drug review process. Better protection of health and safety of Canadians. More open and transparent process by involving the public and patients in drug safety issues. Patient participation in determination of acceptable risk for promising therapies.	Patients and health professionals: Better information on safety and effectiveness of therapeutic products, resulting in increased public confidence. Industry and other stakeholders: Regulations that better address emerging issues and risks, and improve regulatory performance. Patients, stakeholders and health professionals: Ability to participate effectively in health product regulatory processes.	Health Canada (lead) Provinces and territories (through the National Pharmaceuticals Strategy). Stakeholder organizations (patient and consumer groups, industry, etc.).	Two regional adverse drug reaction centres established in Manitoba and Alberta: April 2005. Public forum on selective COX-2 inhibitors: June 2005. National consultations held to examine approaches for increasing public access to clinical trial information: summer 2005. New website, MedEffect Canada (see www.hc-sc.gc.ca) launched to increase access to health product safety information and enable timely filing of adverse reaction reports: August 2005. Expert Advisory Panel and public forum on silicone gel-filled breast implants: September 2005. Short-term objectives: Establish Health Products Safety Board in the summer or fall 2006 to serve as forum for public input on safety issues and to support risk-benefit assessments of therapeutic products. Public consultations expected in early 2006. Develop national approach to clinical trial registration and evaluate current clinical trial regulatory framework in 2006.

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Drug Product Licensing Framework: A participatory and risk-based drug licensing model that will support early access to promising new drug therapies while continuously monitoring and reassessing for potential safety, quality, efficacy and effectiveness concerns throughout the product's life cycle. The framework will • provide a tiered model of authorization for drug products based on risk of the product; • allow Health Canada to attach conditions to authorization of drug products (graduated licensing); • allow ongoing collection and dissemination of data; and • provide greater generation of, access to, and exchange of trusted and reliable information.	Developed with participation from government and the public (industry, patient groups, academia, etc.). Involves stakeholders throughout the drug review process. Enables patient participation in determination of acceptable risk for promising therapies. Enhances risk management and collection of safety data. Facilitates international co-operation and makes use of international information and reviews. Contributes to greater transparency. Promotes efficiency of the regulatory process and fosters innovation in areas of public health. Establishes an innovative and comprehensive model based on product life cycle. Increases leadership profile owing to the achievement of efficiency in the drug review process by focusing resources on highest risk drugs. Enhances public confidence in the drug review system.	Patients and health professionals: Enhanced access to new therapies due to tiered authorization model based on risk. Access to ongoing, updated safety and effectiveness information throughout the life cycle of the drug, thus enhancing treatment option decisions. Provinces and territories: Ability to make more informed decisions on drug coverage issues due to availability of effectiveness data via closer interaction with Health Canada during drug development and monitoring. Ability to promote drug development and review in areas of public health need.	Health Canada (lead) Industry Canada, Public Health Agency of Canada (PHAC), Patented Medicines Prices Review Board, International Trade Canada. Provinces and territories via Canadian Coordinating Office for Health Technology Assessment (CCOHTA), Canadian Institute for Health Information (CIHI), health professionals, patient advocacy groups, Canadians.	Draft Product Licensing Framework to be developed by March 31, 2006, including a stakeholder participation plan. Amendments to the *Food and Drug Regulations* will be linked to regulatory review under ongoing Health Protection Legislation Renewal. The first phase of amendments (to cover highest and lowest risk products) to be completed by December 2007. The second phase of amendments (to cover medium-risk products) to be completed by December 2008. This initiative will also involve amendments to the *Food and Drug Regulations* as a whole to implement the Product Licensing Framework.

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Use of International Reviews within the Review Process for Biologics: Aim is to reduce the current backlog of submissions and enhance the efficiency of the review process. Health Canada currently has 50 biologic drug submissions in backlog, and has committed to eliminate that backlog by March 31, 2007. While information from other jurisdictions is used in the current review process, its use is not consistent or systematic. Evaluation of results of this project will include looking at the impact of using international information on performance and time required to complete reviews.	Ensures cost efficiency and timeliness by avoiding overlap and duplication in review process. Protects the public interest by providing sufficient regulatory oversight. Makes use of the best knowledge in Canada and worldwide by using international regulatory expertise more consistently without compromising the quality of the review process. Promotes effective co-operation, partnerships and processes by involving stakeholders in development of policy. Promotes risk management approach by identifying ways in which foreign review can be used. Reduces compliance burden and implements a more efficient regulatory process.	Health care practitioners: Timelier access to drugs for patient care. Patients: Faster and increased access to drugs. Industry: Shortened review times and increased international co-operation. Health Canada: Increased ability to meet established performance targets by applying lessons learned.	Health Canada (lead), Foreign Affairs Canada. Industry associations (BIOTECanada, Rx&D), patient advocacy groups.	Stakeholder consultations held September 2005. Policy development underway. Five priority biologics submissions are currently in backlog. Target to eliminate these submissions from backlog, December 2005. Eliminate overall backlog in biologics: target, March 2007. Information from the initial pilot will be used to develop longer term mechanisms to integrate the use of foreign review information into drug review.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Office of Paediatric Initiatives (OPI): Creation of a new office to be the focal point within the Health Products and Food Branch of Health Canada for an integrated approach to a range of health and safety issues affecting children. A key issue is the availability of comprehensive information on the effectiveness and safety of health products for children and the safety and nutrition of their food.	Provides incentives to stimulate and guide appropriate paediatric studies and generate information. Provides opportunities to collaborate regulatory initiatives with those of other jurisdictions. Involves stakeholders through an external expert advisory committee to be created to guide these activities.	Health professionals: Better evidence and more accessible information. Consumers (particularly parents and caregivers): Improved and more accessible information on therapeutic and diagnostic products and foods used or consumed by children. Children and youth: Improved health and nutrition.	Health Canada (lead), PHAC. Stakeholders include health care professionals and their associations, academic researchers, industry, and the Canadian public.	OPI governance and committee structures have been established. Consultations are being held with stakeholders on proposed amendment to the *Food and Drug Regulations* that would offer additional market exclusivity as an incentive to generate paediatric data from clinical trials of new drugs: fall 2005. Finalize work on terms of reference and nomination and selection process for Expert Advisory Committee. Commence work on policy framework: fall or winter 2005. Convene first meeting of Expert Advisory Committee: spring 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
New Regulatory Framework for Radiopharmaceuticals: Will make use of domestic and international expertise in the nuclear medicine field to determine the components required in a new regulatory framework to address regulatory gaps. Radiopharmaceuticals are drugs used for diagnosis and radiation therapy. The current regulations for radiopharmaceuticals under the *Food and Drug Regulations* are outdated and are not flexible enough to accommodate the need to effectively regulate the safety, efficacy and effectiveness of these products while still promoting access and addressing technological advances (e.g., Positron-Emitting Radiopharmaceuticals (PERs), Single Photon-Emitting Radiopharmaceuticals). Existing regulations also do not adequately account for the unique nature of these products (e.g., short half-life, special handling requirements, unique dosing, etc.).	Will protect safety of Canadians while contributing to drug access and research to enhance health and quality of life. Will use the best knowledge in Canada and worldwide by facilitating research and clinical development. Will promote effective co-operation, partnerships and processes by involving stakeholders in development of regulatory framework. Will promote risk management approach in the design of the new regulations. Will use a mixture of instruments, including performance-based regulations and supplementary guidance that will result in a more efficient regulatory process.	Patients: Increased access to safe and effective radiopharmaceutical products for disease treatment and diagnosis. Industry: Clear, modern regulations and appropriate guidance to facilitate compliance. Hospitals: Clearer regulations for handling and closer collaboration between two regulatory bodies (Health Canada and Canadian Nuclear Safety Commission). Clinicians and researchers: As users of radiopharmaceuticals in medical research and patient care. Provincial and territorial governments: Modern regulatory requirements on which to base funding decisions.	Health Canada, Canadian Institutes for Health Research, Nuclear Medicine Alliance, Canadian Nuclear Safety Commission, Canadian Nuclear Medicine Society, patient advocacy groups.	Phased approach: Release of guidance for use of radiopharmaceuticals in research studies: October 2005. Report of external consultant on PER facility activities: November 2005. Finalize good manufacturing practices guideline for PERs: December 2005. Create Expert Advisory Group: January 2006. Complete regulatory gap analysis: March 2006. Propose new regulatory framework: June 2006.

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
New Regulatory Framework for Product-specific Health Claims for Foods: Will set out the conditions for issuing, on a product-by-product basis, certain types of claims and disease risk reduction claims currently considered drug claims. The range of health claims currently permitted for foods is limited under the *Food and Drugs Act* and *Food and Drug Regulations*. Consequently, food manufacturers are not able to deliver messages about the health benefits of their products using food labels or advertising.	Provides consumer protection from unsubstantiated claims on food products. Enables more informed choices in purchasing food products. Includes stakeholders and citizen consultation.	Food producers, manufacturers and importers: Ability to make claims for food products and sell foods with health claims. Improved competitiveness as a result of ability to make claims similar to those permitted in the United States. Consumers: Ability to choose products that will help maintain and improve health, and in so doing, potentially help reduce incidence of some illnesses and the reliance on health care services.	Health Canada (lead) Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC), Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Industry Canada, PHAC. Consultation with food industry associations, health professional associations, consumer groups, provincial and territorial governments.	Consultations: January–February, 2006. Target date for publication of regulation in *Canada Gazette* Part I: winter 2007.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
International Health Regulations: Revised regulations adopted by World Health Assembly in May 2005. Primary aim is to establish a uniform international legal regime for the prevention of, protection against, and control of the international spread of disease. Impose obligations on all levels of government with responsibilities for public health.	Provides opportunity to create a coherent and consistent public health system in Canada by ensuring that public health laws within Canada are uniform and interoperable. Will involve federal, provincial and territorial, and municipal levels of government in implementation.	Transportation operators, port authorities, provincial and territorial and municipal public health authorities: A common global framework for the movement of travellers, goods and cargo. Adherence to common requirements to prevent the international spread of disease. Canadians: Overall reduction in the potential spread of communicable diseases.	PHAC (lead), Health Canada. Provincial public health authorities	Adoption by World Health Assembly: May 2005. Development of implementation plan (with provinces and territories): target, December 2005. Implementation plan endorsed by Pan-Canadian Public Health Network: target, March 2006. Implement plan: 2006–2009.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Expansion of Canada–United States–Mexico Pesticide Joint Review Program to Include Minor-use Products: New joint minor-use review program involving the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) and the US Environmental Protection Agency (US EPA). Minor-use pesticides are pesticides needed for minor-use crops where the manufacturers do not have sufficient economic interest to provide the necessary data for registration in Canada.	Will increase access to pesticides for minor-use crops for the agricultural industries because they will be available simultaneously in both countries. Will cut the PMRA's minor-use review workload approximately in half through international work sharing.	Agricultural industry (growers): Simultaneous access to minor-use pesticides submitted for registration in both countries. Canadian public: Strengthened health and environmental protection and strengthened post-registration controls on pesticides.	PMRA (lead). Agriculture and Agri-food Canada (AAFC), US EPA (as regulatory agency), US Department of Agriculture (USDA) and US IR-4. Consultations via the North American Free Trade Agreement (NAFTA) Technical Working Group on Pesticides.	Pilot program underway. Implementation of formal program scheduled to begin January 2006.

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Establishment of Board of Directors for the Assisted Human Reproduction Agency of Canada: A key step toward the establishment of the new Assisted Human Reproduction Agency of Canada under the *Assisted Human Reproduction Act*. A national, open and transparent recruitment process has been launched to attract the most qualified individuals from a broad range of backgrounds and disciplines. A screening panel of 10 representatives from the public and private sectors will review applications and make recommendations, following which a committee of senior federal officers will make recommendations to the Minister of Health.	Involves representatives of the private sector assisted human reproduction (AHR) community to ensure the board reflects a range of backgrounds and disciplines relevant to the agency's objectives. Increases public trust and "buy-in" through transparency and inclusiveness of the recruitment process. Example of Canadians being actively involved in the constitution of a board that will direct the activities of a federal regulatory agency.	General public and assisted human reproduction professionals: Opportunity to fully participate in the regulatory process. Appropriate regulatory controls and access to new AHR technologies. General public: Access to safe and ethical AHR technologies. AHR community: Opportunity to participate in the selection process for the Board of Directors of the Agency that will oversee the AHR sector in Canada.	Health Canada (lead), Privy Council Office.	Recruitment campaign: Launched June 2005. Screening Panel Review: October 2005. Appointment of members: early 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Healthy Canada

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Review of Regulations Governing Pre-market Notification for Foods: A pilot project to review sections of the *Food and Drug Regulations* that require pre-market safety assessment of foods and authorization of certain products (e.g., food additives, novel foods and infant formulae, etc.) before they can be offered for sale. The current need for a regulatory amendment to authorize the use of a new food additive adds a significant administrative delay (anywhere from three months to three years) between the completion of the safety assessment and when a company can market a food additive for use in foods or a food containing the food additive. A regulation is required for each new food additive. Initiative seeks to develop a more efficient and responsive regulatory framework to minimize the delay, after completion of a safety assessment, in permitting the sale of these foods.	Increases responsiveness, predictability and efficiency, while maintaining consumer protection and safety of the food supply. Involves stakeholder and citizen consultation. Ensures that regulatory regimes are appropriate.	Industry: More efficient pre-market review processes and more timely market access for their products. Consumers: More timely access to innovative food products.	Health Canada (lead), CFIA, AAFC, PHAC. Consultation with food industry sectoral associations, industries developing innovations for the food sector, consumer associations, and provincial and territorial health and agriculture authorities.	Completion of consultation with stakeholders: target, spring 2006. Proposed regulatory amendments and pre-publication in *Canada Gazette* Part I: target, winter 2007. Publication of final amendments in *Canada Gazette* Part II: target, fall 2007.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Habitat Compliance Modernization: An initiative to modernize the compliance and enforcement strategies of Fisheries and Oceans Canada's Habitat Management Program. Aims to promote and enhance compliance with the fish habitat protection provisions of the *Fisheries Act*. Part of the Environmental Process Modernization Plan (see updates).	Places emphasis on all elements of the compliance continuum, with increased effort on compliance promotion and monitoring for results. More focused compliance and enforcement for activities posing greatest risk to fish habitat. Assists regulated community in developing self-audit programs. Institutes compliance incentives for public and industry that voluntarily discover, disclose and correct environmental problems. Increased efficiency in delivery of compliance and enforcement activities by following a risk management framework.	Industry: An improved, predictable and equitable level of compliance and enforcement. Canadians: Better protection for fish habitat for present and future generations. Fisheries and Oceans Canada: Greater program effectiveness by learning from increased monitoring efforts and incorporating lessons learned into regulatory decisions.	Fisheries and Oceans Canada (lead) Industry stakeholders, non-governmental organizations (NGOs) and environmental stewards.	May 2005: Established national working group to develop National Habitat Compliance Model and Implementation Plan. Commence anticipatory staffing process in Central and Arctic and Pacific regions: target, January 2006. Commence implementation, including stakeholder engagement, strategic planning, partnering and monitoring activities: target, April 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Environmental Effects Monitoring: Brings together experts from outside government to make recommendations to improve the effectiveness and efficiency of pulp and paper environmental effects monitoring (EEM). Important element of federal *Pulp and Paper Effluent Regulations* under the *Fisheries Act*.	Brings together experts from industry, government, and environmental and Aboriginal communities to work with goverment to find innovative ways to improve the efficiency and effectiveness of the program. Will reduce compliance burden and offer innovative ways of tackling emerging issues.	Industry: Enables more targeted spending of resources on monitoring water quality in problem areas. Federal government: A more efficient program to administer by allowing Environment Canada to focus resources on higher risk areas. Environmental groups and public: Improved environmental performance where monitoring has indicated impacts.	Smart Regulation Expert Group: Environment Canada (chair), Fisheries and Oceans Canada and the Privy Council Office. Also includes two experts from the environmental community, one from the Aboriginal community and four from the pulp and paper industry.	Publication of *Improving the effectiveness and efficiency of pulp and paper environmental effects monitoring: A Smart Regulation opportunity*: November 2005. Regulatory amendments in place: target, 2007. Major regulatory review to be completed by 2010.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Amendments to *New Substances Notification Regulations*, developed under sections 89 and 114 of the *Canadian Environmental Protection Act* (CEPA) 1999: Provides the framework for the notification and assessment of new substances in Canada. The primary objective of the new regulations remains the same: To ensure that no new substances are introduced in the Canadian marketplace before an assessment is made of their potential effects on the environment and human health.	More responsive to stakeholder needs. Significantly reduces assessment periods for certain categories of chemicals. Developed through consensus. Reinforces international efforts (Organisation for Economic Co-operation and Development [OECD] Mutual Acceptance of Notification) to increase mutual understanding and acceptance of hazard and risk assessment of new substances, and to identify strategies for overcoming barriers to co-operation by streamlining and simplifying domestic regulatory requirements.	Industry: Changes to administrative and technical requirements will lower costs associated with notification and make compliance less costly. Canadians: Lower cost and more responsive regulatory system without reducing the level of protection to the environment and human health.	Members of the New Substances Notifications Multi-stakeholder Table include the following federal government participants: Environment Canada, Health Canada, and Industry Canada. Industry participants: PPG Canada Inc., BASF Canada, Industry Coordinating Group for the CEPA, Dominion Colour Corporation, 3M Canada Inc., Dupont Canada Inc., Procter & Gamble Inc. Public advocacy groups: Canadian Labour Congress, Great Lakes United, Canadian Environmental Defence Fund, Consumers Association of Canada, Communications, Energy and Paperworkers' Union of Canada, Canadian Environmental Defence Fund, Canadian Public Health Association. Provinces and territories were provided with an opportunity to comment through the CEPA National Advisory Committee.	The *New Substances Notification Regulations (Chemicals and Polymers)*, the *New Substances Notification Regulations (Organisms)*, and the *Regulations Amending the New Substances Fees Regulations* were published in *Canada Gazette* Part II on September 21, 2005. Will come into force on October 31, 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Environmental Sustainability

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Sector Sustainability Tables: Four sector-specific tables (forests, mining, energy, chemicals) and one crosscutting issues table have been created to bring together governments, industry, labour, Aboriginal peoples and NGOs to provide informed advice on how to improve environmental performance in ways that support the long-term competitiveness of the sector. Important implementation tool of the Competitiveness and Environmental Sustainability Framework (see Section 5, "Updates on Departmental Initiatives").	Will inform policy decisions to ensure that better environmental results are achieved in a manner that considers business realities and promotes economic competitiveness. Continuous improvement and renewal. Positioned to respond to emerging issues in science, technology and global markets. Collaborative mechanism to inform policy and actions by bringing together governments, industry, labour, NGOs and Aboriginal representatives.	Canadians: Healthier environment, stronger economy, and engaged society. Governments: Better use of financial, technical and regulatory resources. Better policy actions through stakeholder input and by taking a comprehensive view on sector and cross-cutting issues. Industry: Enhanced predictability and transparency. Recognition of business realities in policy making. Strengthened long-term competitiveness.	Environment Canada, Natural Resources Canada, Industry Canada, Fisheries and Oceans Canada, Human Resources and Skills Development Canada, Health Canada, Atlantic Canada Opportunities Agency, Transport Canada, and Indian and Northern Affairs Canada. Forest Products Association of Canada, Mining Association of Canada, Chemical and Allied Industries Group (CAIG), Energy Dialogue Group, and Canadian Environmental Network. Senior representatives of Aboriginal, industry, labour and environmental organizations.	Co-chairs for the first four tables confirmed, spring 2005. First meetings to be held in fall 2005. Design meetings (draft terms of reference and membership) for all tables to be completed, November 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Safety and Security

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Proposed amendments to *Nuclear Security Regulations*: A comprehensive and robust set of requirements related to the physical protection of nuclear facilities and nuclear materials in Canada.	Extensive consultation with affected licensees and stakeholders. Incorporates international best practices. Regulations set out minimum requirements common to all nuclear facilities. Facility-specific requirements will be addressed through licence conditions.	Canadian public: Enhanced security of Canada's important nuclear facilities. Facility operators: Clear statement of expectations and requirements.	Canadian Nuclear Safety Commission (lead), Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC), Natural Resources Canada, Privy Council Office. Licensees	Essential elements of the revised regulations set out in two emergency orders issued post September 11, 2001. Orders resulted in rapid enhancement of security measures and procedures at all affected facilities. Draft regulations published in *Canada Gazette*, Part I in October 2003. Consultations led to substantive comments. Regulations amended and published in Part I in June 2005. Target for regulation to come into force: March 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Safety and Security

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Equivalent Approaches to Aviation Security for North America: A comprehensive North American strategy for the establishment of equivalent approaches to aviation security. Approach will include developing, testing and implementing comparable standards for the screening of aviation passengers, hold baggage and air cargo. Will involve working together on passenger assessment programs that reflect each nation's legislation. Will require agreement by Canada, the United States and Mexico. Part of the Security and Prosperity Partnership (SPP) signed by Canada, the United States and Mexico in March 2005.	Will result in greater consistency and coordination of aviation security and contribute to building public confidence through compatibility between Canada-US-Mexico requirements. Will address regulatory burden that frustrates a large number of partners involved in North American air transport.	Industry: Streamlined requirements and reduced regulatory divergences. Air transport sector: Enhanced competition. Public: Continued high standards of protection	Transport Canada (lead) Supporting departments: PSEPC, Canada Border Services Agency (CBSA), Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Canadian Security Intelligence Service (CSIS), and Citizenship and Immigration (CIC). United States and Mexico	Commitment to develop framework in various stages by June 2008: • Develop comparable passenger assessment programs: target, end of 2006; • Develop comparable standards and procedures for baggage and passenger screening: target, June 2007; and • Develop comparable screening and inspection protocols for goods to improve the security of cargo: target, June 2008.

Theme: Safety and Security

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Certification of Aircraft and Related Products, Parts and Appliances, Canadian Aviation Regulation (CAR) 521: To improve the certification process for aeronautical products and parts by consolidating existing regulations and standards found in several *Canadian Aviation Regulations* (CARs) into a single regulation and standard (CAR 521).	Will lead to clearly written and more accessible requirements through consolidated regulations. Aligns Canada's regulatory framework with those of US and European Union (EU) partners. Streamlines regulatory process through a more efficient, timely and predictable certification program specifying clearly defined roles and responsibilities to all stakeholders involved in the process.	Aviation industry: Regulations that are more closely aligned with US and EU requirements; reduced regulatory burden by creating a single regulatory tool.	Transport Canada (lead)	Consultations took place in 2004–2005 through Canadian Aviation Regulation Advisory Council. Publication of regulations in *Canada Gazette*, Part I: target, 2007.

Theme: Safety and Security

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Enhanced Safety Requirements for Dangerous Goods Intermediate Bulk Containers: A Canadian-led initiative (as part of United Nations Sub-Committee of Experts on the Transport of Dangerous Goods (UNSCETDG) to enhance safety requirements for manufacturing, testing and filling various types of intermediate bulk containers (IBCs). IBCs transport large quantities of dangerous goods (up to 3000 litres) such as acids, diesel fuel, gasoline, and other liquids.	Promotes international harmonization of transportation of dangerous goods (TDG) regulations with US and international requirements. Will facilitate trade, international and domestic co-operation. Enhanced safety through a reduced number of incidents involving IBCs. TDG regulations are adopted by provinces and territories through provincial and territorial legislation, thus providing uniform requirements across the country.	Canadian industry: Domestic regulations that reflect international requirements. Canadians: Enhanced safety (new requirements will reduce potential leaks and spills).	Transport Canada (lead) Provincial and territorial governments Industry stakeholders International organizations, including UNSCETDG and International Maritime Organization (IMO).	UNSCETDG to develop model regulations by July 2006 and seek international approval byJuly 2007. Canadian regulations and standards to be developed to adopt the international agreement. Target is for regulations to be published in *Canada Gazette* by 2008.

Theme: Safety and Security

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
***Canada Shipping Act, 2001*—Regulatory Reform:** Reduces more than 100 sets of regulations (dealing with commercial and recreational vessel use in Canadian waters) to approximately 35. Moves from prescriptive to performance-based regulations. Allows Transport Canada to concentrate limited inspection resources on areas that pose the greatest risk to marine safety. Incorporates existing national or international standards by reference. Supported by a Regulations Query System (RQS) to search the Act and regulations for specific requirements. Introduces administrative monetary penalties, a modern non-criminal enforcement tool to increase compliance rates and designed to improve safety.	More efficient and modern regulations will enhance safety levels and improve compliance. Contributes to more efficient regulatory process through concurrent management of issues. Results in improved risk management through the establishment of a state-of-the art data and reference bank for inspectors and users. Contributes to transparency and extensive stakeholder engagement. Increases awareness by vessel owners and operators of marine safety regulatory obligations. Facilitates international regulatory co-operation.	Internal and external stakeholders: Enhanced public safety and compliance ability. Ability to search online by type, size, voyage classification and topics of interest (such as safety, registration, licensing and construction). Industry: Internationally compatible regulations will make it easier for industry to comply. Supports competitiveness. Ship owners, operators and crews: Administrative monetary penalties will improve rate of compliance. Canadians: Better protected marine environment.	Transport Canada (lead) Fisheries and Oceans Canada, Environment Canada (Parks Canada Agency).	New *Canada Shipping Act, 2001* comes into force in fall 2006, along with Phase I of the regulations. Phase II of the reform will begin in 2007 and includes those regulations that also require reform but do not need to be in place at the time that the new Act comes into force in 2006.

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Trilateral Automotive Partnership Council of North America (APCNA): An industry-led council to promote greater compatibility in auto and auto parts regulations, standards and conformity assessment, while ensuring safety and environmental protection. Coordinates Canada, United States (US) and Mexico safety and environmental regulation development with United Nations (UN)/Economic Commission for Europe (ECE) *Global Technical Regulations*. Part of the Security and Prosperity Partnership (SPP) signed by Canada, the United States and Mexico in March 2005. Commits the three countries to improve productivity through regulatory co-operation to generate growth, while maintaining high standards for health and safety.	A mechanism for the three governments to work with interested stakeholders to ensure competitiveness in the automotive sector. Will improve North American coordination in safety and environmental regulation development.	Industry: Will ensure that existing and future mandatory regulations and testing procedures enhance trade and competitiveness. Will maintain or improve safety and environmental protection at a lower cost. Consumers: Lower vehicle costs, while ensuring safety and environmental protection.	Industry Canada will work with regulatory departments such as Transport Canada and Environment Canada and the automotive sector.	Establish the council: target, fall 2005. The council will make recommendations on key regulatory challenges. The North American Free Trade Agreement (NAFTA) Automotives Standards Council and the NAFTA Land Transportation Standards Subcommittee will then meet to consider the recommendations.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Reform of Canada's Insolvency System—Amendments to the *Bankruptcy and Insolvency Act* and *Companies' Creditors Arrangements Act*, along with the creation of a *Wage Earner Protection Program Act*: Responds to the needs of the marketplace for a more efficient and certain bankruptcy and restructuring process. Will streamline the administrative process and allow more efficient processing of the more than 100 000 bankruptcies each year, while curbing the scope for abuse. Will improve provisions to facilitate restructuring as an alternative to bankruptcy, thereby protecting jobs. Will provide better protection to workers in bankruptcy, by allowing wage claims and certain pension claims to have a higher priority level.	Will result in a more streamlined and efficient bankruptcy and insolvency process (e.g., less court time, more transparency, increased use of electronic filing and communications), while providing better protection for workers. Will ensure that Canada's practices are in line with international guidelines for cross-border insolvencies.	Individuals and businesses: More predictable and efficient system that promotes restructuring as an alternative to bankruptcy. Canadians: Better protection for workers.	Industry Canada (lead), Human Resources and Skills Development Canada.	Bill C-55, an Act to establish the *Wage Earner Protection Program Act*, to amend the *Bankruptcy and Insolvency Act* and the *Companies' Creditors Arrangement Act* and to make consequential amendments to other acts, was introduced on June 3, 2005. Second reading completed. Referred to Standing Committee on Industry, Natural Resources, Science and Technology for review. Once the legislation is adopted, a regulatory package will be developed to guide implementation.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Amendment to the *National Energy Board Cost Recovery Regulations*: Initiated in March 2004 in response to concerns raised by segments of the electricity industry that the National Energy Board's (NEB) cost recovery process methodology is unfair because only electricity exporters pay cost recovery fees to the NEB. Project objectives are to ensure that the NEB develops regulations that facilitate the recovery of costs while being equitable, efficient and financially predictable to the electricity industry.	Arose as a result of stakeholder input. Involves close consultation with other federal and provincial regulatory agencies, as well as with the electricity industry. Modifications ensure regulations are more responsive to a changing industry.	Electricity exporters: Cost recovery process adapted to today's electricity industry. All industries coming before the NEB: Amended regulation that addresses gaps within the current regulation. Clear and effective cost recovery regulation.	NEB (lead). Treasury Board of Canada Secretariat, Natural Resources Canada (NRCan), Justice Canada. Provincial energy departments Electricity industry and related associations Oil and gas pipeline industry and related associations (through the NEB Cost Recovery Liaison Committee).	Completed Phase I of consultation with industry and interested parties: June 2005. Complete development of new cost recovery concept: December 2005. Complete Phase II of consultation with industry and interested parties: March 2006. Complete drafting of amendments to the *National Energy Board Cost Recovery Regulations* related to electricity industry: October 2006. Tabling of proposed amendments to Parliament and Senate to comply with requirements of new *User Fees Act*: November 2006. Commence formal regulation approval process: March 2007.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Canadian Offshore/Frontier Regulatory Reform Initiative (CORRI): Under this initiative, the seven regulations governing the exploration for and production of petroleum in offshore and frontier areas under the purview of the NEB will be updated and streamlined.	Will result in a consistent regulatory regime for those working in any of Canada's offshore areas. Will establish co-operation among federal departments and agencies, and provinces and territories. Will incorporate international best practices into Canada's regulations. Will contain more goal-oriented, as opposed to prescriptive, requirements. Will result in more streamlined and modernized regulations.	Petroleum industry: More effective and efficient regulatory regime in Canada's offshore areas. Provinces and territories: More attractive offshore energy industry.	Co-operative venture led by the following participants: • NEB (lead) • Canada–Newfoundland Offshore Petroleum Board • Canada–Nova Scotia Offshore Petroleum Board Other participants include the following: Federal departments: • NRCan • Indian and Northern Affairs Canada Governments of the following provinces and territories: • Newfoundland and Labrador • Nova Scotia • New Brunswick • Prince Edward Island • Quebec • British Columbia • Yukon Territory • Northwest Territories	Amalgamation and updating of the *Drilling Regulations and the Production and Conservation Regulations*: to be ready for publication in *Canada Gazette* in early 2006. Once this regulation is complete, work will begin on the *Installations Regulations*. Anticipated completion date: 2009.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Natural Resources Regulatory Web Portal: Single-window access on the Internet to information and resources on federal regulations that affect the natural resource sectors. Will improve access to information, resources, and contacts regarding natural resources regulations from different federal government departments and agencies.	Improves coordination and co-operation within and among departments and agencies. Embraces a government-wide approach to serving public needs and specific clients. Will involve consultation with stakeholders on priorities regarding information provision and site components.	Public: Increased participation and confidence in Canada's regulatory regime. Increased awareness and understanding of natural resources regulations, tools, and resources. Enhanced compliance. Small businesses: Less time to find relevant information, more incentive to undertake new initiatives. Natural resource sectors and related industry: Easier identification of relevant requirements and support tools. Easier compliance. Department and regulators: Potential support for issue identification and policy development. Information sharing. Investors: Increased understanding and less uncertainty.	NRCan (lead) Other departments and agencies participate through an interdepartmental advisory group.	Consultation and content development: target, fall 2005. Refinement of content and development/testing of site: target, winter 2006. Outreach and site launch: target, spring 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Implementation of Inter-American Telecommunication Commission (CITEL) Mutual Recognition Agreement (MRA) on Conformity Assessment: Easier market access by having telecommunications equipment testing and certification bodies in an exporting partner country recognized to test and certify to an importing partner country's requirements. Implementation of Canada, US and Mexico portion of the Agreement is part of the SPP signed by Canada, the United States and Mexico in March 2005.	Aligns regulatory environment with marketplace. Reduces cost and administrative burden to business by streamlining testing and certification processes and reducing the amount of duplicate testing between countries. Previously, a product had to be tested and certified by the importing country in addition to the test conducted within the exporting country (as part of the manufacturing process). Testing and certification can now be carried out by a recognized body in the exporting country, thus reducing the cost and inconvenience of testing and certifying the equipment abroad.	Equipment suppliers: Reduced time and costs associated with duplicate testing or conformity assessments of certain tele-communications equipment before it can be sold in Canada, the United States and Mexico, as well as in other participating MRA partners in the Americas. Will remove a significant non-tariff barrier to trade. Consumers: Possible reduced costs and access to new products.	Industry Canada US Department of Commerce, Mexico—Ministry of Communications and Transports and Ministry of the Economy.	Implementation of Phase I (acceptance of test results from recognized laboratories): Completed in United States and Canada in June 2005. Mexico implementation to begin June 2006. Implementation of Phase II (acceptance of product certification from recognized certification bodies): United States and Canada, after June 2007; Mexico, after 2008.

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Organic Product Certification Standards: Regulations to introduce a national organic standards and certification regime for food to protect consumers and facilitate international market access. The federal government will be established as the overall competent authority for the Canadian Organic Regime. Existing private and public sector certification bodies and accreditation agencies will be integrated. The European Union (EU) requires that countries exporting organic foods to EU members be on a third-country equivalence list. To be placed on this list, third countries must be recognized as having rules of organic production and a system of inspection equivalent to those in the European Union. These requirements could not be met within Canada's current voluntary system.	Involves a high degree of federal-provincial and industry co-operation. Builds consumer confidence in organic food production system and allows them to make more informed choices. Compatible with international practices and standards. Existing third-party mechanisms could be responsible for system integrity and on-farm verification, rather than direct government delivery. Consistent with international models.	Consumers: Enhanced consumer protection from fraudulent practices and a fair market place. Industry: Increased domestic market acceptance and international access.	Canadian Food Inspection Agency (CFIA) (lead), Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) and International Trade Canada. Canadian Government Standards Board is developing the National Organic Standard. Since the interdepartmental Organic Task Force began work in November 2004, there have been 106 meetings throughout Canada with organic producers, processors, certification bodies, accreditation bodies, importers, distributors, provincial governments, and other stakeholders, including consumers.	Stakeholder consultation has been ongoing and will continue as National Organic Standard is finalized and proposed regulations are published. Publication in *Canada Gazette* Part I: target, March 2006.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Fair and Ethical Trading—Fruits and Vegetables: Review of the *Licensing and Arbitration Regulations* and the *Fresh Fruit and Vegetable Regulations*, in consultation with Canadian stakeholders and international partners. Will strengthen the current Canadian regulatory regime and inspection services governing product grade and trading standards, dispute resolution, and fraud prevention for perishable agricultural commodities (fruit and vegetables). Responds to concerns within the fresh fruit and vegetable industry in Canada that unethical business practices in a market dealing with perishable products is eroding confidence in the industry, that Canadian fresh fruit and vegetable grade standards may not reflect current marketing practices, and that delivery of CFIA destination inspection services is untimely. A Smart Regulation regulatory review pilot project.	Strengthens existing regulatory co-operation among NAFTA partners by increasing harmonization of product grade standards and trade practices within North America. Strengthens co-operation among federal departments and agencies. Improves service standards for product inspections. More efficient regulatory management and change process. Increases stakeholder involvement and leadership in regulatory management process and enhances transparency and accountability of regulatory system.	Producers and shippers of fruits and vegetables: Fewer losses and increased returns associated with improved trading environment. Fruit and vegetable wholesalers and retailers: Predictable and reliable supply of safe, high-quality fruits and vegetables and access to enhanced destination inspection service. Consumers: Reliable and affordable supply of safe, high-quality fruits and vegetables.	CFIA (lead), AAFC. Canadian, US and Mexican industry and producer associations, Fruit and Vegetable Dispute Resolution Corporation, US Department of Agriculture.	Initial review of trade practices and identification of options for addressing problems: March 2006. Implementation of enhanced CFIA destination inspection service: target, 2005–2007. Harmonization of Canada–US grade standards for range of fruit and vegetable products: target, 2005–2010. Review of regulatory framework and preliminary identification of areas for improvement and consultation: target, March 2007.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Fertilizer and Supplements Regulation: To improve the identification, assessment, mitigation and management of risk in relation to the efficacy, safety and labelling of fertilizer and supplement products. To propose changes to the product registration process. A Smart Regulation regulatory review pilot project.	Reduced regulatory compliance burden and facilitation of a more rapid and efficient regulatory process as a result of more responsive program design, systematic regulatory review, development and maintenance of service delivery standards, and implementation of alternative delivery mechanisms. Improved international and federal-provincial regulatory co-operation. Establishment of a permanent consultative framework will result in strengthened coordination among federal departments and agencies, increased transparency, and improved stakeholder engagement in regulatory process.	General public: Increased assurance of safe, effective, properly labelled fertilizer and supplement products. Fertilizer and supplement industry: Increased predictability and efficiency of regulatory regime. Agricultural producers: Improved access to reliable and safe fertilizer and supplement production inputs.	CFIA (lead), Health Canada. Industry associations, consumer groups, provincial and municipal governments.	Initial phase of development of a strengthened permanent consultative framework: March 2006. Initial consultation on regulatory amendment to increase length of product registration: March 2006. Initial phase of program restructuring: July 2006. Initial review of alternative delivery options for Canadian Fertilizer Quality Assurance Program: November 2006. Consultation and development of proposed new product registration service standards: March 2007.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Innovation, Productivity and Business Environment

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Seed Regulations: To increase the ability of the variety registration system to respond to evolving agri-food sector needs. Designed to strengthen the regulatory framework and facilitate the modernization of regulations, programs and associated consultative processes governing, in particular, the production, import and sale of seed. A Smart Regulation regulatory review pilot project.	Improved international and federal-provincial regulatory co-operation, and better coordination among regulatory departments and agencies through a strengthened regulatory discussion framework. Enhanced participation in the regulatory process by stakeholders and citizens, through engagement in a consultative forum. Reduced regulatory compliance burden in certain areas by simplifying and introducing more flexibility in the variety registration system. Faster and more efficient regulatory process due to consensus-driven consultation process and modernization of seed regulations.	Public: Increased transparency and confidence in regulatory system. Seed industry: Increased predictability, responsiveness and efficiency of regulatory regime and higher rate of product innovation and commercialization. Agricultural producers: Increased participation in seed regulatory system and improved access to seed from a wider range of crop varieties.	CFIA (lead), AAFC, Canadian Grain Commission. Industry associations, agricultural producer groups, civil society.	Complete initial development of strengthened, permanent consultative framework: target, March 2006 Complete pre-consultation on proposed changes to variety registration system: target, March 2006. Introduce and implement changes to variety registration system: target, March 2007. Review and identify additional priority areas for improvement in seed regulatory system: ongoing.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Proposed *First Nations Commercial and Industrial Development Act*: To enable the federal government, at the request of individual First Nations, to make regulations that address regulatory gaps for proposed on-reserve projects. Regulations would replicate provincial regulations pertaining to environmental protection and health and safety on a project-specific basis applicable to similar off-reserve projects, and apply to specified reserve lands and activities. These regulations would provide certainty, thereby strengthening economic development on reserves.	Addresses a regulatory gap. (In many cases, existing federal laws do not meet the needs of such projects. However, extensive provincial regulations that apply to similar off-reserve projects do not apply on reserves for constitutional reasons.) Will build on existing provincial infrastructure for inspection and enforcement based on agreements with provinces and First Nations. Regulations will be developed at the request of individual First Nations and will be project-specific and apply to specified reserve lands.	First Nations: Cornerstone of Canada's commitment to provide First Nations with the tools for economic development. Closes the gap with other Canadians in terms of socio-economic indicators, such as health and income. Industry: Greater certainty for investors and partners for on-reserve economic development through a regulatory environment that is familiar. Provinces: Creates a level playing field with similar projects within a province. Canadians: Strengthens economic development on reserves and creates opportunities off reserves, while ensuring environmental and public health and safety.	Indian and Northern Affairs Canada (INAC) (lead) • Environment Canada • Input from First Nations in Alberta, Ontario, British Columbia, and Saskatchewan • Provinces of Alberta and Ontario	Legislation: To be introduced in fall 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
The *Assessable Activities, Exceptions and Executive Committee Projects Regulations*: Developed pursuant to the *Yukon Environmental and Socio-Economic Assessment Act*. Will identify the types of projects that will be captured or excluded from environmental assessment (EA) in the Yukon. Created as an obligation of the Yukon land claims agreements. Involves the creation of a multipartite working group to consult and negotiate provisions.	Developed by consensus in partnership with the federal government, territorial government, and Yukon First Nations. Embodies the "one project, one assessment" principle, reducing duplication and uncertainty. Brings together both federal and territorial EA jurisdictions.	Industry and public in Yukon: An effective and efficient environmental and socio-economic assessment regime that respects federal obligations under land claims. Clarifies which development projects will be captured or exempted from EA, providing certainty, consistency and an effective use of funding resources.	INAC (lead) in close collaboration with other federal departments such as Fisheries and Oceans Canada, Transport Canada, and Environment Canada. Other participants include the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA), the territorial government, and the Council for Yukon First Nations.	Final approval and publication in *Canada Gazette* Part II: target, December 2005.

SMART REGULATION INITIATIVES

Theme: Aboriginal Prosperity and Northern Development

Activity	Why Is It Smart?	Who Benefits and How?	Participants	Implementation Status
Proposed *Nunavut Resource Management Act*: Will establish the environmental assessment (EA) and land-use planning framework for Nunavut. Final legislative obligation under the Nunavut Land Claims Agreement.	Will provide certainty, clarity and consistency to land use planning and EA in Nunavut. Will establish when federal or territorial EA processes apply. Allows the inclusion of more details about the operation of the regime than is currently provided in the land claim, including details about liabilities, timelines, inclusion and exclusion of certain projects, and so on. Will be developed by a multipartite legislative working group involving Canada, Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), the Nunavut Impact Review Board, and Nunavut Planning Commission.	Industry and public of Nunavut: Will encourage development opportunities and provide a clearer, more consistent and predictable resource regime, while protecting the natural environment.	INAC, CEAA. In partnership with Nunavut and NTI, consultations will be carried out with major industry organizations and other key stakeholders.	Legislation: Expected to be ready for tabling in December 2006. Consultation will be ongoing throughout development of the bill.

7. Completed Initiatives

The following initiatives, first introduced in the March 2005 edition of this report, are complete and currently being implemented:

1. **Cosmetic Ingredient Labelling:** Regulations will come into force in November 2006, following a two-year implementation period to allow industry to use existing stock and prepare new labels for products. As a result of this initiative, consumers and health care practitioners will know all ingredients used in cosmetic products. As well, adverse reactions will be treated more effectively.

2. **Environmental Assessment MOUs for East Coast Offshore Oil and Gas Development:** MOUs have been signed, facilitating implementation of a streamlined process for the next large-scale offshore development project in Nova Scotia or Newfoundland and Labrador. This initiative will eliminate duplication and delays, and will result in a more competitive investment climate in offshore industries.

3. **Amendments to Canada Business Corporations Regulations, 2001:** Regulations were brought into force in March 2005 to enable federal corporations governed by the US Securities and Exchange Commission to prepare and audit their financial statements using generally accepted US accounting principles. This initiative will reduce overlapping requirements and eliminate the need for federally incorporated businesses (that are subject to American securities regulation) to prepare and audit two sets of financial statements.

Table des matières

Message du président du Conseil du Trésor 1

1. Raison d'être du présent rapport 3

2. Réglementation intelligente aujourd'hui 4

Principes 4

Objectifs 5

État de la mise en œuvre 5

Mécanismes pour la participation des Canadiens 7

3. Renforcement de la gestion de la réglementation 9

Tour d'horizon des initiatives existantes 9

Nouvelles initiatives 14

4. Coordination et coopération : état de la situation 16

Coordination interministérielle et activités des tables thématiques 16

Coopération fédérale-provinciale-territoriale 21

Coopération internationale 21

5. Mise à jour des initiatives ministérielles 25

Canada en santé 26

Viabilité de l'environnement 31

Sûreté et sécurité 37

Innovation, productivité, contexte d'affaires 39

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord 52

6. Nouvelles initiatives ministérielles **55**

Canada en santé 56

Viabilité de l'environnement 66

Sûreté et sécurité 70

Innovation, productivité, contexte d'affaires 75

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord 85

7. Initiatives achevées **88**

Message du président du Conseil du Trésor

Le gouvernement du Canada s'est engagé à rendre compte deux fois l'an des progrès réalisés dans le dossier de la réglementation intelligente. Destiné aux intervenants dans le processus de réglementation aussi bien qu'aux membres du grand public, le présent rapport constitue un outil essentiel de la réforme du régime canadien en même temps que la manifestation d'un souci de transparence qui s'étend même aux secteurs où les changements ne se sont pas opérés aussi rapidement que prévu.

Un système de réglementation vraiment efficace s'appuie sur un fondement stratégique solide, répond aux besoins des Canadiens et va au-devant des événements afin de tenir compte des réalités auxquelles nous devons de plus en plus souvent faire face, comme les progrès scientifiques rapides, les défis de l'économie mondiale et les risques transfrontaliers en matière de santé, d'environnement et de sécurité. Pour obtenir des résultats réels, c'est-à-dire quantifiables, nous devons rester déterminés à bâtir un système dynamique et adaptable qui encourage les relations de coopération fructueuses entre les partenaires et les intervenants et qui rend des comptes aux citoyens qu'il sert.

Depuis son lancement en mars 2005, l'Initiative de réglementation intelligente a rapidement réalisé des progrès, illustrant la détermination du gouvernement fédéral à faire avancer le dossier du renouvellement de la réglementation et à apporter des améliorations dans les secteurs clés. Les ministères fédéraux responsables de la réglementation travaillent ensemble à mieux coordonner leurs activités.

De plus, nous collaborons étroitement avec les provinces et les territoires pour atteindre des objectifs communs. Enfin, des partenaires internationaux se joignent aussi à nous dans les domaines d'intérêt commun. Pendant ce temps, le gouvernement continue d'élaborer des mécanismes visant à renforcer la gestion du système et des outils pour mesurer les progrès.

Le lancement de la réglementation intelligente en mars 2005 s'est accompagné de la publication de la première édition du *Rapport sur les initiatives et les projets* et du lancement du site Web sur la réglementation du gouvernement fédéral. Nous exposons dans la présente édition du rapport quelque 30 nouvelles initiatives, ainsi que le bilan de 40 autres initiatives lancées en mars dernier. Ce compte rendu montre clairement les progrès des initiatives décrites dans le premier rapport, entre autres la hausse de 33 % de l'efficacité du processus d'approbation des médicaments et les progrès d'une initiative qui permet à 233 types d'entreprises d'obtenir des permis fédéraux, provinciaux et municipaux à partir d'un seul site Internet.

Nous y annonçons pour la première fois un système d'évaluation des nouvelles substances chimiques plus efficace qui raccourcira la période d'évaluation tout en garantissant le respect de normes rigoureuses de protection de l'environnement et de la santé humaine. Le rapport fait aussi état des nouvelles dispositions législatives qui autoriseront les Premières nations à collaborer avec le gouvernement pour créer des règlements corrigeant les lacunes en matière de réglementation pour des projets proposés dans les réserves. Dans certains cas, les objectifs indiqués n'ont pu être atteints, comme dans le secteur de la biotechnologie. La complexité inhérente à l'élaboration concertée d'un cadre de réglementation amélioré, qui vise de nombreux participants, a occasionné certains retards, mais nous restons déterminés à aller de l'avant.

Le gouvernement entend mettre en place un système de réglementation qui protégera la sécurité, la santé, l'environnement et le bien-être économique de tous les Canadiens. Cela signifie qu'il fera de la réglementation intelligente un volet de ses activités courantes, qu'il évaluera avec objectivité le temps requis pour régler les problèmes de réglementation complexes et qu'il veillera à ce que les changements apportés soient pertinents et qu'ils répondent bien aux besoins des Canadiens. La participation constante des citoyens et des différents intervenants est une condition essentielle de la réforme de notre régime de réglementation et de la mise en œuvre de règlements intelligents.

Reg Alcock, P.C., député
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable
de la Commission canadienne du blé

1. Raison d'être du présent rapport

Le présent rapport est le deuxième d'une série de comptes rendus réguliers sur les initiatives de réglementation intelligente qui sont en cours ou proposées. Il permet au gouvernement du Canada de tenir les citoyens au courant du dossier. La présentation de ce rapport va dans le sens de notre engagement de rendre compte des résultats de l'importante et ambitieuse Initiative de réglementation intelligente.

Les pages qui suivent donnent des renseignements sur la façon dont les progrès sont réalisés dans le renouvellement de la réglementation au Canada. Nous décrivons les projets d'amélioration de la gestion de la réglementation dans l'ensemble du gouvernement fédéral, les activités en cours et prévues dans le domaine sensible de la coopération et de la coordination en matière de réglementation, ainsi que le rôle des citoyens et des intervenants dans la définition de la réforme du système.

Les tableaux qui se trouvent à la fin du rapport illustrent les points saillants des initiatives de réglementation que divers ministères et organismes ont lancées à l'appui des objectifs du gouvernement en matière de réglementation et en réponse aux préoccupations des intervenants. Ces tableaux résument les progrès réalisés dans le cadre des initiatives décrites dans le premier *Rapport sur les initiatives et les projets* (publié en mars 2005) et incluent aussi les nouvelles initiatives créées au cours des six derniers mois.

On peut consulter ce rapport et lire d'autres nouvelles sur la réglementation intelligente à l'adresse **www.reglementation.gc.ca**.

Pour nous joindre

Nous accueillerons avec plaisir vos commentaires sur le présent rapport et vos suggestions pour augmenter l'utilité de ce document.

Veuillez composer le **(613) 943-5076** pour de plus amples renseignements ou faire parvenir vos commentaires ou questions à l'adresse **info@reglementation.gc.ca** ou au

155, rue Queen, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 6L1.

2. Réglementation intelligente aujourd'hui

La réglementation intelligente est une initiative pangouvernementale qui a pour objet d'améliorer le système de réglementation du gouvernement du Canada, de sorte qu'il puisse s'adapter aux réalités actuelles et à nos nouveaux besoins. Elle vise à créer un système cohérent et transparent qui continue d'aller au-delà des événements, d'être progressif et de tenir au courant les citoyens.

L'Initiative de réglementation intelligente se compose d'une série de projets visant à renforcer la politique, les processus, les outils et les collectivités qui sont nécessaires à l'obtention d'un haut niveau de rendement de la réglementation et facilitent l'amélioration continue. La réglementation intelligente insiste sur l'importance de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, de contribuer à un environnement sain et de mettre en place les conditions qui favorisent une économie novatrice et prospère.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Amélioration du rendement relatif aux médicaments

Grâce à la Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques, on a éliminé les arriérés dans les examens de produits pharmaceutiques et considérablement amélioré les délais d'examen. De janvier à septembre 2005, 58 % des soumissions ont été étudiées dans les délais prévus, alors que la proportion était de 25 % en 2004 et de 13 % en 2003. Santé Canada s'attend à atteindre le seuil reconnu à l'échelle internationale (90 %) d'ici mars 2006.

Principes

La réglementation intelligente est fondée sur un ensemble de principes clairement définis :

- *Protéger l'intérêt public :* La réglementation intelligente vise à trouver la combinaison optimale d'outils stratégiques pour fournir aux Canadiens les meilleurs avantages possibles, reconnaissant la corrélation entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.
- *Promouvoir les valeurs de la démocratie canadienne :* La prise de décisions au sujet d'enjeux de réglementation s'effectue de façon transparente, le gouvernement communiquant les résultats attendus et rendant compte du rendement.
- *Exploiter les connaissances les plus utiles au Canada et à l'étranger :* La réglementation intelligente reconnaît que le savoir et les données concrètes constituent le fondement de la réglementation et tente d'optimiser la diversité des points de vue et des sources de savoir. On veillera à accroître autant que possible la coopération au Canada et la coopération internationale aux fins de partage du savoir.
- *Promouvoir une coopération, des partenariats et des processus efficaces :* La réglementation intelligente renforce la coopération entre tous les ordres de gouvernement et augmente la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des politiques. Elle mobilise les intervenants et encourage la coopération internationale afin d'améliorer la compétitivité économique.

Objectifs

Le gouvernement fédéral travaille à la réalisation des objectifs stratégiques qu'il s'est fixés dans le dossier de la réglementation intelligente :

- renforcer la coordination à l'échelle du gouvernement fédéral et collaborer davantage avec les autres gouvernements au Canada et à l'étranger pour établir et rencontrer les objectifs nationaux qui amélioreront la qualité de vie des Canadiens;
- accroître la cohérence politique ainsi que l'intégration des principes et des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, et ce, à toutes les étapes des processus d'élaboration des politiques et des règlements, et de prise de décisions;
- améliorer la transparence, l'efficience, la rapidité et la prévisibilité des processus décisionnels et réduire le fardeau administratif des entreprises et des citoyens et citoyennes;
- renforcer les mécanismes de planification et d'établissement des priorités, et mettre en place un processus proactif et accéléré d'identification des problèmes et des risques de façon à favoriser une réglementation efficace qui protège l'intérêt public;
- faciliter l'identification, la gestion et l'atténuation des incidences cumulées ou imprévues de la réglementation sur les secteurs particuliers grâce à l'utilisation accrue d'approches à long terme, intégrées et pangouvernementales;
- renforcer la gestion de la réglementation, de sa conception, à sa mise en œuvre, dans le but de l'améliorer constamment et de renouveler la réglementation à l'échelle du gouvernement.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Réforme du régime d'insolvabilité du Canada

Cette initiative favorisera l'efficacité du traitement des quelque 100 000 faillites déclarées chaque année (moins de temps devant les tribunaux, plus de transparence et une utilisation accrue de l'électronique pour les demandes et les communications), tout en instaurant des mécanismes pour permettre à davantage d'entreprises d'avoir recours à la restructuration afin d'éviter la faillite et, par le fait même, de protéger les emplois. La réforme offrira aussi une protection améliorée aux travailleurs touchés en accordant la priorité aux créances salariales.

État de la mise en œuvre

Six mois après le lancement de la réglementation intelligente, la mise en œuvre d'initiatives en fonction de trois axes est en bonne voie. Les deux premiers axes visent à donner aux initiatives un fondement solide; le troisième axe porte sur les éléments de ces initiatives ministérielles qui mèneront à une approche intelligente de la réglementation. Voici les trois axes de la réglementation intelligente :

1. *Renforcer la gestion de la réglementation :*
   Série d'initiatives visant à renforcer les exigences stratégiques et analytiques de la réglementation et la capacité de gérer la réglementation tout au long de son cycle de vie, de l'élaboration à l'examen en passant par la mise en œuvre.

2. *Améliorer la coopération en matière de réglementation :* Initiatives visant à établir une collaboration et une coopération accrues au sein de la collectivité de la réglementation fédérale, entre les gouvernements au Canada, et à l'étranger.

3. *Obtenir des résultats dans les secteurs clés et les domaines thématiques :* Initiatives décrites dans le présent rapport et entreprises par les ministères et organismes responsables de la réglementation dans cinq domaines thématiques répondant aux priorités du gouvernement et servant les intérêts des Canadiens.

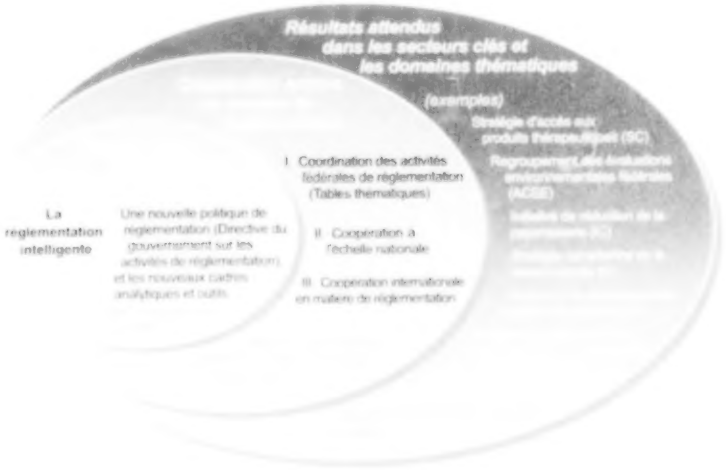

Figure 1 : Domaines d'activités simultanées

Le présent rapport semestriel donne l'occasion au gouvernement d'exposer en détail l'état d'avancement de la réalisation de ses engagements, tout en dressant un bilan dans les domaines où les progrès s'avèrent plus lents que prévu. Tandis que la plupart des initiatives ont atteint leurs objectifs, certaines d'entre elles n'ont pas fourni de résultats aussi rapidement, ce qui met en évidence la complexité des enjeux, la diversité des opinions et les obstacles auxquels doivent faire face les principaux secteurs et participants. Parmi les éléments qui posent problème aux planificateurs de la réglementation, mentionnons la confidentialité des renseignements, les protocoles existants en matière d'échange de renseignements, les besoins industriels sectoriels, les questions urgentes qui entraînent une modification des priorités et, enfin, la tendance à privilégier les pratiques traditionnelles. À elle seule, la complexité de ces questions influe sensiblement sur la réforme de la réglementation; nous devons régler ces problèmes pour réussir à atteindre les objectifs de la réglementation intelligente. Cependant, en rendant compte tant des secteurs où les résultats sont évidents que des secteurs où les progrès sont plus lents que prévu, le gouvernement respecte son engagement de tenir les Canadiens informés, de rendre le système de réglementation plus transparent et de réaliser les objectifs déclarés grâce à des efforts de collaboration auxquels tous les Canadiens participent.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Réduction de la paperasserie

L'Initiative de réduction de la paperasserie englobe l'évaluation du coût et des répercussions du travail pour les petites entreprises qui doivent se conformer à la réglementation. Ainsi, on a formé en mars 2005 un comité consultatif sur la réduction de la paperasserie, formé de représentants des secteurs public et privé. Jusqu'à maintenant, trois réunions du comité ont eu lieu, tel que prévu. Le comité, qui doit dresser une liste de propositions concrètes visant à simplifier les exigences, présentera son premier rapport d'étape en décembre 2005.

2. *Améliorer la coopération en matière de réglementation :* Initiatives visant à établir une collaboration et une coopération accrues au sein de la collectivité de la réglementation fédérale, entre les gouvernements au Canada, et à l'étranger.

3. *Obtenir des résultats dans les secteurs clés et les domaines thématiques :* Initiatives décrites dans le présent rapport et entreprises par les ministères et organismes responsables de la réglementation dans cinq domaines thématiques répondant aux priorités du gouvernement et servant les intérêts des Canadiens.

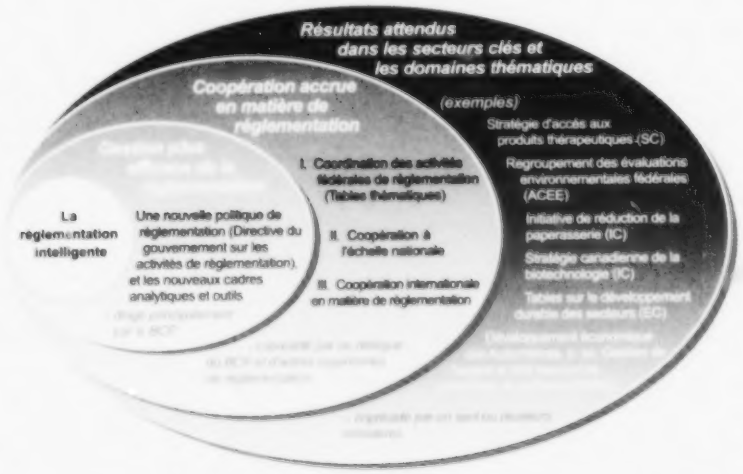

Figure 1 : Domaines d'activités simultanées

Le présent rapport semestriel donne l'occasion au gouvernement d'exposer en détail l'état d'avancement de la réalisation de ses engagements, tout en dressant un bilan dans les domaines où les progrès s'avèrent plus lents que prévu. Tandis que la plupart des initiatives ont atteint leurs objectifs, certaines d'entre elles n'ont pas fourni de résultats aussi rapidement, ce qui met en évidence la complexité des enjeux, la diversité des opinions et les obstacles auxquels doivent faire face les principaux secteurs et participants. Parmi les éléments qui posent problème aux planificateurs de la réglementation, mentionnons la confidentialité des renseignements, les protocoles existants en matière d'échange de renseignements, les besoins industriels sectoriels, les questions urgentes qui entraînent une modification des priorités et, enfin, la tendance à privilégier les pratiques traditionnelles. À elle seule, la complexité de ces questions influe sensiblement sur la réforme de la réglementation; nous devons régler ces problèmes pour réussir à atteindre les objectifs de la réglementation intelligente. Cependant, en rendant compte tant des secteurs où les résultats sont évidents que des secteurs où les progrès sont plus lents que prévu, le gouvernement respecte son engagement de tenir les Canadiens informés, de rendre le système de réglementation plus transparent et de réaliser les objectifs déclarés grâce à des efforts de collaboration auxquels tous les Canadiens participent.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Réduction de la paperasserie

L'Initiative de réduction de la paperasserie englobe l'évaluation du coût et des répercussions du travail pour les petites entreprises qui doivent se conformer à la réglementation. Ainsi, on a formé en mars 2005 un comité consultatif sur la réduction de la paperasserie, formé de représentants des secteurs public et privé. Jusqu'à maintenant, trois réunions du comité ont eu lieu, tel que prévu. Le comité, qui doit dresser une liste de propositions concrètes visant à simplifier les exigences, présentera son premier rapport d'étape en décembre 2005.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Tables sectorielles sur la durabilité

On a mis sur pied quatre tables sectorielles (forêts, mines, énergie et produits chimiques), de même qu'une cinquième abordant des enjeux communs, qui rassemblent les gouvernements, l'industrie, le mouvement syndical, les Autochtones et les organismes non gouvernementaux dans le but de fournir des conseils sur la manière d'améliorer la performance environnementale de façon à soutenir la compétitivité à long terme de chacun des secteurs. L'objectif est de promouvoir de meilleures politiques et décisions environnementales en favorisant la participation des intervenants au débat.

Mécanismes pour la participation des Canadiens

En accord avec le principe d'ouverture et de transparence dans la prise de décisions en matière de réglementation, le gouvernement fédéral a élaboré une *Stratégie de consultation et de participation*. Il définit dans cette stratégie les occasions offertes aux Canadiens, qu'ils soient membres du public, de l'industrie, du milieu universitaire, d'une organisation autochtone ou d'un groupe de défense d'intérêts publics, de l'aider à établir une nouvelle approche en matière de réglementation et à faire en sorte que celle-ci soit juste, pertinente et efficace.

Dans la *Stratégie de consultation et de participation*, le gouvernement décrit les mécanismes qu'il utilisera pour faire participer les Canadiens :

- *Échange d'information par Internet :* Le site officiel du gouvernement sur la réglementation, situé à l'adresse www.reglementation.ca, fournit à la population des renseignements complets et à jour sur la réglementation intelligente. Le site comporte un formulaire électronique que les parties intéressées peuvent utiliser pour soumettre leurs commentaires. Les parties intéressées seront avisées par courriel lorsque de nouveaux documents seront disponibles pour examen.
- *Groupe de référence sur les activités de réglementation :* Les membres de ce groupe se sont réunis pour la première fois en juillet 2005, puis une deuxième fois en septembre 2005. Formé de personnes qui représentent un large éventail d'intérêts, ce groupe a le mandat de fournir un point de vue de l'extérieur sur la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* tout au long de son élaboration ainsi que sur les documents connexes, comme le *Cadre de coopération internationale en matière de réglementation*, la *Proposition d'examen de la réglementation*, la *Stratégie d'apprentissage et de renforcement des capacités* et le *Cadre de gestion des risques*. Le Groupe de référence se réunira de nouveau à la fin de cette année.
- *Ateliers pancanadiens :* Une série d'ateliers se tiendront en novembre 2005 à des endroits choisis, dans toutes les régions du Canada. Ces ateliers donneront aux participants l'occasion d'exposer leur point de vue sur l'ébauche de la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*.

Parmi les autres mécanismes figurent des consultations fédérales interministérielles et un groupe de travail fédéral-provincial-territorial chargé de faire en sorte que les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement soient en mesure de fournir leurs commentaires sur le programme de la réglementation intelligente. Le gouvernement consultera aussi des organismes internationaux au sujet des enseignements tirés du renouvellement de la réglementation et des pratiques exemplaires en la matière.

Une commission consultative externe de la réglementation sera créée en 2006 et servira de forum permanent pour la participation des intervenants à la gestion de la réglementation et d'organe de surveillance extérieure des progrès du gouvernement sur le plan de la transformation du système de réglementation. En outre, cette commission examinera peut-être certains dossiers sectoriels souffrant de lacunes en matière de réglementation.

Les ministères et organismes déploient de nouveaux efforts pour inviter les intervenants à participer au processus de réglementation, particulièrement aux étapes de l'élaboration. Ainsi, les tables sectorielles sur la durabilité du gouvernement du Canada réuniront des représentants des gouvernements, de l'industrie, du mouvement syndical, des Autochtones et d'organismes non gouvernementaux pour qu'ils fournissent des conseils éclairés sur la manière d'améliorer la performance environnementale de façon à renforcer la compétitivité à long terme du secteur en cause. Santé Canada travaille à améliorer la transparence de son processus décisionnel en matière de réglementation en invitant les intervenants à des groupes de travail et à des audiences publiques comme celles qui ont eu lieu récemment sur les inhibiteurs de la COX-2 et sur les implants mammaires remplis de gel de silicone.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Développement économique des réserves

Le projet de loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations permettra au gouvernement fédéral d'adopter, à la demande des Premières nations, des règlements sur la protection de l'environnement et la santé et sécurité dans le but de soutenir des projets de développement commercial ou industriel importants dans les réserves. Cette initiative met en évidence la détermination du gouvernement du Canada à travailler avec les Premières nations pour concevoir les outils nécessaires au développement économique et pour favoriser l'équité par rapport aux projets semblables menés hors réserve et régis en partie par les gouvernements provinciaux. Le projet de loi sera déposé à l'automne 2005.

3. Renforcement de la gestion de la réglementation

Dans le premier *Rapport sur les initiatives et les projets*, on donnait des renseignements sur une série d'initiatives menées par le Bureau du Conseil privé (BCP) dans le but de renforcer la capacité du gouvernement en matière de gestion de la réglementation. On y faisait notamment état d'une série d'initiatives s'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale portant sur la création d'un nouveau système de gestion pour l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation. Ce processus multilatéral a été conçu expressément pour appuyer, d'une part, la révision de la politique de réglementation du gouvernement du Canada et, d'autre part, l'adoption d'une approche axée sur le cycle de vie qui convienne à toutes les étapes de la réglementation, de l'élaboration à l'examen en passant par la mise en œuvre.

Le système canadien de gestion de la réglementation constitue la pierre angulaire de la réglementation intelligente. Il sert d'assise aux règles qui ont une incidence sur la vie et les intérêts de tous les Canadiens et se prête à une approche dynamique de la gestion de la réglementation, approche qui accorde davantage d'importance au rendement, à la rentabilité, à la pertinence, à la souplesse et à l'amélioration continue, ce qui, finalement, aboutit à une culture de la réglementation ouverte, universelle et capable de rendre des comptes aux Canadiens.

Voici une mise à jour de l'évolution de ces initiatives et des nouvelles démarches entreprises au cours des derniers mois.

Tour d'horizon des initiatives existantes

Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

Entre autres priorités cernées dans le premier *Rapport sur les initiatives et les projets* figurait la nécessité d'examiner et de modifier l'actuelle Politique de réglementation, mise en œuvre en 1986 et actualisée en 1999. On a enregistré des progrès considérables dans l'élaboration de la nouvelle politique (la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*) et des outils et processus qui s'imposent pour renforcer la gouvernance de la réglementation.

La *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* vise à :

- faire connaître aux Canadiens la détermination du gouvernement à protéger la santé et la sécurité de la population et à offrir des conditions favorables à une économie novatrice;
- faire en sorte que les Canadiens disposent des renseignements pertinents et de la possibilité de prendre part à la réglementation;
- faire connaître aux fonctionnaires du gouvernement les rôles et les responsabilités qui leur incombent en matière de réglementation;
- faire en sorte que les ministres disposent des données nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

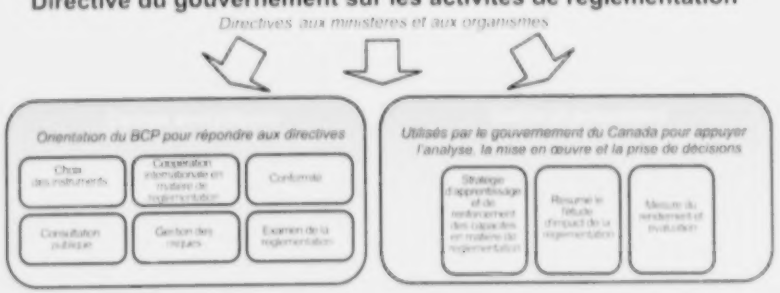

Figure 2 : Une nouvelle politique, assortie de cadres et d'outils visant à renforcer la gestion de la réglementation

L'élaboration de la Directive est vitale pour tous les Canadiens en ce sens qu'elle amorce véritablement une modification de la culture présidant à notre façon de réglementer. Tout en ajoutant à la transparence et à la responsabilisation inscrites dans le système de réglementation, la démarche se prêtera à une participation et à une contribution accrues des parties intéressées, qui pourront intervenir tout au long du cycle de vie des règlements. Elle nous permettra de contrôler le rendement et, au besoin, de procéder aux retouches indispensables, conformément au principe d'amélioration continue. L'élaboration de la Directive suppose également une consultation généralisée et un processus garantissant le concours des parties intéressées.

La *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*, qu'on devrait parachever d'ici mars 2006, mettra en place une approche de la gouvernance axée sur le cycle de vie des règlements; on y cernera les besoins pertinents aux chapitres de la gestion, de l'analyse des incidences et de la communication des résultats aux Canadiens. Elle ouvrira aussi la voie à l'intégration de techniques modernes de gestion et d'élaboration de politiques dans le système de réglementation. La plupart des outils et processus à l'appui du nouveau système devraient être fins prêts pour mars 2006, leur mise en œuvre étant prévue pour 2006-2007.

Depuis la parution de la version précédente du présent rapport, en mars, les progrès suivants ont été réalisés :

- élaboration des principes directeurs et des objectifs stratégiques, disponibles à l'adresse www.reglementation.gc.ca;
- rédaction de la version préliminaire de la Directive, également accessible à l'adresse www.reglementation.gc.ca;
- mise en œuvre d'une stratégie de consultation et de participation qui prévoit la tenue d'ateliers publics dans diverses villes du Canada en novembre, ainsi que des consultations provinciales et territoriales.

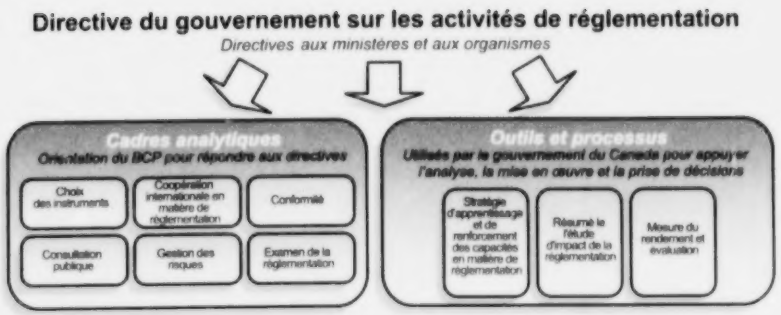

Figure 2 : Une nouvelle politique, assortie de cadres et d'outils visant à renforcer la gestion de la réglementation

L'élaboration de la Directive est vitale pour tous les Canadiens en ce sens qu'elle amorce véritablement une modification de la culture présidant à notre façon de réglementer. Tout en ajoutant à la transparence et à la responsabilisation inscrites dans le système de réglementation, la démarche se prêtera à une participation et à une contribution accrues des parties intéressées, qui pourront intervenir tout au long du cycle de vie des règlements. Elle nous permettra de contrôler le rendement et, au besoin, de procéder aux retouches indispensables, conformément au principe d'amélioration continue. L'élaboration de la Directive suppose également une consultation généralisée et un processus garantissant le concours des parties intéressées.

La *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*, qu'on devrait parachever d'ici mars 2006, mettra en place une approche de la gouvernance axée sur le cycle de vie des règlements; on y cernera les besoins pertinents aux chapitres de la gestion, de l'analyse des incidences et de la communication des résultats aux Canadiens. Elle ouvrira aussi la voie à l'intégration de techniques modernes de gestion et d'élaboration de politiques dans le système de réglementation. La plupart des outils et processus à l'appui du nouveau système devraient être fins prêts pour mars 2006, leur mise en œuvre étant prévue pour 2006-2007.

Depuis la parution de la version précédente du présent rapport, en mars, les progrès suivants ont été réalisés :

- élaboration des principes directeurs et des objectifs stratégiques, disponibles à l'adresse www.reglementation.gc.ca;
- rédaction de la version préliminaire de la Directive, également accessible à l'adresse www.reglementation.gc.ca;
- mise en œuvre d'une stratégie de consultation et de participation qui prévoit la tenue d'ateliers publics dans diverses villes du Canada en novembre, ainsi que des consultations provinciales et territoriales.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

PerLe

PerLe est un service Web qui permet aux entreprises de gagner du temps et d'économiser en obtenant une liste sur mesure des permis et licences requis par tous les ordres de gouvernement. À titre d'exemple, un entrepreneur de Kamloops peut obtenir la liste des 12 permis et licences nécessaires pour ouvrir son restaurant, dans l'ordre de demande, les contracts et, dans certains cas, les délais de traitement. Lancé en octobre 2005, le projet pilote regroupe Industrie Canada, les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Yukon, ainsi que plusieurs municipalités. À ce jour, on a détaillé le processus d'obtention de permis et licences pour 233 types d'entreprises.

Cadre d'évaluation, de sélection et de mise en œuvre des instruments d'action gouvernementale

Le gouvernement dispose de nombreux instruments d'action pour étayer l'amélioration de ses politiques. Le choix d'un instrument ou d'un ensemble adéquat d'instruments suppose la sélection des outils qui, de façon soutenue et à un coût raisonnable, se révéleront les plus efficaces pour atteindre les objectifs des politiques gouvernementales. Le cadre de sélection facilitera le choix des instruments les mieux adaptés à l'action gouvernementale (législation, réglementation, fiscalité, normes, publications, sensibilisation, etc.), dans le but d'orienter les ministères fédéraux et d'accroître la cohérence des démarches analytiques qui éclairent le processus décisionnel. Le cadre est maintenant terminé et mis à la disposition des fonctionnaires.

Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation

Le *Guide pour des consultations efficaces en matière de réglementation* aide les fonctionnaires des ministères à concevoir un plan de consultation clair et complet à l'étape de l'élaboration des propositions de réglementation. On y traite de divers sujets : la définition de buts et d'objectifs clairs; la coordination interministérielle des activités de consultation sur la réglementation; la réalisation d'examens internes et externes; le choix des outils adéquats; l'établissement de délais réalistes; l'évaluation du processus. On peut consulter ce guide à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Cadre de priorisation des propositions de réglementation

Grâce à ce cadre, les propositions de réglementation du gouvernement fédéral bénéficieront d'un traitement correspondant à leur importance relative au fil d'un processus cohérent, ouvert et transparent. On y prévoit un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) abrégé pour les propositions de faible importance. Pour ce qui est des propositions majeures, le cadre aidera les ministères et organismes à cerner et à faire connaître les secteurs les plus sensibles à la réglementation. Le cadre s'inspire du principe de la proportionnalité. Comme le gouvernement doit faire preuve d'une efficience maximale dans son utilisation des ressources publiques, les efforts analytiques consacrés aux propositions de réglementation doivent être raisonnables compte tenu de l'incidence que celles-ci pourraient avoir sur les Canadiens.

En cours d'élaboration, le cadre exige un travail de collaboration de la part des ministères, des organismes et du Bureau du Conseil privé. Au moment de sa mise en œuvre, prévue pour l'automne 2005, l'utilisation du cadre fera l'objet d'une étroite surveillance. Un examen est prévu un an plus tard.

Stratégie d'apprentissage et de renforcement des capacités

Cette stratégie a pour but de renforcer les moyens des personnes chargées d'exercer les responsabilités gouvernementales en matière de réglementation. Ses principaux objectifs consistent à renforcer la collectivité des professionnels de la réglementation, à favoriser l'adoption d'approches horizontales de la réglementation à tous les échelons administratifs, à élaborer une stratégie de perfectionnement qui tienne compte des besoins des autorités de réglementation tout au long du cycle de vie du processus et à favoriser une culture d'apprentissage continu.

Depuis mars 2005, diverses activités ont été réalisées : création d'un comité directeur du projet et d'un groupe de travail sur la stratégie de perfectionnement des connaissances en réglementation; mise au point d'un modèle du travail qui présente les fonctions relatives aux activités de réglementation réalisées au sein des ministères; formation de groupes de discussion qui évalueront les besoins aux niveaux national et régional; travail préliminaire sur l'élaboration des profils des compétences et d'un programme de perfectionnement à l'intention de la collectivité de la réglementation. La coordination de la mise en œuvre, qui devrait prendre place à compter d'avril 2006, relève du BCP et de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC).

Le BCP et le secrétariat de la collectivité fédérale de la réglementation collaborent au renouvellement de cette initiative et à la recherche de moyens pour régler les questions de capacité au sein de cette collectivité. Un sous-ministre a été désigné pour parrainer ce renouvellement.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Mise en œuvre d'une stratégie canadienne en matière de biotechnologie

La réglementation de la biotechnologie pose bien des défis. Qu'il suffise de penser à la vitesse à laquelle se produisent certains changements scientifiques qui vont au-delà des limites traditionnelles des pouvoirs réglementaires. La Stratégie canadienne en matière de biotechnologie comprendra un cadre stratégique et un plan d'action qui amélioreront le réglementation de la biotechnologie et renforceront la capacité des organes de réglementation à réagir plus rapidement aux innovations biotechnologiques dont les Canadiens peuvent profiter, dans les domaines de la santé et de l'agriculture, par exemple. Même si des progrès ont été réalisés dans certains secteurs, comme celui de la biotechnologie aquatique, la complexité inhérente au renforcement d'un cadre de réglementation dans lequel interviennent une multitude d'instances a fait en sorte que la mise en œuvre des engagements pris en mars 2005 a été retardée. Pour l'automne 2005, on s'attaquera en priorité à l'établissement d'un cadre stratégique visant les produits dérivés de la biotechnologie.

Projet de collecte et d'analyse de données en matière de réglementation

Actuellement, très peu de données portant sur les activités de réglementation du gouvernement du Canada sont recueillies systématiquement. Ce projet fournira des renseignements exacts quant à l'ampleur des activités fédérales en la matière. Il en résultera une base de connaissances sur la réglementation que les ministres, les parlementaires, les fonctionnaires et les citoyens pourront consulter. Ce projet vise à améliorer l'évaluation de l'incidence de la réglementation sur le bien-être des Canadiens, à renforcer les secteurs de la recherche et de l'élaboration des politiques et à contribuer à l'accroissement de la responsabilisation.

Au cours des six derniers mois, les progrès suivants ont été réalisés : achèvement d'un examen des sources de données existantes; conception d'une méthode d'estimation des activités de réglementation; conclusion de l'étape initiale de la collecte des données.

On procède actuellement à une évaluation comparative des moyens privilégiés par d'autres pays pour recueillir des données sur les activités de réglementation. Cet automne, on devrait finaliser un cadre conceptuel qui facilitera la création de la base de connaissances à long terme. Un rapport d'étape sur la collecte de données relatives à la réglementation sera affiché en novembre à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Allégations relatives aux effets des aliments sur la santé

Un nouveau cadre de réglementation sur les allégations relatives aux effets de certains produits alimentaires sur la santé établira les conditions à satisfaire pour pouvoir faire certaines allégations (p. ex. « aide à réduire les maladies cardiaques ») sur l'étiquette des aliments et dans la publicité. Il permettra également aux fabricants de produits alimentaires de diffuser des messages sur les avantages de leurs produits pour la santé. Le cadre protégera les consommateurs contre les allégations non fondées et leur permettra de faire des choix alimentaires éclairés.

Mesure du rendement de la réglementation

Le gouvernement est à concevoir un *Cadre général de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats*, lequel servira de mécanisme de mesure et d'évaluation continues du rendement de la mise en œuvre de la réglementation intelligente. Une fois terminé, en novembre 2005, ce cadre constituera un outil essentiel pour mettre en évidence la responsabilisation et la transparence au fil de la mise en œuvre des initiatives de réglementation intelligente.

Le cadre aura recours à un modèle logique pour quantifier l'incidence de l'Initiative de réglementation intelligente en fonction d'extrants clés et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux. Il sera assorti d'une stratégie d'évaluation permettant de déterminer dans quelle mesure on a atteint les résultats attendus et jusqu'à quel point les principes de la réglementation intelligente y ont contribué. Il englobera en outre des méthodes de collecte de données

et des sources de données ainsi qu'une stratégie de transmission des données sur le rendement visant à faciliter la collecte et la coordination du flux de ces données. On pourra prendre connaissance du cadre à l'adresse www.reglementation.gc.ca.

Nouvelles initiatives

Examen de la réglementation

Dans le cadre de la nouvelle approche de la réglementation axée sur le cycle de vie et suivant le principe d'amélioration continue qu'on y met de l'avant, un cadre d'examen a été proposé afin de faire en sorte que les projets de réglementation atteignent les résultats escomptés et ce, dans une optique de durabilité. Le projet de cadre comprend des directives sur les critères d'évaluation et les mécanismes d'examen à privilégier et offre aux ministères et aux organismes un filtre leur permettant d'évaluer leurs règlements à la lumière des critères de saine gestion publique, tant au moment de mettre en œuvre ces règlements que périodiquement, durant la période d'application.

Cette initiative a débuté en juin par un projet pilote de l'Agence canadienne d'inspection des aliments touchant à deux activités : l'enregistrement des variétés de semences; et la simplification du *Règlement sur les semences* et le commerce éthique des fruits et légumes frais. Ces projets serviront à estimer le coût d'un examen plus généralisé et à définir la façon de procéder.

On a demandé aux ministères de désigner d'autres secteurs ou règlements qu'un examen réglementaire pourrait améliorer; au cours de 2006, on élaborera un projet d'examen à plus grande échelle.

Les avantages escomptés sont les suivants :

- *pour les citoyens*, la certitude que la réglementation est limpide et accessible et qu'elle y gagne en efficacité et en pertinence quant à la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, dans le respect des valeurs sociales, éthiques et économiques;
- *pour l'industrie*, une réduction des coûts associés à l'observation des règlements et une volonté d'appuyer l'innovation et la productivité;
- *pour le gouvernement*, la réduction du chevauchement des compétences des provinces et des territoires, la mise en avant des priorités d'observation et d'exécution, l'amélioration des relations avec les citoyens et l'industrie, la baisse des frais d'administration et l'acquisition de données probantes quant aux ressources supplémentaires nécessaires pour combler les lacunes observées dans la réglementation.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

La consolidation des évaluations environnementales

La consolidation du processus d'évaluation environnementale permettra d'accroître l'uniformité et raccourcir les délais grâce à une responsabilité mieux ciblée et une meilleure collaboration. Des consultations sur les divers modèles possibles ont eu lieu en août et en septembre 2005, où l'Agence canadienne d'évaluation gouvernementale joue un rôle plus inportant dans l'évaluation des projets. À la demande des associations industrielles, de groupes environnementaux et d'autres, les consultations se poursuivront afin de bien cerner les modèles efficaces et durables d'ici le printemps 2006. On prévoit mettre en œuvre d'autres améliorations, parallèlement à l'élaboration du nouveau modèle.

Cadre d'élaboration de stratégies et de plans intégrés de conformité

Ce cadre offrira aux ministères fédéraux des directives qui les aideront à améliorer l'uniformité de leurs analyses en prenant en considération les enjeux relatifs aux stratégies et aux plans de conformité dès le début du processus d'élaboration des politiques. Les ministères pourront évaluer plus efficacement les risques d'infraction aux règlements et mieux comprendre les outils qui leur sont accessibles pour tenir compte des variables influant sur la conformité.

De nombreux avantages devraient découler de ce cadre, notamment une transparence accrue du processus de conception des stratégies et des plans de conformité, une approche uniforme du recours aux outils d'exécution et une confiance accrue des citoyens et de l'industrie quant à la capacité du gouvernement d'assurer la conformité. Le cadre devrait être terminé en mars 2006.

Cadre de gestion des risques en matière de réglementation

Ce cadre définira des principes directeurs uniformes à l'usage de tous les ministères et organismes fédéraux pour l'élaboration, l'évaluation et la gestion de la réglementation relative aux risques publics. On insistera sur une meilleure prise en compte des questions horizontales qui concernent plusieurs ministères ou organismes. Un groupe de travail interministériel procédera à un examen axé sur le risque des initiatives de réglementation intelligente pertinentes, comme la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation* et d'autres cadres qui la soutiennent. L'approche et les principes préliminaires du cadre seront définis pour consultation d'ici le printemps 2006.

Dans une initiative connexe présentée dans le rapport de mars, Santé Canada a poursuivi son projet pilote d'analyse dynamique des risques, qui vise l'intégration de l'analyse des facteurs de risque au rapport d'étude d'impact de la réglementation. L'analyse, utilisée dans le cadre d'un projet de règlement sur le consentement en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la procréation assistée*, évalue le niveau de risque associé à l'absence de consentement éclairé écrit pour l'utilisation de gamètes et d'embryons *in vitro* et cherche à établir dans quelle mesure ce niveau de risque changerait au fil du temps, avec ou sans règlement. L'analyse du risque faisait partie du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation du projet de règlement qui a été publié en septembre 2005 dans la *Gazette du Canada*, partie I.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Sécurité des appareils technologiques dans les véhicules

La distraction des conducteurs est responsable de plus de 75 % des accidents. Afin de protéger la population canadienne contre les risques de distraction que posent les nouvelles fonctionnalités télématiques des véhicules (p. ex. les systèmes de navigation et les systèmes de divertissement), Transports Canada collabore avec les fabricants automobiles à la conclusion d'un protocole d'entente (PE) sur la sécurité de ces appareils. L'approche adoptée tient compte de la possibilité pour une industrie qui évolue rapidement de modifier l'architecture de ces produits. À l'origine, l'entente devait être signée à l'automne 2005, mais les inquiétudes de l'industrie relativement à l'inclusion d'un système de gestion de la sécurité dans le PE ont occasionné bien des modifications et des délais.

4. Coordination et coopération : état de la situation

Coordination interministérielle et activités des tables thématiques

L'une des premières mesures à prendre pour améliorer la coordination et la coopération consiste à mettre de l'ordre dans les affaires fédérales. La réglementation intelligente encourage la cohérence des politiques ministérielles et favorise le recours à une approche pangouvernementale pour l'élaboration des règlements. Peu de questions de réglementation sont du ressort exclusif d'un seul ministère. La gestion horizontale est fondamentale pour élaborer des projets de règlement qui soutiennent les priorités sociales, environnementales et économiques de l'ensemble du gouvernement.

Les tables thématiques sur la réglementation intelligente aident à améliorer la coordination entre les ministères et organismes responsables en facilitant les discussions interministérielles dès le début du processus d'élaboration des politiques. En outre, elles améliorent la transparence en fournissant aux intervenants un point d'accès au gouvernement pour les questions extérieures au mandat de tel ou tel autre ministère et où il n'existe à l'heure actuelle aucun forum approprié.

Les tables thématiques ont pour rôle :

- de définir, d'examiner et de coordonner les initiatives qui s'inscrivent dans l'esprit de la réglementation intelligente;
- de produire des plans de travail et de définir des résultats précis à atteindre;
- de susciter de l'intérêt pour la réglementation intelligente, de mobiliser l'expertise, de développer des compétences et de favoriser la collaboration;
- de soutenir l'amélioration continue en mettant en commun les pratiques exemplaires, les réussites et les défis de tous les ministères et organismes en matière de politique de réglementation;
- de fournir un mécanisme d'intervention des parties intéressées sur les questions transsectorielles qui influent sur la solidité et la continuité du système de réglementation du Canada, afin que ces questions puissent être résolues grâce à un dialogue ouvert, à la collaboration et à l'action.

Lors d'une séance plénière tenue en avril 2005, les cinq tables thématiques ont pu discuter ensemble de leur mandat et commencer à élaborer des plans de travail. L'énoncé de mandat suivant est issu de cette réflexion : *« Les tables thématiques ont reçu le mandat d'améliorer la coordination entre les ministères fédéraux afin d'assurer l'atteinte et le maintien de hauts niveaux de rendement en matière de réglementation, de faciliter l'apport des intervenants et de favoriser l'amélioration continue. »*

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Amélioration de la sécurité aérienne

De nouvelles règles sur les systèmes de gestion de la sécurité régiront le cadre d'intégration des considérations de sécurité à la prise de décisions, en plus de faire la promotion d'une culture de gestion des risques au sein des organismes de l'industrie aérienne. La première série de règlements est entrée en vigueur en mai 2005. La deuxième, en cours d'élaboration, visera les aéroports, les services de navigation aérienne et les unités de formation au pilotage. En vertu du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, on adoptera une démarche globale visant à renforcer la sécurité aérienne en Amérique du Nord. Le Partenariat nécessite l'établissement de normes comparables pour l'inspection des passagers, des bagages à main et des marchandises.

Un sous-ministre adjoint (SMA) « champion » a été désigné pour parrainer chaque table thématique.

- Canada en santé : Ian Shugart, Santé Canada
- Viabilité de l'environnement : Sue Kirby, Pêches et Océans
- Sûreté et sécurité : Marc Grégoire, Transports Canada
- Innovation, productivité et contexte d'affaires : Neil Yeates, Industrie Canada
- Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord : Warren Johnson, Affaires indiennes et du Nord canadien

Ces hauts fonctionnaires assureront une direction stratégique, feront la promotion du travail de leur table thématique et encourageront la participation active des ministères et organismes concernés. Ils feront rapport de l'avancement du plan de travail de leurs tables respectives au Groupe de SMA sur la réglementation intelligente.

Canada en santé

Cette table thématique s'occupe de cerner les questions qui contribuent à la santé et au bien-être des Canadiens. L'une de ces questions consiste à savoir si on peut intégrer les considérations éthiques et sociales dans la prise de décisions de réglementation et, le cas échéant, comment le faire. La table effectue actuellement une enquête auprès de fonctionnaires pour recueillir des renseignements sur cette question. L'analyse des résultats pourrait contribuer à orienter l'élaboration d'outils et de pratiques qui appuieront la mise en œuvre de la nouvelle *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation.*

La table thématique a en outre lancé des discussions sur l'adoption d'une « optique » de la réglementation intelligente, dont un ensemble de pratiques exemplaires de base, par exemple une meilleure utilisation de l'information provenant d'autres instances de réglementation et l'accroissement de l'ouverture et de la transparence, qui pourraient être appliquées aux cadres de réglementation touchant la santé et la sécurité des Canadiens. La table thématique a également discuté des améliorations à appoter au processus réglementaire touchant les allégations relatives à la santé que les fabricants apposent sur les emballages des aliments. Santé Canada s'est engagé à élaborer un nouveau cadre de réglementation qui permettra aux fabricants d'inclure des messages au sujet des bienfaits de leurs produits pour la santé sur les étiquettes des produits alimentaires et dans leur publicité (voir la description sous la rubrique « Nouvelles initiatives ministérielles »).

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Accroissement de la sécurité des produits thérapeutiques et de la transparence du processus

On a mis en œuvre des mesures afin de renforcer la sécurité des produits thérapeutiques et d'accroître la transparence des décisions réglementaires. Deux nouveaux centres régionaux axés sur les effets indésirables des médicaments ont été créés en avril 2005, puis, en juin, le premier forum public sur la sécurité des médicaments a eu lieu sous forme d'audiences sur les inhibiteurs de la COX-2. En outre, on a lancé en août un nouveau site Web, MedEffet Canada (consulter www.hc-sc.gc.ca), de manière à améliorer l'accès de la population aux renseignements sur la sécurité des produits et à déposer en temps opportun les rapports sur les effets indésirables.

Innovation, productivité et contexte d'affaires

La réglementation sous-tend le fonctionnement du marché par le truchement des droits de propriété, du droit relatif aux contrats commerciaux et à la concurrence et d'une gamme de lois administratives qui exigent que les particuliers et les entreprises obtiennent des licences et des permis. La réglementation doit aussi être conçue de manière à favoriser l'atteinte des objectifs de la politique économique et sociale tout en réduisant les coûts qui entravent la productivité.

Cette table thématique s'appliquera à trouver des moyens d'améliorer l'innovation, la productivité et le contexte d'affaires tout en permettant réellement d'atteindre les objectifs sociaux. On prépare actuellement un rapport traitant de l'incidence de la réglementation sur l'innovation, la productivité et les affaires, ainsi que du moment où l'on doit s'occuper de cette incidence au cours du processus d'élaboration ou de révision des règlements et de la façon de s'en occuper. Le rapport examinera ces questions à la lumière des caractéristiques du secteur réglementé et fournira de l'information pour aider à satisfaire aux exigences d'analyse établies par la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*. Une ébauche, achevée à l'automne 2005, fera l'objet de discussions lors d'un symposium d'experts qui doit se tenir au début de 2006.

Sûreté et sécurité

Cette table thématique travaille à améliorer la coordination entre les ministères fédéraux afin d'assurer l'atteinte et le maintien de hauts niveaux de rendement en matière de réglementation, de susciter les avis des intervenants et de favoriser l'amélioration continue. Les questions qu'elle examine, notamment la sécurité des transports, la protection civile, la sécurité des frontières et la protection des infrastructures nationales essentielles, intéressent de nombreux ministères et concernent plusieurs administrations.

On s'occupe actuellement de dresser un inventaire des initiatives de réglementation de tous les ministères et organismes qui exercent des activités de réglementation ayant un lien avec la sûreté ou la sécurité. Au cours de l'année à venir, on recensera les questions de sûreté et de sécurité faisant l'objet de mesures réglementaires, ainsi que la nature et la justification de ces mesures, les pratiques exemplaires appliquées et les considérations législatives et de mandat aux niveaux fédéral et provincial ou territorial. Ces données serviront d'information de base sur les enjeux et les pratiques exemplaires à l'intention de la collectivité de la sûreté et de la sécurité, tout en favorisant la communication horizontale touchant les initiatives de réglementation.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Répercussions environnementales d'un gazoduc dans le Nord

Le Plan de coopération—Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest entraînera la rationalisation et la simplification du processus d'examen applicable au Projet gazier Mackenzie. Le plan, élément clé de la construction du gazoduc, regroupe 14 organes d'évaluation environnementale et de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest. On procède actuellement à un examen approfondi du Cadre de référence pour l'étude des effets environnementaux, présenté en octobre 2004. Les promoteurs du projet collaborent assidûment avec les intervenants afin de résoudre certaines questions avant les audiences et une décision est attendue en novembre 2005 quant à l'opportunité de procéder à ces audiences.

Viabilité de l'environnement

Cette table thématique s'emploie à élaborer une approche commune de la réglementation afin de soutenir la richesse et la viabilité du milieu naturel au profit des Canadiens. Son travail est structuré de manière à assurer l'atteinte simultanée des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

Les membres se penchent notamment sur les obstacles, les valeurs et les approches, véhiculés dans la réglementation, qui justifient un changement de la culture de réglementation, l'adoption d'une approche de la réglementation fondée sur les priorités et la mise en commun des pratiques exemplaires. Ils examinent en outre les liens entre la priorisation, les risques en matière de réglementation, le principe de précaution et les valeurs et l'éthique. Ils envisagent par ailleurs comment la table peut contribuer le plus efficacement possible à l'examen transsectoriel des règlements. Ils examineront aussi les instruments axés sur le marché pour choisir des domaines d'analyse plus poussée.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Gestion des ressources pétrolières et gazières par les Premières nations

Le projet de loi C-54 permettra aux Premières nations de prendre en charge les ressources pétrolières et gazières que renferme le sol de leurs réserves, ainsi que les fonds que le Trésor détiendrait pour elles en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Cette initiative législative d'autonomie gouvernementale a été conçue au cours de la dernière décennie en collaboration avec les Premières nations dont les terres renferment des ressources pétrolières et gazières importantes. Le projet de loi a été déposé en première lecture en juin 2005, a franchi l'étape de la deuxième lecture le 6 octobre et attend l'approbation du Comité.

Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Cette table thématique s'attache principalement à communiquer de l'information, à faire le point sur les initiatives réglementaires et législatives, à déterminer les domaines prioritaires de collaboration et à proposer de nouvelles initiatives. Il s'est dégagé trois thèmes pour lesquels elle sert de lien entre les ministères, soit : les questions de compétence relatives à l'évaluation et à la protection environnementales dans les réserves et dans le Nord; le cadre législatif et réglementaire existant dans les réserves pour appuyer les possibilités économiques; la politique de réglementation et le processus de conception à inclure dans les négociations relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale, ainsi que dans la mise en œuvre des traités. La table fera en outre valoir des questions comme l'élaboration d'un cadre de coopération horizontale à long terme en matière de réglementation pour le Nord, fondé sur le modèle du Plan de coopération relatif au gazoduc de la vallée du Mackenzie.

La table contribuera à l'élaboration d'une politique et de lignes directrices fédérales sur la réglementation dans les réserves. Elle veillera autant que possible à ce que les nouvelles initiatives résultant d'un examen législatif et réglementaire fait dans les réserves à l'appui de possibilités économiques ou de la Stratégie pour le Nord soient exécutées d'une manière uniforme et stratégique, conformément aux principes de la réglementation intelligente.

Coopération fédérale-provinciale-territoriale

Comme le signalait l'édition de mars 2005 du présent rapport, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme de la réglementation a été créé pour jeter les bases d'une approche commune de la gestion de la réglementation. Présidé conjointement par la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, il s'occupe notamment d'élaborer des principes de réglementation communs, d'instituer une approche uniforme des études d'impact de la réglementation et de mettre en commun les pratiques exemplaires. Ce travail accroîtra la capacité de tous les gouvernements d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs règlements et encouragera la coopération entre les administrations en matière de réglementation. Le groupe s'est réuni en mars et en octobre 2005.

Aperçu des résultats : Réglementation intelligente

Évaluation des nouvelles substances chimiques

Un nouveau règlement, élaboré dans le cadre d'une démarche consensuelle par le gouvernement fédéral, l'industrie et des groupes de défense d'intérêts publics, entraîne la création d'un système simplifié et plus économique pour évaluer les nouvelles substances chimiques sur le marché, tout en continuant à assurer l'application de normes strictes en matière d'environnement et de santé humaine. Le règlement réduira considérablement les délais d'évaluation de certains types de substances. De plus, le Canada dirige actuellement un projet pilote de l'OCDE qui consiste à vérifier l'efficacité d'un processus de déclaration parallèle visant à simplifier et à rationaliser l'accès des nouvelles substances chimiques à plusieurs marchés en même temps.

Coopération internationale

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité

Depuis la parution de la dernière version du présent rapport, le premier ministre Martin, le président des États-Unis, M. Bush, et le président du Mexique, M. Fox, ont annoncé le 23 mars 2005, au Texas, la création d'un Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Ce partenariat prévoit un programme ambitieux en vue d'améliorer la coopération nord-américaine dans un certain nombre de secteurs.

En juin 2005, les ministres responsables des trois pays ont publié les plans de travail relatifs à près de 100 initiatives devant être exécutées par des groupes de travail trilatéraux au cours des 24 à 36 mois suivants et de façon régulière par la suite. Ces initiatives, dont beaucoup sont de nature réglementaire, couvrent des secteurs comme la fabrication, le transport, la salubrité des aliments et de l'agriculture, la sécurité des frontières, la sécurité aérienne et les services financiers. On s'est engagé à présenter des rapports d'étape tous les six mois.

Les initiatives suivantes sont au nombre de celles qui sont projetées :

- établir le Conseil du partenariat automobile nord-américain, qui permettra aux trois gouvernements de travailler, de concert avec les parties intéressées, à assurer la compétitivité de l'industrie et d'examiner diverses questions, dont la réglementation;
- mettre en œuvre un accord de reconnaissance mutuelle afin de réduire les frais engendrés par les doubles essais et évaluations de conformité du matériel de télécommunication, tout en garantissant des normes élevées;
- établir des approches équivalentes de la sécurité de l'aviation en Amérique du Nord, y compris des normes de sûreté comparables pour l'inspection des voyageurs, des marchandises et des bagages;
- chercher à élaborer une approche mutuellement acceptable qui permette au Canada et aux États-Unis de partager la même évaluation de la déclaration de substance chimique nouvelle en collaborant avec le groupe de travail sur les nouveaux produits chimiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin d'accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques inhérents aux substances nouvelles;
- élaborer un cadre de coopération trilatérale en matière de réglementation, qui devra être prêt en 2007, afin d'encourager la coopération entre les instances de réglementation, la compatibilité des règlements et la réduction des chevauchements en matière d'essais et d'exigences de certification, tout en maintenant des normes élevées de santé et de sécurité. Un séminaire organisé le printemps prochain permettra aux parties de bien comprendre les systèmes de réglementation des trois pays et de trouver des moyens d'améliorer la coopération.

Cadre de coopération internationale en matière de réglementation

Le cadre de coopération internationale en matière de réglementation guidera les ministères et organismes fédéraux dans la mise en œuvre des exigences prévues à cet égard par la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*, en désignant les partenaires avec qui coopérer, en respectant les obligations internationales et en déterminant les types de participation internationale appropriés.

Ce cadre aidera les ministères à élaborer des stratégies pour gérer les risques transfrontaliers pour les Canadiens et réduire les différences inutiles de réglementation avec nos principaux partenaires. Il encouragera en outre la mise en commun et l'utilisation des pratiques exemplaires à l'échelle internationale, ainsi que l'efficacité de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'exécution des règlements.

Au cours d'une réunion interministérielle tenue en avril 2005, les représentants de 17 ministères et organismes ont discuté des principes, des objectifs et des résultats attendus du cadre. L'ébauche de ce cadre fera l'objet de consultations interministérielles et externes qui se tiendront au cours de l'automne et de l'hiver 2005 et devrait être achevée en mars 2006. Cette initiative est dirigée conjointement par le BCP et par Commerce international Canada.

Le Projet de recherche sur les politiques a commandé des études afin de tirer des enseignements de l'expérience canadienne et internationale et de cerner, à partir de celle-ci, les possibilités de coopération en matière de réglementation. Ces études seront examinées en décembre 2005 lors d'un symposium d'experts qui réunira des hauts fonctionnaires et des universitaires du Canada, des États-Unis, du Mexique, de l'Union européenne, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Ce processus orientera à la fois le cadre et la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*.

Cadre de coopération Canada-UE en matière de réglementation

Ce cadre, adopté en décembre 2004, vise à favoriser la coopération bilatérale entre les instances de réglementation et les décideurs afin de faciliter le commerce et les investissements et de promouvoir la compétitivité et l'innovation. La première réunion du Comité de coopération Canada-UE en matière de réglementation, tenue en mai 2005, a permis à chacune des parties de se familiariser avec les démarches de réglementation adoptées par leur homologue. Elle a également permis aux participants de comparer leurs démarches dans certains secteurs particuliers, comme la sécurité des produits de grande consommation, les produits cosmétiques et d'hygiène personnelle, les appareils émetteurs de rayonnement, les contaminants chimiques présents dans les aliments et l'étiquetage des aliments, et ainsi jeter les bases d'une collaboration plus étroite. La prochaine réunion du Comité est prévue pour la fin de 2005.

5. Mise à jour des initiatives ministérielles

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Protocole d'entente relatif aux modifications de l'annexe F et du tableau II de la division 15, partie B du *Règlement sur les aliments et drogues* : La signature de ce protocole, en février 2005, a mis en train un projet pilote d'une durée de 30 mois destiné à simplifier les exigences de publication préalable (dans la partie I de la *Gazette du Canada*) pour deux genres de propositions de règlements de Santé Canada, soit les modifications de l'annexe F (qui régit le statut des médicaments sur ordonnance) et du tableau II de la division 15, partie B (qui établit les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les aliments). Maintient un examen scientifique rigoureux ainsi que la consultation existante avec les intervenants et les partenaires commerciaux.	Santé Canada (responsable), Commerce international Canada (CICan), Bureau du Conseil privé (BCP).	Respect des engagements de mars 2005. Le projet pilote, étalé sur 30 mois, a débuté le 23 février 2005 et se poursuivra jusqu'en septembre 2007. On évaluera les processus modifiés à l'aide d'indicateurs, comme le temps total requis pour mener à terme une modification de règlement et le nombre de commentaires reçus des intervenants. Si l'on constate que les changements réussissent à réduire le temps requis pour traiter les modifications de règlements, Santé Canada demandera peut-être l'appui du BCP et du Conseil du Trésor pour utiliser les processus modifiés en permanence. Santé Canada a défini les sept premières modifications qui seront effectuées selon le processus révisé. La date cible de publication de ces modifications dans la partie II de la *Gazette du Canada* est fixée à l'hiver 2005–2006.

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Groupe de travail d'intervenants sur les gras trans : Recommandations et stratégies visant à réduire les gras trans aux plus bas niveaux possibles dans les aliments canadiens. Le groupe comprend des représentants des industries de la transformation des aliments et des services alimentaires, d'associations œuvrant dans le domaine de la santé, du gouvernement et du milieu universitaire.	Santé Canada et la Fondation des maladies du cœur du Canada président conjointement le groupe de travail. Représentants : • du Groupe de travail FPT sur la nutrition (représentant provincial) • du Comité FPT sur la politique relative à la salubrité des aliments (représentant provincial) • d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) • de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) • du secteur agroalimentaire, de la production aux services alimentaires, en passant par la vente des aliments au détail • des ONG bénévoles œuvrant dans les domaines de la santé et de la prévention des maladies • du milieu universitaire.	Respect des engagements de mars 2005. Le groupe de travail a tenu des consultations publiques en juin 2005. Un rapport provisoire a été publié en août 2005. Il renferme des recommandations touchant l'éducation du public, l'étiquetage et les possibilités immédiates de réduire la teneur en gras trans des aliments canadiens. Une autre série de consultations publiques suivie d'une réunion du groupe de travail sont prévues pour octobre ou novembre 2005. On prévoit que le groupe de travail présentera au ministre de la Santé des recommandations et un rapport final sur le cadre réglementaire approprié d'ici la fin de 2005.

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Cadre de réglementation fondé sur des normes pour les cellules, les tissus et les organes destinés à la transplantation (CTO) : Nouveau cadre réglementaire fondé sur des normes publiées par l'Association canadienne de normalisation en juin 2003. On vise à mettre en équilibre le besoin de pouvoir compter sur des CTO sûrs et de haute qualité et celui d'en assurer la disponibilité à des fins de transplantation. Le cadre réglementaire sera instauré en deux phases; la première mettra l'accent sur les règlements relatifs à la sûreté, et la seconde sera axée sur la déclaration d'événements indésirables et l'établissement de la conformité. Les normes de 2003 ont été révisées en fonction des modifications de la technologie et des progrès accomplis en matière de prévention des maladies. Leur deuxième version sera publiée en 2006.	Santé Canada (responsable), Agence de santé publique du Canada, Association canadienne de normalisation.	Respect des engagements de mars 2005. Consultations pancanadiennes sur la phase II achevées en mars 2005. Guide provisoire révisé publié en août 2005. CD didactiques disponibles en septembre 2005. Analyse détaillée des coûts-avantages se rapportant à la phase II achevée en septembre 2005. Les provinces et territoires ont été consultés en octobre 2005. L'ébauche du règlement doit être publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* à l'automne 2005.

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Amélioration du rendement au chapitre de l'examen des médicaments (Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques) : Des fonds ont été affectés dans le Budget 2003 en vue de la mise en place d'initiatives devant permettre à Santé Canada d'examiner les médicaments dans des délais cibles comparables à ceux en vigueur à l'échelle internationale, d'ici 2006 dans le cas des produits pharmaceutiques. On améliore les délais en augmentant l'efficacité (par l'adoption d'outils et d'approches de gestion de projets, par exemple) et la capacité d'examen de Santé Canada, sans pour autant compromettre l'innocuité des médicaments.	Santé Canada (responsable).	Respect des engagements de mars 2005. L'arriéré dans l'examen des produits pharmaceutiques a été éliminé, et les délais ont été considérablement améliorés. De janvier à septembre 2005, 58 % des examens de produits pharmaceutiques ont été achevés dans les délais cibles (comparativement à 25 % en 2004 et 13 % en 2003). Dans le cas des produits pharmaceutiques, Santé Canada prévoit atteindre le seuil international (examen de 90 % des demandes dans les délais cibles) d'ici mars 2006. Dans le cadre de son examen actuel, Santé Canada élabore un plan en vue de poursuivre les progrès accomplis et d'améliorer davantage le processus d'examen des médicaments.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Système de réglementation électronique des pesticides (SREP) : Lancement du premier service Internet au monde pour l'exécution des activités de réglementation des pesticides, y compris la présentation de l'information sur les produits et des rapports sur les événements indésirables. Le système utilise des voies gouvernementales sûres pour permettre à l'industrie de transmettre l'information directement à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et à celle-ci de travailler avec les renseignements en direct.	ARLA (responsable), industrie, groupes de travail FPT et internationaux.	Le projet pilote relatif à un système en ligne n'a pas vu le jour au printemps 2005 comme il avait été prévu. Ce délai permettra l'intégration d'autres modules visant à faciliter la présentation électronique en ligne de l'information supplémentaire qui sera exigée en vertu de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires*. Il est possible de télécharger le formulaire de demande ce qui permettra à l'industrie de compiler électroniquement les demandes réglementaires et de soumettre ces dernières sur un CD. Le système en ligne n'est toutefois pas encore disponible. Un programme d'index électronique a été lancé en septembre 2005 et aidera l'industrie et l'ARLA à créer et à traiter les demandes. Le lancement du système réglementaire en ligne est prévu pour 2006, en même temps que la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* et ses règlements d'application.

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
La consolidation des évaluations environnementales fédérales : D'après l'engagement qu'a pris le gouvernement dans le discours du Trône d'octobre 2004 de consolider les évaluations environnementales fédérales. Cette consolidation amènera l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) d'accroître son rôle en matière d'évaluation environnementale des projets. Une accélération des processus et une meilleure coordination entre les quelque 30 organismes fédéraux concernés se traduiront par un plus grand nombre d'évaluations environnementales faites en temps opportun et un degré plus élevé de certitude.	L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (responsable). Tous les ministères, organismes et instances désignés sous le nom d'« autorités fédérales » aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, comme Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada.	Des consultations, dont des réunions spéciales du Comité consultatif d'intervenants sur la réglementation, ont eu lieu en août et septembre 2005, dans le but d'étudier les possibilités offertes pour le choix d'un nouveau modèle selon lequel l'Agence jouerait un plus grand rôle dans l'évaluation des projets. À la demande des associations industrielles, des groupes environnementaux et autres, les consultations se poursuivront afin d'établir des modèles efficaces et durables de la consolidation des évaluations environnementales d'ici le printemps 2006. D'autres améliorations seront apportées parallèlement à l'élaboration du nouveau modèle. Des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires sont actuellement étudiées et améliorées, au besoin. Ces ententes pourront garantir la coordination dans les secteurs où plusieurs ordres de gouvernement participent à l'évaluation environnementale d'un même projet. Sept ententes ont été conclues et, depuis la publication du dernier rapport, deux ont été renouvelées; une troisième le sera d'ici l'hiver 2006. Deux nouvelles ententes, en cours d'élaboration, devraient être conclues cet hiver. Les changements proposés en vue de réduire les évaluations de petits projets seront mis de l'avant d'ici la fin décembre 2005. D'autres changements pour renforcer la coordination fédérale seront mis de l'avant d'ici la fin mars 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Règlement sur les activités sismiques pris en vertu de la *Loi sur les océans* : En collaboration avec les autres organismes de réglementation de l'énergie, le MPO élabore des normes nationales uniformes visant à atténuer les effets du bruit marin. Les résultats escomptés sont les suivants : • amélioration de la prévisibilité et de l'uniformité de l'exécution des programmes; • renforcement des partenariats avec les intervenants clés; • mesures d'atténuation uniformisées et immédiates qui permettent une exploration pétrolière et gazière respectueuse de la protection et de la préservation de l'environnement marin; • Ressources naturelles Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et les offices des hydrocarbures extra-côtiers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador devraient adopter les mêmes exigences dans leurs règlements respectifs.	Pêches et Océans Canada (MPO) et Ressources naturelles Canada (responsables). Les offices des hydrocarbures extra-côtiers et l'Office national de l'énergie (ONE), Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), les organismes de réglementation de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, les scientifiques et les experts en sciences et en techniques d'atténuation à l'échelle nationale et internationale, les ONG du domaine de l'environnement et les groupes autochtones. Le Québec a été un observateur dans ce processus.	Les engagements de mars 2005 sont respectés. Le comité de rédaction fédéral-provincial est à réviser l'Énoncé des pratiques canadiennes sur l'atténuation des incidences des activités sismiques dans le milieu marin. Les organismes fédéraux et provinciaux de réglementation de l'exploitation pétrolière et gazière et le MPO ont élaboré un protocole d'entente qui indique le mode de rédaction, d'examen et de modification du règlement. Le protocole d'entente et l'Énoncé des pratiques font actuellement l'objet d'un examen par des conseillers juridiques fédéraux et provinciaux. La publication dans la *Gazette du Canada* doit avoir lieu à la fin de 2005. Entre-temps, les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux prévoient utiliser l'Énoncé comme ligne directrice pour les essais sur le terrain.

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) Plan en cinq parties visant à faire en sorte que le programme de gestion de l'habitat du poisson du MPO soit davantage axé sur les résultats et plus transparent, efficace, prévisible et efficient. Le plan sera axé sur les éléments suivants : • exécution du Programme de gestion de l'habitat du poisson suivant un cadre de gestion du risque; • simplification des examens de la réglementation; • renforcement des partenariats; • mise sur pied d'un nouveau modèle de gestion pour l'évaluation environnementale des projets de grande envergure; • accroissement de la prévisibilité et de la rapidité du processus décisionnel. Le sixième élément du PMPE est la modernisation de la conformité de l'habitat (voir la section 6 « Nouvelles initiatives ministérielles »).	MPO (responsable) et organismes fédéraux ayant un mandat relatif à la gestion des ressources et à l'environnement, y compris Ressources naturelles Canada (RNCan), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Environnement Canada (EC), l'Office national de l'énergie (ONE), Transports Canada (TC) et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). Provinces et territoires : ministères responsables de la gestion des ressources, de l'environnement et des transports, par l'entremise du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et de ses groupes de travail. Fédération canadienne des municipalités (FCM). Les intervenants de l'industrie des ressources, par l'entremise de l'Association nationale des industries des ressources (ANIR). Les organisations non gouvernementales, par le biais de la Coalition d'organismes de conservation non gouvernementaux nationaux et régionaux. Les organisations autochtones, y compris l'Assemblée des Premières nations et une multitude de collectivités et de groupes autochtones provinciaux et locaux, en particulier des provinces intérieures.	Les engagements de mars 2005 sont respectés. Printemps 2005 : on a terminé le cadre de gestion qualitative des risques, qui explique en quoi la sensibilité du poisson et de son habitat ainsi que la gravité des effets d'une activité particulière se déroulant dans l'eau ou dans les environs déterminent le niveau de risque lié aux différentes activités de développement. Printemps 2005 : on a terminé 13 états des résultats nationaux qui donnent des précisions aux promoteurs sur les exigences en matière de protection de l'habitat pour la majorité des activités de développement à faible risque. Printemps 2005 : on a commencé les consultations auprès de toutes les provinces et de tous les territoires sur l'application du cadre de gestion des risques et des états des résultats à leurs processus de réglementation, et sur la promotion du guichet unique pour la prestation des services. Printemps 2005 : une réunion stratégique élargie des cadres a mené à des discussions bilatérales concernant l'adoption d'un mécanisme de prestation des services à guichet unique dans chaque province. Été 2005 : mise en œuvre d'un nouveau modèle organisationnel pour accroître l'efficacité de l'évaluation environnementale et accélérer le processus pour les projets de grande envergure du MPO. Automne 2005 : mise en œuvre d'initiatives stratégiques et de gouvernance internes pour accroître la prévisibilité du processus décisionnel et l'accélérer; lancement d'un programme de formation obligatoire pour tous les employés affectés au programme. Les discussions se poursuivent sur les possibilités de partenariat avec les provinces et territoires qui n'ont pas encore conclu d'ententes bilatérales sur l'habitat du poisson. Le MPO continuera de mettre en œuvre les éléments du PMPE en mettant l'accent sur les communications internes afin que le personnel du MPO connaisse les plans du ministère et que l'exécution des programmes se fasse de manière uniforme.

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) : Énonce une vision élargie : atteindre la meilleure qualité environnementale possible pour améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, préserver notre environnement naturel et améliorer notre compétitivité à long terme. Le cadre vise à intégrer les signaux économiques et environnementaux en améliorant la gestion environnementale dans cinq domaines clés : les sciences et la technologie, l'information, la promotion du rendement et la conformité, l'éducation et la participation, et la prise de décisions. Les tables sectorielles sur la durabilité sont essentielles à la mise en œuvre (voir la section 6 « Nouvelles initiatives ministérielles »).	Environnement Canada (responsable), autres ministères, provinces et territoires, industries, groupes autochtones, ONG.	Les engagements de mars 2005 sont respectés. Accords cadres FPT : les ministres ont accepté un projet de Déclaration d'engagement pour un environnement durable au Canada en juin 2005. La déclaration établit une vision commune pour atteindre la meilleure qualité environnementale possible afin d'améliorer le bien-être des Canadiens, de préserver l'environnement et d'améliorer la compétitivité de l'économie du Canada. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) devrait donner son accord final lors de sa réunion de l'automne 2005. Des discussions bilatérales sont en cours avec les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan, la C.-B. et l'Alberta pour déterminer les domaines de collaboration, les résultats attendus et les initiatives permettant de mettre les principes en pratique. En 2006, on établira avec les provinces intéressées des accords bilatéraux de mise en œuvre dans les domaines où la collaboration est possible.

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Coopération avec les É.-U. et d'autres pays membres de l'OCDE sur les produits chimiques : Collaboration au sein du groupe de travail de l'OCDE sur les nouvelles substances chimiques afin d'accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques que présentent les substances nouvelles et de définir des stratégies pour surmonter les obstacles à la coopération. Un projet pilote de deux ans présidé par le Canada met à l'essai un « processus de déclaration parallèle » visant à simplifier et à rationaliser l'accès des nouveaux produits chimiques à plusieurs marchés simultanément, tout en respectant des normes rigoureuses en matière de protection de la santé et de l'environnement. Le processus permettrait à une entreprise de faire une seule déclaration (dans le pays responsable) et d'autoriser l'échange des renseignements avec les gouvernements participants pour que chacun puisse procéder à sa propre évaluation des risques. Il incomberait au pays responsable d'examiner les renseignements présentés, d'effectuer l'évaluation des dangers et de faire part des résultats aux autres pays participants.	Environnement Canada et Santé Canada (responsables). Le comité directeur qui dirige le processus de déclaration parallèle se compose de représentants de l'Australie, du Canada (présidence), du Japon et des États-Unis. L'industrie canadienne participe sous les auspices du Comité consultatif économique et industriel (CCEI) auprès de l'OCDE.	Les engagements de mars 2005 sont respectés. Une réunion du Comité directeur a eu lieu en avril 2005. Les pays participants et l'industrie y ont accepté les objectifs et le mandat du projet pilote. Voici les tâches définies à cette réunion : • élaborer un modèle commun de rapport sur l'évaluation des dangers; • établir un mécanisme d'intégration des sommaires d'études robustes dans le processus d'évaluation; • ajouter des éléments à l'ensemble de renseignements demandés aux responsables de la déclaration; • réaliser certains travaux administratifs, comme l'établissement de protocoles de partage des renseignements commerciaux confidentiels entre les pays participants. Le processus de déclaration pour les trois premiers produits chimiques visés par le projet pilote a commencé en septembre 2005. Le Canada dirige le processus d'examen. L'Australie pourrait diriger le processus d'examen pour la prochaine série de produits chimiques définis dans le cadre du projet pilote. Un rapport sur les enseignements, fondé sur l'expérience du pays responsable des déclarations dans le projet pilote, sera présenté au groupe de travail de l'OCDE sur les nouveaux produits chimiques; la date cible est fixée à juin 2007. Les prochaines étapes seront envisagées après l'évaluation du projet pilote.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air : On vise à examiner des approches novatrices de la gestion des émissions atmosphériques, comme le jumelage des exigences et des instruments fédéraux et provinciaux, les mesures fiscales favorisant des améliorations importantes de la performance environnementale et les technologies innovatrices. Le forum a créé un comité consultatif technique chargé d'établir une liste des initiatives et des mesures incitatives FPT prioritaires en matière d'émissions et réglementation.	Forum présidé par un PDG de l'industrie. • Environnement Canada (responsable), • Santé Canada, • RNCan (observateur), • La Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, • Groupes autochtones, et • ONG du domaine de l'environnement.	Les engagements de mars 2005 sont respectés. Le groupe consultatif technique a présenté un rapport au Forum lors de la réunion de septembre 2005 et a accepté d'établir un plan d'action décennal pour réduire les émissions atmosphériques. Un troisième forum est prévu en février 2006. On prévoit approuver le plan d'action décennal pour la réduction des émissions atmosphériques au début 2006.

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Protocole d'entente sur la télématique : Entente avec les constructeurs de véhicules automobiles sur la sûreté des dispositifs de télématique montés à bord (p. ex. systèmes de navigation, accès Internet, téléphones cellulaires). Comprendra une norme sécurité axée sur le processus, les principes généraux et les éléments de procédés qui devraient sous-tendre la conception, la mise au point, l'évaluation, la fabrication et l'installation des produits.	Transports Canada de concert avec des associations de l'industrie automobile et des constructeurs de véhicules automobiles.	Les progrès sont plus lents que prévu. Un groupe mixte composé de représentants de l'industrie et du gouvernement travaille depuis un certain temps pour établir les modalités du protocole d'entente et le contenu de la norme axée sur le processus (c.-à-d. le système de gestion de la sûreté). Une ébauche de protocole d'entente a été rédigée, et on poursuit le dialogue avec l'industrie afin d'en clarifier la nature et la portée. Un échantillon de quatre des dispositifs de télématique actuellement disponibles a été évalué cette année. Les dispositifs futurs seront évalués par comparaison avec ces repères pour permettre d'apprécier l'incidence qu'aura le protocole d'entente sur la sûreté et la sécurité. Les fabricants surveilleront aussi l'incidence de ce protocole sur leurs produits. Un rapport décrivant la consultation relative à la télématique et les initiatives qui en ont découlé a été affiché sur le site Web de Transports Canada en septembre 2005.

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Règlement sur le système de gestion de la sûreté pour les entreprises d'aviation : Cadre officiel qui intègre les facteurs de sûreté à tous les niveaux de la prise de décisions dans les entreprises d'aviation. Ceci favorisera des cultures solides quant à la sécurité dans l'industrie de l'aviation civile, et par conséquent, améliorera les pratiques en matière de sécurité.	Transports Canada de concert avec des intervenants du secteur de l'aviation.	Respect des engagements de mars 2005. La première série de règlements s'appliquant aux exploitants aériens est entrée en vigueur le 31 mai 2005. La deuxième étape consiste à appliquer l'idée des systèmes de gestion de la sûreté à d'autres domaines de l'industrie de l'aviation. On a tenu des consultations avec l'industrie en juin et en septembre 2005 pour examiner des propositions de normalisation des règlements au moyen du *Règlement canadien de l'aviation* (cela s'appliquera aux aéroports, aux services de navigation aérienne et aux unités de formation au vol). La publication dans la partie I de la *Gazette du Canada* est prévue au début 2006.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Stratégie canadienne en matière de biotechnologie : Le rythme rapide de l'évolution de la science, qui va au-delà des limites traditionelles des pouvoirs réglementaires, présente un défi clé lorsqu'il s'agit de réglementer les nouveaux produits dérivés de la technologie qui font sans cesse leur apparition. La Stratégie canadienne renouvelée est une initiative interministérielle qui inclura une politique et un plan d'action aptes à améliorer la réglementation touchant ces produits et à renforcer la capacité des responsables de la réglementation à réagir plus rapidement à l'innovation.	Industrie Canada (responsable) et les ministères qui ont des responsabilités particulières vis-à-vis de la réglementation des produits biotechnologiques : • Agence canadienne d'inspection des aliments; • Environnement Canada; • Pêches et Océans Canada; • Santé Canada.	Le progrès de l'élaboration de cette stratégie devra s'accélérer. Automne 2005 : Industrie Canada, en collaboration avec d'autres ministères, viseront l'élaboration d'une politique globale définissant comment le gouvernement traitera des nouveaux produits biotechnologiques au Canada. Une fois ce cadre défini, un plan d'action comportant des mécanismes de renforcement de la coopération entre ministères et précisant les diverses responsabilités réglementaires, sera mis au point. Au cours de l'élaboration de la politique, on aura à définir et à élucider d'autres enjeux dans des domaines tels que la biotechnologie animale et l'agriculture moléculaire. Parmi les domaines à l'étude, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la biotechnologie aquatique. Début 2006 : Pêches et Océans Canada partagera un plan de réglementation touchant spécialement la biotechnologie aquatique. Cette approche rationalisée fournira aux industries qu'intéressent les questions de réglementation qui s'appliquent aux organismes aquatiques.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Nouveau BioPortail du gouvernement du Canada (biotech.gc.ca) : Guichet unique Internet donnant accès à des renseignements clairs et complets sur la biotechnologie et ses applications. On y trouve notamment bioreglementation.gc.ca, outil permettant d'explorer le système de réglementation de la biotechnologie, et biofondations.gc.ca, qui fournit de l'information générale sur la biotechnologie.	Le Secrétariat canadien de la biotechnologie (SecCB), conjointement avec les ministères et organismes partenaires : Santé Canada, Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada, Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Commerce international Canada/Affaires étrangères Canada, et Justice Canada.	Respect des engagements de mars 2005. Site inauguré le 1er décembre 2004. Été 2005 : Ajout de liens d'accès facile et d'aperçus des étapes du processus de réglementation. La revue Biotechnology Focus a attribué cinq étoiles au BioPortail dans son numéro de juin 2005. Hiver 2006 : Le SecCB travaillera à améliorer le volet bioréglementation du site.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Réforme du cadre réglementaire des organismes de bienfaisance : Répond aux 75 recommandations faites par la Table conjointe sur le cadre réglementaire (établie dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire) en vue d'améliorer le contexte législatif et réglementaire dans lequel le secteur caritatif exerce son activité. L'initiative comprend des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, des éléments de politique et de programmes, l'élaboration de systèmes d'information, la formation du personnel et des changements organisationnels et opérationnels. Favorisera un règlement plus rapide des différends et une plus grande transparence des pratiques des organismes de bienfaisance et des décisions touchant leur réglementation.	Agence du revenu du Canada (responsable). Un groupe consultatif sectoriel, le Comité consultatif des organismes de bienfaisance, a été créé à des fins de consultation, de conseils et d'orientation.	Respect des engagements de mars 2005. Les modifications de la Loi ont reçu la sanction royale le 13 mai 2005. Les nouveaux pouvoirs ministériels visant à soutenir un processus d'appel et un régime de sanctions amélioré sont entrés en vigueur le 12 juin 2005. Plusieurs initiatives de sensibilisation du public et d'action directe auprès du secteur ont été parachevées entre mai et juillet 2005. En cours : Consultation avec le Comité consultatif des organismes de bienfaisance concernant les façons d'aborder les sanctions intermédiaires, la suspension expresse du statut de donateur reconnu et les options possibles pour traiter les activités trompeuses de collecte de fonds. La mise en œuvre du programme de sanctions intermédiaires est prévue pour l'automne 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Entente-cadre sur l'aquaculture : L'aquaculture est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. Le renouvellement de la gouvernance relative à l'aquaculture grâce à la création de ce cadre : • définira clairement les rôles et responsabilités des différents niveaux de gouvernement; • éliminera le double emploi et favorisera le partage des coûts; • renforcera la collaboration FPT; • normalisera le processus et les activités de surveillance de l'environnement de manière à simplifier les processus d'application tout en maintenant une solide protection environnementale; • soutiendra des processus décisionnels uniformes et crédibles qui prendront en compte les facteurs environnementaux et socioéconomiques; • facilitera l'attribution des rôles et l'exécution des activités du gouvernement fédéral.	MPO (responsable). Principaux partenaires : ACIA, Environnement Canada. Autres partenaires et intervenants : MAECI, AAC, provinces et territoires, Premières nations, Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), et industrie (aquaculture, pêches et traitement du poisson).	Respect des engagements de mars 2005. Date cible de présentation du rapport d'étape aux ministres FPT et de signature de l'entente de principe : le 6 octobre 2005. Le MPO achève actuellement la tenue de réunions. Des consultations officielles avec les Premières nations, des représentants de l'industrie et d'autres intervenants devraient être entamées à l'hiver 2005–2006. Date cible de début des négociations FPT : janvier 2006. Date cible de la ratification de l'ébauche d'entente-cadre par toutes les administrations : printemps 2007. Date cible de la ratification des ententes de mise en œuvre avec chacune des administrations : 2008.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
PerLe : Service Internet qui permettra aux entreprises de générer facilement une liste sur mesure des permis et licences exigés par tous les niveaux de gouvernement. Sera fourni par le truchement de sites Web, centres d'appel et points de service en personne des gouvernements participants. Il s'agit actuellement d'un projet pilote auquel participent un nombre limité d'administrations.	Industrie Canada (responsable). L'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon et trois municipalités, soit Whitehorse, Kamloops et Halton Region (qui comprend Halton Hills et Milton) participent au projet pilote. La province du Manitoba et la Ville d'Ottawa ont confirmé officiellement leur participation au projet élargi.	Respect des engagements de mars 2005. La carte du processus d'obtention des permis et licences requis pour 233 genres d'entreprises a été établie dans les régions participantes. Les entrepreneurs relevant des administrations partenaires pourront accéder au service PerLe et à son génie de délivrance de permis et licences en direct en octobre 2005. La planification des activités d'expansion a commencé. Le calendrier d'expansion sera établi en fonction du succès du projet pilote.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Principes directeurs et pratiques recommandées touchant les examens de fusions à l'échelle nationale et entre États : En cours d'élaboration par le Bureau de la concurrence, dans le cadre de l'International Competition Network (ICN). L'établissement de lignes directrices reconnues à l'échelle internationale pour l'examen d'une fusion accroîtra la certitude et la prévisibilité pour les entreprises touchant des points comme le temps requis pour mener à bien cet exercise.	Le Bureau de la concurrence et plus de 90 autres organismes nationaux et multinationaux s'occupant de concurrence appartiennent à l'ICN. Coopération de la part d'organismes internationaux (Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), d'associations et de spécialistes des lois antitrust et de l'économie, d'associations de l'industrie et de consommateurs, et de membres du milieu universitaire.	Respect des engagements de mars 2005. Le Sous-groupe des notifications et de la procédure applicables aux fusions a achevé récemment le travail relatif à deux nouvelles pratiques recommandées et la rédaction de trois rapports, qui ont été approuvés lors de la Conférence annuelle de l'ICN, à Bonn (Allemagne), en juin 2005. Un certain nombre d'États ont déjà utilisé les pratiques recommandées pour améliorer leurs méthodes d'examen des fusions. (Le Canada observe déjà la grande majorité des pratiques recommandées.) Les membres de l'ICN adoptent des produits de travail lors de leurs conférences annuelles. La prochaine se tiendra au Cap (Afrique du Sud), en mai 2006.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Loi régissant les organisations à but non lucratif : Améliorera la responsabilité financière et la transparence, clarifiera le rôle des administrateurs et protégera les droits des membres des organisations à but non lucratif.	Industrie Canada (responsable). Ministère de la Justice, Revenu Canada, ministère des Finances, Sécurité publique et Protection civile Canada, ministère du Patrimoine canadien. Intervenants très divers, dont des organisations à but non lucratif, les associations du barreau et des professionnels de la comptabilité.	La loi a été présentée en première lecture le 15 novembre 2004, et elle est maintenant examinée par le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie. Le Comité a tenu trois audiences au cours desquelles des témoins représentant Industrie Canada ainsi que des intervenants du secteur bénévole et des professionnels de la comptabilité ont comparu. On prévoit que le Comité poursuivra son examen du projet de loi à l'automne 2005. Une fois le projet de loi adopté, on élaborera un ensemble de mesures réglementaires pour en guider la mise en œuvre.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
L'Initiative de réduction de la paperasserie : Il s'agit de mesurer les coûts de la conformité aux règlements pour les petites entreprises et son incidence sur celles-ci et de rechercher les possibilités de simplifier les exigences de la réglementation dans tous les ministères et organismes fédéraux. Cette initiative comprend trois volets essentiels : • un comité consultatif sur la réduction de la paperasserie composé de représentants des secteurs public et privé; • une enquête de Statistique Canada sur les coûts de la conformité aux règlements; • des rapports d'étape annuels au ministre de l'Industrie.	Industrie Canada (responsable). Le Comité comprend les représentants suivants : Petites entreprises et associations d'entreprises, notamment : • Fédération canadienne de l'entreprise indépendante • Manufacturiers et exportateurs canadiens • Association canadienne de la paie • Greystone Energy Systems Inc. • Gryzko Harper Chartered Accountants • PBB Global Logistics • Simpson Seeds Inc. Ministères provinciaux et fédéraux • ministère des Services de gestion de la Colombie-Britannique • ministère du Conseil exécutif du Québec • Agence du revenu du Canada • Finances Canada • Ressources humaines et Développement des compétences Canada • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Respect des engagements de mars 2005. Le déroulement des volets essentiels de l'initiative se poursuit selon le calendrier établi et dans les limites du budget. Le Comité consultatif a tenu trois réunions depuis sa création en mars 2005. Le Comité a approuvé l'enquête de Statistique Canada sur les coûts de la conformité aux règlements en mars 2005 et recommandé l'établissement d'un inventaire des exigences administratives. Le Comité a examiné, en septembre 2005, une méthode et un plan de travail suggérés pour l'établissement de l'inventaire des exigences administratives. La collecte des données requises pour l'enquête sur les coûts de la conformité aux règlements débutera en octobre 2005. Les premiers résultats seront publiés en juillet 2006 et les résultats complets en décembre 2006. Le Comité présentera son premier rapport d'étape annuel au ministre de l'Industrie en décembre 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Modernisation du cadre des télécommunications **1. Modifications de la *Loi sur les télécommunications*—Régime de sanctions administratives :** Ces modifications donneront au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le pouvoir d'imposer des peines administratives pécuniaires pour les violations de ses décisions et de la *Loi sur les télécommunications*. Cela assurera une plus grande souplesse en matière de réglementation, des peines plus appropriées et des réactions plus opportunes, plus souples et plus efficaces dans les cas de violations des décisions du CRTC ou de la Loi.	Industrie Canada (responsable), CRTC, Bureau de la concurrence, Justice Canada.	On prévoit que la mesure législative sera déposée à l'automne 2005.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Modernisation du cadre des télécommunications **2. Rapport du Groupe de travail sur le pourriel :** Le Plan d'action anti-pourriel pour le Canada a été élaboré à la suite des consultations entreprises en 2002 auprès de représentants de l'industrie et d'organisations de consommateurs. Le 11 mai 2004, un groupe de travail mixte composé de représentants du gouvernement et du secteur privé a été constitué afin de surveiller la mise en œuvre du plan visant à freiner la propagation des pourriels et des logiciels espions.	Industrie Canada (responsable), Bureau de la concurrence, Commissariat à la protection de la vie privée, Justice Canada. Le groupe de travail comprenait des représentants des fournisseurs de service Internet, des spécialistes du marketing électronique, ainsi que du gouvernement et des consommateurs.	Respect des engagements de mars 2005. Les travaux du groupe de travail ont mené à l'élaboration de pratiques exemplaires pour les fournisseurs de service Internet et les autres exploitants du réseau, et à l'autoréglementation pour l'industrie. Le groupe a en outre monté une campagne de communication afin d'informer les utilisateurs des mesures à prendre pour limiter le volume du pourriel. Le 17 mai 2005, le groupe de travail a remis son rapport final, intitulé *Freinons le pourriel : Créer un Internet plus fort et plus sécuritaire*, qui souligne qu'une approche multidimensionnelle faisant appel à plusieurs intervenants est nécessaire. Une recommandation clé demande qu'une nouvelle mesure législative soit instaurée pour résoudre le problème du pourriel et les menaces connexes pour la sûreté et la sécurité de l'Internet. On prévoit que la mesure législative sera déposée vers la fin de 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Modernisation du cadre des télécommunications **3. Modifications de la *Loi sur les télécommunications*—Étude du cadre réglementaire des télécommunications :** Pour s'assurer que l'industrie des télécommunications continue à soutenir la compétitivité à long terme du Canada, le gouvernement a constitué un groupe de Canadiens éminents chargés d'examiner le cadre réglementaire des télécommunications canadiennes. Ce groupe sera appelé à recommander des façons de doter le Canada d'un cadre moderne des télécommunications de manière à avantager l'industrie et les consommateurs canadiens.	Industrie Canada (responsable).	Respect des engagements de mars 2005. Le 11 avril 2005, le ministre de l'Industrie a établi le Groupe d'étude sur la politique en matière de télécommunications. Le groupe a tenu des consultations auprès d'intervenants entre juin et octobre 2005. On prévoit que le groupe présentera ses recommandations au ministre d'ici à décembre 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Modernisation du cadre des télécommunications **4. Modifications de la *Loi sur les télécommunications* —*Transférabilité* des numéros sans fil :** Permet aux abonnés d'adopter un nouveau fournisseur de services sans fil tout en conservant le même numéro de téléphone utilisé avec le fournisseur précédent. Offre aux abonnés la possibilité de changer de fournisseur de service sans devoir informer les entreprises et personnes avec lesquelles ils entretiennent des contacts ni mettre à jour leurs inscriptions dans les annuaires téléphoniques et leur papier à lettres. Répond à la demande de transférabilité des numéros sans fil de la part du public, des groupes de consommateurs et de certains fournisseurs de services sans fil.	CRTC (questions de réglementation) et Industrie Canada (questions stratégiques) (responsables). Parmi les intervenants figure l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS), qui représente Aliant Mobility, Bell Mobilité, Bruce Municipal Telephone System, MTS Mobility, Rogers Wireless (y compris Fido), SaskTel Mobility, Sogetel Mobilité, Télébec Mobilité, TBayTel Mobility et TELUS Mobility.	Respect des engagements de mars 2005. Le ministre de l'Industrie a écrit au président du CRTC en mars 2005 pour encourager la prise de mesures expéditives en vue d'instaurer la transférabilité des numéros sans fil. L'ACTS a annoncé en avril 2005 que les fournisseurs de services sans fil du Canada avaient convenu volontairement de mettre en œuvre de telles initiatives au Canada. L'ACTS a constitué un groupe de travail au sein duquel Industrie Canada et le CRTC ont le statut d'observateurs. Le groupe a publié son plan en septembre 2005, et dont la mise en œuvre est projetée pour le milieu de 2007. La mise en œuvre du plan exigera des modifications de règlements. Le CRTC a sollicité les commentaires du public sur cette question en septembre et octobre 2005.

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Modifications de la *Loi sur la concurrence* : Les modifications proposées donneront au commissaire de la concurrence le pouvoir : • de faire dédommager les consommateurs ayant subi des pertes du fait de déclarations fausses ou trompeuses; • d'instaurer une disposition générale prévoyant des sanctions administratives pécuniaires en cas d'abus de position dominante dans toute industrie; • d'éliminer les dispositions de la Loi propres aux lignes aériennes pour en refaire une loi d'application générale; • relever le niveau des sanctions administratives pécuniaires applicables en cas de pratiques commerciales trompeuses; • de décriminaliser les dispositions sur la fixation des prix. Ces modifications renforceront le cadre de la concurrence. Les recours prévus par la Loi favoriseront la conformité volontaire et en temps opportun, et ils seront compatibles avec les dispositions des lois sur la concurrence d'autres États, dont nos partenaires commerciaux.	Bureau de la concurrence.	Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes en novembre 2004. Le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie est saisi du projet de loi; on prévoit qu'il l'examinera au cours de la session de l'hiver 2005–2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Projet de loi C-54, *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations* : Permettra aux Premières nations d'assumer un contrôle direct à l'égard des ressources pétrolières et gazières se trouvant dans les réserves (et des revenus connexes) et de prendre le contrôle de l'argent gardé en leur nom dans le Trésor en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Aide le gouvernement à respecter son engagement d'améliorer l'accès aux ressources et à des possibilités de développement économique opportunes pour les Premières nations.	Élaboré conjointement depuis dix ans par Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et les Premières nations disposant de réserves pétrolières et gazières importantes sur leurs terres. Trois Premières nations participent actuellement aux travaux : la Première nation White Bear (Saskatchewan), la tribu Blood (Alberta), et la Première nation Siksika (Alberta).	Les engagements de mars 2005 sont respectés. Dépôt à la Chambre des communes le 1er juin 2005. L'étape de la deuxième lecture a été complétée le 6 octobre 2005. En attente de l'approbation du Comité. Sous réserve de l'adoption de la Loi, il faudra conclure un accord de transfert entre AINC et les trois Premières nations qui la parrainent. Un accord avec les provinces, prévoyant l'application et l'exécution des lois sur le pétrole et le gaz en ce qui a trait à la protection de l'environnement et des ressources sera également nécessaire. Pour adhérer à cette loi, les Premières nations devront ratifier un accord de transfert par voie de vote de la collectivité.

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations : Permet aux Premières nations de se donner des moyens financiers et statistiques grâce à la création d'organisations telles que le Conseil de gestion financière et un Institut de la statistique, pour soutenir un gouvernement efficace. Fournit des outils pratiques dans les domaines de l'impôt foncier, du financement par obligations et de la gestion financière et statistique pour appuyer le développement social et économique. Une fois la loi en vigueur, les Premières nations participantes auront le même accès aux marchés des capitaux que les autres gouvernements; elles disposeront d'un système d'impôt foncier renforcé dans le cadre duquel les contribuables seront mieux représentés; et elles auront les outils voulus pour élaborer des normes financières appropriées et accroître leurs capacités dans les domaines de la gestion financière et de l'utilisation des renseignements statistiques.	Initiative dirigée par les Premières nations, conjointement avec Affaires indiennes et du Nord canadien.	La Loi a reçu la sanction royale en mars 2005; on prévoit qu'elle entrera en vigueur en avril 2006. Les consultations relatives aux neuf projets de règlement requis pour la mise en œuvre de la Loi se sont achevées en septembre 2005. Les règlements sont en cours de rédaction. Date cible de la publication du projet de règlement dans la *Gazette du Canada*, partie I : hiver 2006.

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Responsable et participants	Progrès réalisés et prochaines étapes
Plan de coopération dans l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans le Nord : Vise à créer un processus d'examen simplifié pour le projet de gazoduc du Mackenzie. Regroupe 14 instances d'évaluation environnementale et de réglementation des T. N.-O. dans le but de réduire les chevauchements et les retards dans l'évaluation environnementale et la délivrance des permis nécessaires à la construction d'un gazoduc. Ce plan constitue un élément clé de la construction du gazoduc, lequel aura des retombées économiques importantes à court et à long terme, et garantit la protection de l'environnement.	Responsables : Office national de l'énergie (ONE), Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB). Autres participants : AINC, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie; Office gwich'in des terres et des eaux; Office des terres et des eaux du Sahtu; Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest; Bureau d'examens des répercussions environnementales de la région désignée des Inuvialuit; Secrétariat commun de la région désignée des Inuvialuit; Comité d'étude des répercussions environnementales; Conseil Inuvialuit de gestion de gibier; Administration des terres inuvialuit; Commission inuvialuit d'administration des terres.	Engagement continu à l'égard de la collaboration. La collaboration se poursuit en vue de déterminer précisément les besoins de coopération dans le processus d'examen de la réglementation. Ce travail suppose la description exacte du processus réglementaire par les instances de réglementation. La société Imperial Oil et ses partenaires travaillent sérieusement avec les intervenants pour résoudre les problèmes avant la tenue des audiences publiques. Les promoteurs du projet se sont engagés à informer l'ONE et la Commission d'examen conjoint en novembre 2005 de leurs intentions quant à la tenue d'audiences publiques. Les audiences publiques de la commission d'examen conjoint des évaluations environnementales se tiendront en même temps que l'examen de l'ONE destiné à déterminer le besoin public du gazoduc. Les deux processus sont prêts à être lancés.

6. Nouvelles initiatives ministérielles

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Nouveaux outils pour accroître la sécurité et la transparence du régime de réglementation des produits thérapeutiques : Mesures destinées à accroître l'innocuité des produits thérapeutiques et la transparence des décisions réglementaires de Santé Canada. Prévoit la création de deux centres régionaux des effets indésirables des médicaments ainsi que des audiences publiques (tenues récemment) sur les inhibiteurs de la COX-2 et sur les implants mammaires remplis de gel de silicone.	Participation des parties intéressées à toutes les étapes du processus d'examen des médicaments. Meilleure protection de la santé et de la sécurité des Canadiens. Processus plus ouvert et transparent grâce à la participation du public et des patients aux questions de sécurité des médicaments. Participation des patients à la détermination des risques acceptables associés aux thérapies prometteuses.	Les patients et les professionnels de la santé : Amélioration de l'information sur l'innocuité et l'efficacité des produits thérapeutiques, ce qui favorise la confiance du public. L'industrie et les autres intervenants : Règlements plus efficaces et mieux adaptés aux enjeux et aux risques en émergence. Les patients, les intervenants et les professionnels de la santé : Possibilité de participer véritablement aux processus de réglementation des produits médicaux.	Santé Canada (responsable). Provinces et territoires (par l'intermédiaire de la Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques). Organisations d'intervenants (groupes de patients et de consommateurs, industrie, etc.).	Création de deux centres régionaux des effets indésirables des médicaments au Manitoba et en Alberta : avril 2005. Tenue d'un forum public sur les inhibiteurs sélectifs de la COX-2 : juin 2005. Consultations nationales sur les approches à adopter pour accroître l'accessibilité de l'information sur les essais cliniques : été 2005. Lancement du site Web MedEffet Canada (voir www.hc-sc.gc.ca) pour accroître l'accessibilité de l'information sur l'innocuité des produits médicaux et permettre l'établissement de rapports d'effets indésirables en temps voulu : août 2005. Groupe consultatif d'experts et forum public sur les implants mammaires remplis de gel de silicone : septembre 2005. Objectifs à court terme : Mise sur pied, à l'été ou à l'automne 2006, d'un conseil de l'innocuité des produits médicaux, lequel servira de tribune publique sur les questions de sécurité et soumettra les produits thérapeutiques à des évaluations risques-avantages. Les consultations publiques devraient commencer au début de 2006. Élaboration d'une approche nationale pour l'enregistrement des essais cliniques et évaluation du cadre actuel de réglementation des essais cliniques en 2006.

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Cadre d'homologation des médicaments : Modèle participatif d'homologation des médicaments axé sur le risque. Favorisera l'accès précoce à de nouveaux médicaments prometteurs tout en assurant le contrôle et l'évaluation de leur innocuité, de leur qualité, de leur efficacité et de leur efficience, tout au long de leur durée de vie utile. Principaux objectifs : • mettre en place un modèle d'homologation à plusieurs niveaux pour les médicaments, en fonction du risque; • permettre à Santé Canada d'assortir des conditions à l'homologation des médicaments (homologation par étapes progressives); • faciliter la collecte et la diffusion continues de données; • accroître la collecte et l'échange de renseignements fiables, ainsi que leur accessibilité.	Cadre élaboré avec la participation du gouvernement et du public (industries, groupes de patients, universitaires, etc.). Il permet aux intervenants de participer à toutes les étapes du processus d'examen des médicaments. Il permet aux patients de prendre part à la détermination des risques acceptables associés aux thérapies prometteuses. Il améliore la gestion du risque et la collecte de données sur l'innocuité des produits. Il facilite la coopération internationale et tire parti de données et de résultats d'examens obtenus à l'étranger. Il accroît la transparence. Il favorise l'efficacité du processus réglementaire et stimule l'innovation dans les secteurs liés à la santé publique. Il met en place un modèle novateur et complet fondé sur le cycle de vie des produits. Il renforce le profil de leadership grâce à une plus grande efficacité dans l'examen des médicaments (ressources concentrées sur les médicaments comportant les plus grands risques). Il accroît la confiance du public dans le régime d'examen des médicaments.	Les patients et les professionnels de la santé : Meilleur accès aux nouvelles thérapies par suite de la mise en place du modèle d'homologation à plusieurs niveaux fondé sur le risque. Accès continuel à des renseignements à jour sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments tout au long de leur durée de vie utile, facilitant les décisions sur les possibilités de traitement. Les provinces et territoires : Prise de décisions plus éclairées sur les questions liées à l'assurance-médicaments grâce à l'accessibilité des données sur l'efficacité qui résulte d'un resserrement des liens avec Santé Canada au cours de la mise au point et du contrôle des médicaments. Capacité de promouvoir la mise au point et l'examen de médicaments dans les domaines où les besoins du public sont les plus grands.	Santé Canada (responsable), Industrie Canada, Agence de santé publique du Canada (ASPC), Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, Commerce international Canada. Provinces et territoires, par l'intermédiaire de l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé (OCCETS), Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), professionnels de la santé, groupe de défense des intérêts des patients, public canadien.	Ébauche du cadre d'homologation des médicaments, y compris un plan de participation des intervenants : au plus tard le 31 mars 2006. Les modifications apportées au *Règlement sur les aliments et drogues* seront liées à l'examen de la réglementation entrepris dans le cadre du Renouveau de la législation sur la protection de la santé. Achèvement de la première phase des modifications (médicaments comportant le plus et le moins de risques) : au plus tard en décembre 2007. Achèvement de la deuxième phase des modifications (médicaments à risques moyens) : au plus tard en décembre 2008. L'initiative suppose aussi la modification du *Règlement sur les aliments et drogues* dans son ensemble, pour permettre la mise en place du cadre d'homologation des médicaments.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?-	Participants	État de mise en œuvre
Utilisation des résultats des examens réalisés à l'étranger dans le cadre du processus d'examen des produits biologiques : L'objectif consiste à réduire l'arriéré actuel dans les demandes d'homologation et à accroître l'efficacité du processus d'examen. Santé Canada a accumulé un arriéré de 50 demandes d'homologation de produits biologiques et s'est engagé à l'éliminer complètement d'ici le 31 mars 2007. Les données issues de l'étranger sont déjà utilisées dans le processus d'examen actuel, mais pas de façon uniforme ni systématique. Pour évaluer les résultats de ce projet, Santé Canada examinera notamment l'incidence du recours à des données étrangères sur le rendement et les délais requis pour la réalisation des examens.	L'initiative accélère le processus d'examen et en accroît la rentabilité en évitant les chevauchements et le double emploi. Elle protège l'intérêt public en assurant une surveillance adéquate de la réglementation. Elle tire parti des meilleurs renseignements disponibles au Canada et ailleurs dans le monde en ayant recours de façon plus systématique à l'expertise internationale en matière de réglementation, sans toutefois compromettre la qualité du processus d'examen. Elle favorise la création de partenariats, de mécanismes de coopération et de processus efficaces en amenant les intervenants à participer à l'élaboration des politiques. Elle préconise une approche axée sur la gestion du risque en cernant des moyens de profiter des résultats d'examens réalisés à l'étranger. Elle réduit le fardeau de la réglementation et donne lieu à un processus de réglementation plus efficace.	Les praticiens de la santé : Accès dans de meilleurs délais à des médicaments pour les patients. Les patients : Accès dans de meilleurs délais à un plus grand nombre de médicaments. L'industrie : Délais d'examen réduits et coopération internationale accrue. Santé Canada : Accroissement de la capacité d'atteindre les objectifs de rendement établis en tirant profit de l'expérience acquise.	Santé Canada (responsable), Affaires étrangères Canada. Associations industrielles (BIOTECanada, Rx&D), groupes de défense des intérêts des patients.	Consultations auprès des intervenants ont eu lieu en : septembre 2005. Élaboration des politiques en cours. Cinq demandes d'homologation de produits biologiques prioritaires sont en attente. On vise à éliminer cet arriéré d'ici décembre 2005. Date cible pour l'élimination complète de l'arriéré dans l'homologation des produits biologiques : mars 2007. Les données du projet pilote initial serviront à créer des mécanismes à long terme pour l'intégration des résultats d'examens réalisés à l'étranger dans le processus d'examen des médicaments.

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Bureau des initiatives pédiatriques (BIP) : Créer, à la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada, un bureau qui fera la gestion intégrée d'une vaste gamme de questions liées à la santé et à la sécurité des enfants. Parmi les enjeux principaux, mentionnons l'accès à des renseignements détaillés sur l'efficacité et l'innocuité des produits médicaux pour enfants ainsi que sur la salubrité et la valeur nutritionnelle des aliments qu'ils consomment.	L'initiative crée des mesures incitatives propres à stimuler et à orienter la réalisation d'études pédiatriques utiles ainsi que la collecte de renseignements. Elle crée des occasions d'entreprendre des initiatives réglementaires en collaboration avec d'autres administrations. Elle permet aux intervenants de siéger à un comité consultatif externe d'experts qui aura pour mandat d'orienter ces activités.	Les professionnels de la santé : Amélioration des preuves et de l'accessibilité des renseignements. Les consommateurs (en particulier les parents et les dispensateurs de soins) : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des renseignements sur les produits thérapeutiques, les produits de diagnostic et les aliments utilisés ou consommés par les enfants. Les enfants et les jeunes : Amélioration de la santé et de la nutrition.	Santé Canada (responsable), ASPC. Intervenants : les professionnels de la santé et leurs associations, les chercheurs universitaires, l'industrie et le public canadien.	La structure de gouvernance et les comités du BIP sont déjà établis. Santé Canada consulte actuellement les intervenants sur les modifications à apporter au *Règlement sur les aliments et drogues* afin d'offrir une plus grande exclusivité sur les marchés pour favoriser la production de données pédiatriques dans le cadre d'essais cliniques menés sur de nouveaux médicaments : automne 2005. Finalisation du mandat et début du processus de sélection et de nomination des membres du comité consultatif d'experts. Début des travaux sur le cadre stratégique : automne 2005 ou hiver 2006. Première réunion du comité consultatif d'experts : printemps 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Nouveau cadre de réglementation des produits radiopharmaceutiques : Tirera parti de l'expertise accumulée au pays et à l'étranger dans le domaine de la médecine nucléaire pour déterminer les composantes nécessaires d'un nouveau cadre de réglementation qui élimine les lacunes actuelles. Les produits radiopharmaceutiques sont des médicaments employés pour le diagnostic et la radiothérapie. Les dispositions actuelles du *Règlement sur les aliments et les drogues* sont désuètes et trop rigides pour garantir l'innocuité, l'efficacité et l'efficience de ces produits tout en y favorisant l'accès et en tenant compte des percées technologiques dans le domaine (p. ex. les produits pharmaceutiques émetteurs de positrons et les produits pharmaceutiques émetteurs de simples photons). De plus, la réglementation actuelle ne tient pas suffisamment compte de la nature particulière de ces produits (p. ex. courte période radioactive, exigences spéciales pour la manipulation, dosage particulier, etc.)	Le cadre protégera la population canadienne tout en contribuant à accroître l'accès aux médicaments et à intensifier les recherches visant à améliorer la santé et la qualité de vie. Il tirera parti des meilleures connaissances au Canada et à l'étranger en facilitant la recherche et le développement clinique. Il favorisera la création de partenariats, de mécanismes de coopération et de processus efficaces en amenant les intervenants à participer à l'élaboration du cadre de réglementation. Il fera la promotion d'une approche axée sur la gestion du risque pour la conception des nouveaux règlements. Il tire parti d'un ensemble d'instruments, dont des règlements axés sur le rendement et des mécanismes d'orientation supplémentaires, qui accroîtront l'efficacité du processus réglementaire.	Les patients : Accès amélioré à des produits pharmaceutiques sûrs et efficaces pour le diagnostic et le traitement des maladies. L'industrie : Règlements clairs et modernes et encadrement approprié pour en faciliter le respect. Les hôpitaux : Règlements plus clairs en ce qui concerne la manipulation des produits radiopharmaceutiques. Collaboration plus étroite entre deux organes de réglementation (Santé Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire). Les cliniciens et chercheurs : À titre d'utilisateurs de produits radiopharmaceutiques pour la recherche médicale et les soins aux patients. Les gouvernements provinciaux et territoriaux : Exigences réglementaires modernes pouvant servir d'assise pour la prise de décisions de financement.	Santé Canada, Instituts de recherche en santé du Canada, Alliance de médecine nucléaire, Commission canadienne de sûreté nucléaire, Société canadienne de médecine nucléaire, groupes de défense des intérêts des patients.	Approche progressive : Publication de directives pour l'utilisation de produits radiopharmaceutiques dans la recherche : octobre 2005. Rapport de l'expert-conseil externe sur les activités des installations de produits radiopharmaceutiques émetteurs de positrons : novembre 2005. Mise au point des lignes directrices sur les pratiques exemplaires à l'intention des fabricants de produits radiopharmaceutiques émetteurs de positrons : décembre 2005. Création du groupe consultatif d'experts : janvier 2006. Fin de l'analyse des lacunes de la réglementation : mars 2006. Proposition d'un nouveau cadre de réglementation : juin 2006.

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Nouveau cadre de réglementation des allégations relatives aux effets des produits alimentaires sur la santé : Exposera les conditions à respecter pour diffuser, au cas par cas, certains types d'allégations, notamment celles qui touchent la réduction du risque de maladies, qui sont actuellement considérées comme des allégations médicales. La gamme d'allégations de santé actuellement autorisée pour les aliments est limitée en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur les aliments et drogues*. Par conséquent, les fabricants d'aliments ne peuvent pas se servir de l'étiquetage alimentaire ou de la publicité pour diffuser des messages sur les bienfaits de leurs produits.	Le cadre protège le consommateur contre les allégations non fondées qui figurent sur les produits alimentaires. Il aide les consommateurs à faire des choix plus éclairés dans l'achat de produits alimentaires. Il prévoit la consultation des intervenants et des citoyens.	Les producteurs, fabricants et importateurs d'aliments : Possibilité de diffuser des allégations concernant les produits alimentaires et de vendre des produits assortis d'allégations de santé. Compétitivité accrue grâce à la possibilité de diffuser des allégations de santé comme celles qui sont autorisées aux États-Unis. Les consommateurs : Possibilité de choisir des produits qui aident à préserver et à améliorer la santé et, ce faisant, de réduire en fin de compte l'incidence de certaines maladies et la dépendance à l'égard du régime de soins de santé.	Santé Canada (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Industrie Canada, ASPC. Consultations menées auprès des associations de l'industrie de l'alimentation, des associations de professionnels de la santé, des groupes de consommateurs ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux.	Consultations : janvier et février 2006. Date prévue de publication du règlement dans la partie I de la *Gazette du Canada* : hiver 2007.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Règlement sanitaire international : Règlement révisé adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2005. L'objectif premier consiste à mettre en place un régime législatif international uniforme pour la prévention et le contrôle de la propagation des maladies à l'échelle mondiale. Impose des obligations à tous les ordres de gouvernement responsables de la santé publique.	Le règlement permet de créer un régime de santé publique cohérent et uniforme au Canada en assurant l'uniformité et l'interfonctionnalité des lois sur la santé publique du pays. Il permet au gouvernement fédéral, aux provinces, aux territoires et aux municipalités de participer à la mise en œuvre.	Les transporteurs, les administrations portuaires et les autorités provinciales, territoriales et municipales en matière de santé publique : Cadre commun pour la circulation des voyageurs, des marchandises et du fret. Respect d'exigences communes pour prévenir la propagation de maladies à l'échelle mondiale. La population canadienne : Réduction des risques de propagation de maladies transmissibles.	ASPC (responsable), Santé Canada. Autorités provinciales en matière de santé publique.	Adoption du nouveau règlement par l'Assemblée mondiale de la santé : mai 2005. Date cible pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre (avec les provinces et les territoires) : décembre 2005. Date cible pour l'adoption du plan de mise en œuvre par le Réseau de santé publique pancanadien : mars 2006. Mise en œuvre du plan : de 2006 à 2009.

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Expansion du Programme Canada–États-Unis–Mexique d'examen conjoint des pesticides pour y inclure les produits à usage limité : Nouveau programme pour l'examen conjoint des pesticides à usage limité impliquant l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. Les pesticides à usage limité sont appliqués sur des cultures à usage limité. Compte tenu de leur faible intérêt économique, le fabricant ne diffuse pas les données nécessaires à leur homologation au Canada.	L'initiative permetra à l'industrie agricole d'avoir un plus grand accès aux pesticides pour les cultures à usage limité, car ces derniers seront disponibles dans les deux pays simultanément. Grâce au partage du travail avec les États-Unis, elle réduira de moitié environ la charge de travail de l'ARLA concernant les pesticides à usage limité.	L'industrie agricole (cultivateurs) : Accès simultané aux pesticides à usage limité qui font l'objet d'une demande d'homologation dans les deux pays. La population canadienne : Meil'eure protection de la santé et de l'environnement et renforcement des mesures de contrôle postérieures à l'homologation.	ARLA (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), EPA (à titre d'organe de réglementation), département américain de l'Agriculture (USDA) et US IR-4. Consultations par l'intermédiaire du Groupe de travail technique sur les pesticides, créé en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).	Programme pilote en cours d'exécution. Début de la mise en œuvre du programme officiel prévu pour janvier 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Établissement du conseil d'administration de l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée : Étape clé dans la création de la nouvelle Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*. Lancement d'un processus national de recrutement ouvert et transparent qui vise à attirer les personnes les plus qualifiées issues d'une vaste gamme de milieux et de disciplines. Un comité de présélection composé de 10 représentants des secteurs public et privé examinera les candidatures et formulera des recommandations, après quoi un comité de hauts fonctionnaires fédéraux recommandera au ministre de la Santé les personnes à nommer au conseil d'administration.	L'initiative fait appel à des représentants du secteur privé qui travaillent dans le domaine de la procréation assistée afin que le conseil d'administration représente une vaste gamme d'antécédents et de disciplines qui concordent avec les objectifs de l'Agence. Elle rallie la confiance et l'appui du public grâce à un processus de recrutement transparent et ouvert. Elle témoigne de la possibilité pour les citoyens canadiens de participer activement à la création d'un conseil d'administration chargé de diriger les activités d'un organe de réglementation fédéral.	Le grand public et les professionnels de la procréation assistée : Possibilité de participer pleinement au processus réglementaire. Mesures de contrôle appropriées et accès à de nouvelles technologies de procréation assistée. Le grand public : Accès à des technologies de procréation assistée sûres et éthiques. Interventants du domaine de la procréation assistée : Possibilité de participer dans le processus de sélection pour la composition du conseil d'administration de l'Agence qui sera responsable de la procréation assistée au Canada.	Santé Canada (responsable), Bureau du Conseil privé.	Campagne de recrutement lancée en juin 2005. Examen des candidatures par le comité de présélection : octobre 2005. Nomination des membres : début de 2006.

Thème : Canada en santé

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Examen de la réglementation régissant l'avis préalable à la mise en marché des aliments : Projet pilote visant à examiner les dispositions du *Règlement sur les aliments et drogues* qui exigent une évaluation de la salubrité des aliments et une homologation de certains produits (p. ex. les additifs alimentaires, les aliments nouveaux et les préparations lactées pour nourrissons) avant leur mise en marché. Actuellement, il faut apporter une modification à la réglementation pour autoriser l'utilisation d'un nouvel additif alimentaire. Cette exigence prolonge de beaucoup (soit de trois mois à trois ans) le délai administratif entre l'évaluation de la salubrité et la mise en marché d'additifs alimentaires ou d'aliments qui en contiennent. Il faut un règlement pour chaque nouvel additif alimentaire. L'initiative vise à créer un cadre de réglementation plus efficace et plus souple afin de réduire au minimum le délai entre l'évaluation de la salubrité et la mise en vente des aliments.	L'initiative accroît la souplesse, la prévisibilité et l'efficacité de la réglementation tout en protégeant le consommateur et en préservant la salubrité des aliments. Elle prévoit des consultations auprès des intervenants et des citoyens. Elle permet de mettre en place un régime de réglementation qui répond aux besoins.	L'industrie : Accroissement de l'efficacité du processus d'examen préalable à la mise en marché et de la rapidité d'accès des produits aux marchés. Les consommateurs : Accès dans de meilleurs délais à des produits alimentaires innovateurs.	Santé Canada (responsable), ACIA, AAC, ASPC. Consultation d'associations sectorielles et d'entreprises innovatrices de l'industrie de l'alimentation, d'associations de consommateurs ainsi que d'autorités provinciales et territoriales en matière de santé et d'agriculture.	Date visée pour la fin des consultations menées auprès des intervenants : printemps 2006. Date visée pour les propositions de modification du règlement et la publication préalable dans la *Gazette du Canada*, partie I : hiver 2007. Date visée pour la publication des modifications finales dans la *Gazette du Canada*, partie II : automne 2007.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Modernisation de la conformité de l'habitat Initiative visant à moderniser les stratégies de conformité et d'application du Programme de gestion de l'habitat de Pêches et Océans Canada. Vise à promouvoir et à améliorer le respect des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson. Fait partie du Plan de modernisation du processus environnemental (voir les mises à jour).	L'initiative met l'accent sur tous les éléments du continuum de conformité, en particulier sur la promotion de la conformité et la surveillance des résultats. Conformité et application ciblées sur les activités qui présentent le risque le plus grand pour l'habitat du poisson. Aide la collectivité réglementée à élaborer des programmes d'auto-vérification. Incite le public et les industries à découvrir, à divulguer et à corriger volontairement les problèmes environnementaux. Accroissement de l'efficacité des activités de conformité et d'application grâce à l'utilisation d'un cadre de gestion du risque.	L'industrie : Niveau de conformité et d'application amélioré, prévisible et équitable. Les Canadiens : Amélioration de la protection de l'habitat du poisson pour les générations actuelles et futures. Pêches et Océans Canada : Accroissement de l'efficacité des programmes grâce aux connaissances acquises par la surveillance et à l'incorporation de ces connaissances aux décisions de réglementation.	Pêches Océans Canada (responsable). Intervenants de l'industrie, organisations non gouvernementales (ONG) et responsables de la gérance de l'environnement.	Mai 2005 : mise sur pied d'un groupe de travail national chargé d'élaborer un modèle canadien de conformité de l'habitat et un plan de mise en œuvre. Janvier 2006 : lancement du processus de dotation anticipée dans les régions du Centre, de l'Arctique et du Pacifique. Début de la mise en œuvre, y compris la participation des intervenants, la planification stratégique, l'établissement des partenariats et les activités de surveillance. Date cible : avril 2006

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Suivi des effets sur l'environnement Les projets réunissent des experts de l'extérieur du gouvernement pour formuler des recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du suivi des effets sur l'environnement (SEE) de l'industrie des pâtes et papiers. Le programme de SEE est un élément important du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* aux termes de la *Loi sur les pêches*.	L'initiative réunit des experts de l'industrie, du gouvernement, du milieu de l'environnement et des collectivités autochtones qui collaboreront avec le gouvernement pour trouver des façons novatrices d'améliorer l'efficacité et l'efficience du programme. Elle réduira le fardeau en matière d'observation de la loi et offrira des façons novatrices de résoudre les nouveaux problèmes.	L'industrie : Permet de bien cibler les dépenses sur le suivi de la qualité de l'eau dans les zones à problèmes. Le gouvernement fédéral : Amélioration de l'efficacité du programme d'Environnement Canada afin de cibler les ressources dans les secteurs à haut risque. Les groupes environnementaux et le public : Amélioration de la performance environnementale lorsque l'étude de suivi révèle des effets environnementaux.	Groupe d'experts en réglementation intelligente : Environnement Canada (présidence), Pêches et Océans Canada et Bureau du Conseil privé. Comprend également deux experts du milieu de l'environnement, un de la collectivité autochtone et quatre de l'industrie des pâtes et papiers.	Parution du document *Projet de réglementation intelligente: améliorer l'efficacité et l'efficience de la surveillance des effets environnementaux dans le secteur des pâtes et papiers* en novembre 2005. Date prévue d'entrée en vigueur des modifications apportées au Règlement : 2007. Examen majeur de la réglementation : à terminer d'ici 2010.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Modifications visant le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles*, adopté aux termes des articles 89 et 114 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) de 1999 Fournit un cadre pour la déclaration et l'évaluation des substances nouvelles au Canada. L'objectif premier du nouveau règlement reste inchangé : faire en sorte qu'aucune substance nouvelle ne soit introduite sur le marché canadien avant qu'une évaluation soit faite de ses effets éventuels sur l'environnement et la santé humaine.	L'initiative répond davantage aux besoins des intervenants. Elle abrège de façon importante la période d'évaluation de certaines catégories de substances chimiques. Elle fait l'objet d'un consensus. Elle soutient les efforts internationaux (acceptation réciproque des déclarations de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]) visant à accroître la compréhension et l'acceptation mutuelles de l'évaluation des dangers et des risques associés aux substances nouvelles et à définir les stratégies pour surmonter les obstacles à la coopération en rationalisant et en simplifiant les exigences réglementaires nationales.	L'industrie : Les changements apportés aux exigences administratives et techniques réduiront les coûts associés à la déclaration et à la conformité. Les Canadiens : Réduction des coûts et accroissement de la réactivité du système de réglementation sans nuire à la protection de l'environnement et de la santé humaine.	Les membres de la table multilatérale sur la déclaration des substances nouvelles comprennent les organismes suivants : participants de l'administration fédérale : Environnement Canada, Santé Canada et Industrie Canada. Participants de l'industrie : PPG Canada Inc., BASF Canada, Groupe industriel de coordination de la LCPE, Dominion Colour Corporation, 3M Canada Inc., Dupont Canada Inc., Procter & Gamble Inc. Groupes de défense des intérêts publics : Congrès du travail du Canada, Great Lakes United, Canadian Environmental Defence Fund, Association des consommateurs du Canada, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Association canadienne de santé publique. Les provinces et les territoires ont eu la possibilité de formuler des observations par l'entremise du Comité consultatif national de la LCPE.	Le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)*, le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles* ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, partie II le 21 septembre 2005. Ils entreront en vigueur le 31 octobre 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Viabilité de l'environnement

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Tables sectorielles sur la durabilité Quatre tables sectorielles (forêts, mines, énergie et produits chimiques) et une table sur des questions de portée générale ont été créées pour réunir des représentants des gouvernements, de l'industrie, du mouvement syndical, des Autochtones et des ONG afin qu'ils prodiguent des conseils éclairés sur la façon d'améliorer la performance environnementale tout en soutenant la compétitivité à long terme du secteur. Important outil de mise en œuvre du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) (voir la section 5 « Mise à jour des initiatives ministérielles »).	Les tables éclaireront les décisions stratégiques afin d'améliorer les résultats environnementaux tout en tenant compte des réalités commerciales et en favorisant la compétitivité économique. Amélioration et renouvellement continus. Les tables préparent les secteurs à réagir aux enjeux en émergence dans les sciences, la technologie et les marchés mondiaux. Mécanisme de collaboration réunissant des représentants des gouvernements, de l'industrie, des syndicats, des ONG et des Autochtones pour éclairer les politiques et les initiatives.	Les Canadiens : Amélioration de la salubrité de l'environnement, renforcement de l'économie et participation de la société. Les gouvernements : Utilisation améliorée des ressources financières, techniques et réglementaires. Mesures stratégiques améliorées grâce à la participation des intervenants et à une prise en compte globale des questions sectorielles et de portée générale. L'industrie : Accroissement de la prévisibilité et de la transparence. Reconnaissance des réalités commerciales dans l'élaboration des politiques. Renforcement de la compétitivité à long terme.	Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada, Agence de promotion économique du Canada atlantique, Transports Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada. Association des produits forestiers du Canada, Association minière du Canada, Chemical and Allied Industries Group (CAIG), Energy Dialogue Group, Réseau canadien de l'environnement. Représentants supérieurs des organisations autochtones, industrielles, syndicales et environnementales.	Les coprésidents des quatre premières tables ont été nommés officiellement au printemps 2005. Les premières réunions doivent avoir lieu à l'automne 2005. La réunion de création (ébauche du mandat et composition) de chaque table doit se tenir avant la fin novembre 2005.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Modifications proposées au *Règlement sur la sécurité nucléaire* : Un ensemble exhaustif et ferme d'exigences visant la protection matérielle des installations et du matériel nucléaires au Canada.	Vaste consultation auprès des détenteurs de licence et des intervenants. L'initiative tient compte des pratiques exemplaires sur la scène internationale. Le règlement établit les exigences minimales communes à toutes les installations nucléaires. Des exigences spécifiques seront incluses dans les conditions associées à la licence de chaque installation.	Le public canadien : Amélioration de la sécurité des importantes installations nucléaires au Canada. Les responsables des installations : Énoncé clair des attentes et des exigences.	Commission canadienne de sûreté nucléaire (responsable), Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), Ressources naturelles Canada, Bureau du Conseil privé. Détenteurs de licence.	Les éléments essentiels du règlement modifié sont énoncés dans deux ordonnances d'urgence publiées après le 11 septembre 2001, lesquelles se sont traduites par une amélioration rapide des mesures et des procédures de sécurité dans toutes les installations visées. L'ébauche de règlement a été publiée dans la *Gazette du Canada*, partie I en octobre 2003. Les consultations ont suscité de nombreux commentaires. Le règlement modifié a été publié dans la partie I en juin 2005. Date cible pour l'entrée en vigueur du règlement : mars 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Équivalence des approches de la sécurité aérienne en Amérique du Nord : Stratégie globale d'envergure nord-américaine visant l'adoption d'approches équivalentes en matière de sécurité aérienne. Elle comprendra l'élaboration, la mise à l'essai et l'application de normes comparables pour le contrôle des passagers, des bagages et du fret aérien. Elle exigera la concertation pour l'élaboration de programmes de contrôle des passagers qui respectent les lois de chaque pays, ainsi qu'une entente entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. S'inscrit dans le Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) qu'ont signé le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005.	L'initiative se traduira par l'amélioration de la cohésion et de la coordination en matière de sécurité aérienne et contribuera à instaurer la confiance du public en assurant la compatibilité des exigences du Canada, des É.-U. et du Mexique. Elle permettra d'alléger le fardeau réglementaire qui frustre un grand nombre de partenaires œuvrant dans le domaine du transport aérien en Amérique du Nord.	L'industrie : Rationalisation des exigences et réduction des différences entre les divers règlements. Le secteur du transport aérien : Accroissement de la concurrence. Le public : Maintien de normes élevées en matière de protection.	Transports Canada (responsable). Ministères participants : Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Gendarmerie royale du Canada (GRC), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Citoyenneté et Immigration (CIC). États-Unis, Mexique.	Engagement à élaborer un cadre en différentes étapes d'ici juin 2008 : • Élaboration de programmes comparables d'évaluation des passagers. Date cible : fin 2006. • Élaboration de normes et de procédures comparables pour le contrôle des passagers et des bagages. Date cible : juin 2007. • Élaboration de protocoles comparables de contrôle et d'inspection pour améliorer la sécurité du transport des marchandises. Date cible : juin 2008.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Certification de produits, de pièces et d'équipement associés au transport aérien, Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521; Améliorer le processus de certification des produits et des pièces aéronautiques en regroupant les règlements et les normes existants contenus dans les différents règlements de l'aviation canadien (RAC) en un seul règlement (RAC 521).	Le regroupement des règlements prendra la forme d'exigences explicites et plus accessibles. Il permet d'aligner le cadre réglementaire du Canada avec celui des É.-U. et de ses partenaires de l'Union européenne (UE). L'initiative rationalise le processus réglementaire en établissant un programme de certification plus efficace, rapide et prévisible qui précise les rôles et les responsabilités de chaque intervenant.	L'industrie aéronautique : Les règlements seront mieux alignés avec les exigences des É.-U. et de l'UE; réduction du fardeau réglementaire par la création d'un outil réglementaire unique.	Transports Canada (responsable).	Des consultations ont eu lieu en 2004-2005 auprès du Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne. Date visée pour la publication du règlement dans la *Gazette du Canada*, partie I : 2007.

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Amélioration des exigences en matière de sécurité concernant les grands récipients pour vrac destinés au transport des marchandises dangereuses : Cette initiative, dirigée par le Canada dans le cadre du Sous-comité d'experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses (SCENUTMD), a pour objet d'améliorer les exigences en matière de sécurité pour la fabrication, l'essai et le remplissage de différents types de grands récipients pour vrac. Les grands récipients pour vrac servent à transporter des quantités importantes (jusqu'à 3 000 litres) de produits dangereux, comme des acides, du carburant diesel, de l'essence et d'autres liquides.	L'initiative favorise l'harmonisation internationale des règlements relatifs au transport de marchandises dangereuses (TMD) avec les exigences américaines et internationales. Elle facilite le commerce et la coopération internationale et nationale. Elle rehausse la sécurité en réduisant le nombre d'incidents liés à des récipients pour vrac. Comme les règlements relatifs au TMD sont adoptés par les provinces et les territoires en vertu des lois provinciales et territoriales, l'initiative impose des exigences uniformes dans tout le pays.	L'industrie canadienne : Des règlements canadiens conformes aux exigences internationales. Les Canadiens : Sécurité accrue (les nouvelles exigences réduiront les fuites et les déversements potentiels).	Transports Canada (responsable). Gouvernements provinciaux et territoriaux. Intervenants de l'industrie. Organisations internationales, dont le SCENUTMD et l'Organisation maritime internationale (OMI).	Le SCENUTMD verra à l'élaboration de règlements modèles pour juillet 2006 et tentera d'obtenir l'approbation des instances internationales avant juillet 2007. Élaboration d'un règlement et de normes canadiens conformes à l'entente internationale. La date cible pour la publication du nouveau règlement dans la Gazette du Canada est fixée à 2008.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Sûreté et sécurité

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?-	Participants	État de mise en œuvre
***Loi sur la marine marchande du Canada, 2001*—réforme réglementaire :** Faire passer le nombre des règlements (sur la navigation commerciale et de plaisance dans les eaux canadiennes) de plus de 100 à environ 35. Passer de règlements prescriptifs à des règlements axés sur le rendement. Permet à Transports Canada de concentrer ses ressources limitées en matière d'inspection sur les secteurs qui posent le plus grand risque pour la sécurité maritime. Incorpore les normes nationales et internationales existantes en y faisant référence. Soutenu par un système de recherche d'information sur la réglementation facilitant la recherche d'exigences particulières dans la Loi et les règlements. Instaure des pénalités administratives financières, un outil moderne d'exécution de la loi à caractère non pénal qui améliore le taux de conformité et vise à améliorer la sécurité.	L'initiative rehausse la sécurité et améliore la conformité grâce à des règlements efficaces et modernes. Elle contribue à un processus de réglementation plus efficace par la gestion simultanée des dossiers. Elle se traduit par une meilleure gestion du risque grâce à l'établissement d'une banque de données et de références à la fine pointe de la technologie, à l'intention des inspecteurs et des utilisateurs. Elle contribue à la transparence et à une grande participation des intervenants. Elle accroît la sensibilisation des propriétaires et des exploitants de navires à l'égard de leurs obligations en vertu des règlements de sécurité maritime. Elle facilite la coopération internationale en matière de réglementation.	Les intervenants internes et externes : Amélioration de la sécurité du public et de la capacité de conformité. Capacité de faire des recherches en ligne en fonction du type, de la taille, de la classe de transport et d'autres sujets d'intérêt (comme la sécurité, l'enregistrement, l'octroi de licences et la construction). L'industrie : La compatibilité des règlements au plan international permettront à l'industrie de s'y conformer plus facilement. Soutient la compétitivité. Les propriétaires, les exploitants et l'équipage des navires : L'imposition de pénalités administratives monétaires améliorera le taux de conformité. Les Canadiens : Amélioration de la protection du milieu maritime.	Transports Canada (responsable), Pêches et Océans Canada, Environnement Canada (Agences Parcs Canada).	La nouvelle *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* entre en vigueur à l'automne 2006, en même temps que les règlements de la phase I. La phase II de la réforme débutera en 2007 et comprendra les règlements qui doivent être modifiés, mais n'ont pas besoin d'être prêts au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Conseil trilatéral nord-américain du partenariat pour le secteur des automobiles : Conseil dirigé par l'industrie. Aura pour mandat de promouvoir une plus grande compatibilité dans les règlements, les normes et les évaluations de conformité des automobiles et des pièces d'automobile, tout en assurant la sécurité publique et la protection de l'environnement. Coordonnera l'élaboration de règlements sur la sécurité et l'environnement au Canada, aux États-Unis et au Mexique pour qu'ils s'harmonisent avec les *Règlements techniques mondiaux* de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. S'inscrit dans le *Partenariat pour la sécurité et la prospérité*, signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005. Engage les trois pays à élaborer leurs règlements en collégialité, de manière à accroître leur productivité et à stimuler leur croissance tout en conservant des normes élevées de santé et de sécurité.	Permettra aux trois gouvernements de travailler de concert avec les parties concernées afin d'assurer la compétitivité du secteur de l'automobile. Aidera les pays de l'Amérique du Nord à mieux coordonner l'élaboration de leurs règlements sur la sécurité et l'environnement.	Industrie : Permettra de veiller à ce que les procédures d'essai et les règlements actuels et futurs améliorent les échanges commerciaux et accroissent la compétitivité. Permettra de protéger l'environnement et la sécurité à moindre coût. Consommateurs : Réduira les coûts liés aux véhicules, tout en accroissant la sécurité et la protection de l'environnement.	Industrie Canada travaillera avec des ministères responsables de la réglementation, tels que Transports Canada et Environnement Canada, ainsi qu'avec le secteur de l'automobile.	Mise sur pied du conseil : fin de l'automne 2005 (objectif visé). Le conseil formulera des recommandations sur les moyens de relever les principaux défis réglementaires. Le Conseil des normes automobiles et le Sous-comité des normes relatives aux transports terrestres, créés en vertu de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), se réuniront ensuite pour faire l'examen des recommandations.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Réforme du régime d'insolvabilité du Canada—Modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et adoption d'une loi sur le Programme de protection des salariés : Répond aux exigences du marché qui a besoin d'un processus de faillite et de restructuration plus efficace et plus prévisible. Rationalisera les processus administratifs et facilitera le traitement des quelque 100 000 faillites enregistrées chaque année, tout en limitant les possibilités d'abus. Améliorera les dispositions visant à faciliter la restructuration comme solution de rechange à la faillite, de manière à protéger des emplois. Offrira une meilleure protection aux travailleurs d'entreprises en faillite, en accordant un plus haut degré de priorité à leurs créances salariales et à certaines revendications liées à leurs régimes de retraite.	Rationalisera et améliorera le processus de faillite et d'insolvabilité (p. ex. : moins de temps passé dans les tribunaux, plus de transparence, recours accru au dépôt de bilan par voie électronique et amélioration des communications), tout en assurant une meilleure protection des travailleurs. Permettra de veiller à ce que les pratiques en vigueur au Canada soient conformes aux lignes directrices des pays étrangers sur l'insolvabilité des entreprises transfrontalières.	Particuliers et entreprises : Régime plus prévisible et plus efficace qui favorise la restructuration comme solution de rechange à la faillite. Les Canadiens : Meilleure protection des travailleurs.	Industrie Canada (responsable) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.	Le projet de loi C-55, *Loi sur le Programme de protection des salariés* modifiant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et d'autres lois en conséquence, a été déposé le 3 juin 2005. Deuxième lecture terminée. Renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie à des fins d'examen. Une fois la loi adoptée, on procédera à l'élaboration des règlements proposés pour orienter la mise en œuvre de cette réforme.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Modification du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* : Initiative lancée en mars 2004 en réponse aux doléances de certains segments de l'industrie de l'électricité, qui estiment que la méthodologie employée par l'Office national de l'énergie (ONE) pour recouvrer ses frais est injuste parce que seuls les exportateurs d'électricité sont tenus de verser des droits à cette fin. Permettra à l'ONE d'élaborer un règlement qui l'aide à recouvrer ses frais de manière équitable et efficace et prévisible sur le plan financier pour l'industrie de l'électricité.	A été lancée en réponse à la rétroaction des parties concernées. Prévoit des consultations étroites auprès d'autres organismes de réglementation fédéraux et provinciaux et auprès de l'industrie de l'électricité. Se traduira par l'adoption d'un règlement mieux adapté à une industrie en évolution.	Exportateurs d'électricité : Mise en place d'un processus de recouvrement des frais adapté à l'industrie de l'électricité d'aujourd'hui. Ensemble des entreprises régies par l'ONE : Élimination des lacunes du règlement actuel. Règlement clair prévoyant des moyens efficaces de recouvrer les frais de l'ONE.	ONE (responsable), Secrétariat du Conseil du Trésor, Ressources naturelles Canada et Justice Canada. Ministères provinciaux de l'Énergie. Industrie de l'électricité et associations connexes. Sociétés pipelinières et associations connexes (par l'intermédiaire du Comité de liaison sur le recouvrement des coûts de l'ONE).	Achèvement de la phase I des consultations menées auprès de l'industrie et des parties concernées : juin 2005. Élaboration d'un tout nouveau concept de recouvrement des frais : décembre 2005. Phase 2 des consultations menées auprès de l'industrie et des parties concernées : mars 2006. Ébauche compétée des nouvelles dispositions du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* qui touchent l'industrie de l'électricité : octobre 2006. Dépôt des modifications proposées au Parlement et au Sénat afin de respecter les exigences de la nouvelle *Loi sur les frais d'utilisation* : novembre 2006. Début du processus d'approbation officiel du règlement : mars 2007.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Initiative de renouvellement de la réglementation canadienne concernant les régions pionnières et les régions extracôtières : Actualisera et rationalisera les sept règlements de l'ONE qui régissent l'exploration et l'exploitation de gisements pétroliers dans toutes les zones extracôtières et les zones pionnières.	Donnera lieu à un régime réglementaire uniforme pour les particuliers et les entreprises travaillant dans les zones extracôtières du pays. Amènera les ministères et organismes fédéraux à coopérer avec les provinces et les territoires. Permettra d'enrichir la réglementation canadienne en y intégrant les pratiques exemplaires en vigueur à l'étranger. Renfermera des exigences axées sur les objectifs plutôt que des exigences normatives. Modernisera et rationalisera la réglementation actuelle.	Industrie du pétrole : Mise en place d'un régime de réglementation plus efficace et plus efficient pour les zones extracôtières du Canada. Provinces et territoires : Industrie énergétique extracôtière plus attrayante.	Initiative de coopération dirigée par les organismes suivants : • ONE (premier responsable) • Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers • Office Canada—Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers Autres participants : Ministères fédéraux : • Ressources naturelles Canada • Affaires indiennes et du Nord Canada Gouvernements provinciaux : • Terre-Neuve • Nouvelle-Écosse • Nouveau-Brunswick • Île-du-Prince-Édouard • Québec • Colombie-Britannique • Yukon • Territoires du Nord-Ouest	Fusion et mise à jour des règlements sur le forage, et sur la production et la rationalisation de l'exploitation : publication dans la *Gazette du Canada* au début de 2006 (objectif visé). Une fois cette étape franchie, début des travaux sur les règlements concernant les installations. Année d'achèvement prévue : 2009.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Portail Web sur la réglementation des ressources naturelles : Guichet unique dans Internet qui donne accès à des renseignements et à des ressources sur la réglementation fédérale concernant les ressources naturelles. Facilitera l'accès à l'information, aux ressources et aux personnes-ressources de différents ministères et organismes fédéraux en matière de réglementation sur les ressources naturelles.	Aidera les ministères et les organismes gouvernementaux à coordonner leurs services et à coopérer. S'inscrit dans une approche adoptée à l'échelle pangouvernementale pour répondre aux besoins du public et de clients précis. Prévoit des consultations auprès des parties concernées sur le contenu du portail et les composantes à y intégrer en priorité.	Public : Participation accrue du public et plus grande confiance dans le régime de réglementation du Canada. Meilleure connaissance et meilleure compréhension des règlements, des outils et des ressources ayant trait aux ressources naturelles. Plus grand respect de la réglementation. Petites entreprises : Réduction du temps passé à chercher de l'information, meilleurs incitatifs à lancer de nouvelles initiatives. Secteurs des ressources naturelles et industrie connexe : Moins de difficulté à cerner les exigences pertinentes et les outils de soutien accessibles. Allègement du fardeau réglementaire. Ministères et organes de réglementation : Aide possible pour la détermination des enjeux et pour l'élaboration de politiques. Échange d'information. Investisseurs : Meilleure compréhension et réduction de l'incertitude.	Ressources naturelles Canada (premier responsable). Participation d'autres ministères et organismes par l'intermédiaire d'un groupe consultatif interministériel.	Consultation et élaboration du contenu : automne 2005 (objectif visé). Amélioration du contenu et mise au point/mise à l'essai du portail : hiver 2006 (objectif visé). Extension et lancement du portail : printemps 2006 (objectif visé).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Mise en œuvre de l'accord conclu avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) pour la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité : Simplifie l'accès au marché du fait que les organes d'homologation du matériel de télécommunication d'un pays exportateur partenaire sont reconnus aux fins des mises à l'essai et de l'homologation selon les exigences du pays importateur partenaire. La mise en œuvre du volet Canada–États-Unis–Mexique de l'accord de la CITEL pour la reconnaissance mutuelle s'inscrit dans le *Partenariat pour la sécurité et la prospérité* signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique en mars 2005.	Aligne le cadre de réglementation sur les besoins du marché. Réduit les coûts et le fardeau administratif des entreprises en rationalisant les processus d'essai et d'homologation entre pays et en diminuant le nombre d'essais effectués en double. Par le passé, chaque produit devait être mis à l'essai et homologué par le pays importateur après l'avoir été par le pays exportateur (au cours du procédé de fabrication). Désormais, la mise à l'essai et l'homologation peuvent être effectuées par un organe reconnu dans le pays exportateur, ce qui élimine les coûts et les inconvénients des essais et de l'homologation de matériel à l'étranger.	Fournisseurs de matériel : Réduction des délais et des coûts associés aux essais ou aux évaluations de la conformité faits en double pour certaines pièces d'équipement de télécommunication avant leur vente au Canada, au Mexique et aux États-Unis ainsi que dans d'autres pays signataires de l'accord au sein des Amériques. Élimination d'un important obstacle non tarifaire aux échanges commerciaux. Consommateurs : Réduction possible des coûts et accès à de nouveaux produits.	Industrie Canada. Département du Commerce des États-Unis–Mexique ministère des Communications et des Transports et ministère de l'Économie du Mexique.	Mise en œuvre de la phase I (acceptation des résultats des essais menés dans des laboratoires reconnus) : terminé aux États-Unis et au Canada en juin 2005. Début de la mise en œuvre au Mexique : prévu pour juin 2006. Mise en œuvre de la phase II (acceptation de l'homologation effectuée par des organes reconnus) : aux États-Unis et au Canada, après juin 2007; au Mexique, après 2008.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Normes d'homologation des aliments biologiques : Réglementation visant à introduire des normes nationales et un régime d'homologation pour les aliments biologiques afin de protéger le consommateur et de faciliter l'accès de l'industrie aux marchés étrangers. Le gouvernement fédéral sera la principale autorité compétente du régime biologique canadien de production biologique. Les organes d'homologation et d'accréditation privés et publics actuels seront intégrés. L'Union européenne exige que les pays qui exportent des aliments biologiques dans ses pays membres figurent sur une liste d'équivalence de pays tiers. Pour être placés sur cette liste, les pays tiers doivent être reconnus s'être dotés de règles de production biologique et d'un système d'inspection équivalents à ceux qui existent dans les pays de l'Union européenne. Le Canada ne peut pas répondre à ces exigences dans le contexte actuel, où l'adhésion aux normes est volontaire.	Nécessite un haut degré de coopération avec l'industrie et entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Raffermit la confiance des consommateurs dans le système de production des aliments biologiques et leur permet de faire des choix plus éclairés. Permet d'établir un régime compatible avec les pratiques et les normes en vigueur à l'étranger. Permet de maintenir les mécanismes selon lesquels des tierces parties assurent l'intégrité du système et la vérification à la ferme, au nom du gouvernement. Cette façon de procéder est compatible avec les modèles internationaux.	Consommateurs : Protection accrue contre les pratiques frauduleuses et création d'un marché plus équitable. Industrie : Acceptation accrue des produits biologiques sur le marché intérieur et accès plus facile aux marchés étrangers.	Agence canadienne d'inspection des aliments (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Commerce international Canada. L'Office des normes du gouvernement canadien élabore la norme nationale sur les aliments biologiques. Depuis qu'il a amorcé ses travaux en novembre 2004, le Groupe de travail interministériel sur les systèmes de production biologique a tenu 106 réunions un peu partout au Canada avec des producteurs d'aliments biologiques, des transformateurs, des organes d'homologation, des organes d'accréditation, des importateurs, des distributeurs, des gouvernements provinciaux et d'autres parties concernées, y compris les consommateurs.	Les consultations auprès des parties concernées sont en cours. Elles se poursuivront lorsque la norme nationale sur les produits biologiques sera finalisée et que le règlement proposé sera publié. Publication dans la partie I de la *Gazette du Canada* : prévue pour mars 2006.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Pratiques commerciales équitables et conformes à l'éthique—Fruits et légumes : Examen du *Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage* et du *Règlement sur les fruits et les légumes frais*, en consultation avec les intervenants canadiens et nos partenaires internationaux. Renforcer le régime actuel de réglementation ainsi que les services d'inspection qui régissent les normes de classement des produits, les pratiques commerciales, le règlement des différends et la prévention de la fraude dans le commerce des produits agricoles périssables (fruits et légumes). Répond aux préoccupations au sein de l'industrie canadienne des fruits et légumes selon lesquelles des pratiques commerciales contraires à la morale minent la confiance dans leur industrie, les normes de classement des fruits et légumes frais au Canada ne reflètent pas les pratiques de commercialisation en vigueur et les services d'inspection à destination de l'ACIA ne sont pas dispensés en temps opportun. Projet pilote d'examen réglementaire s'inscrivant dans l'Initiative de réglementation intelligente.	Renforcera la coopération entre les signataires de l'ALENA en favorisant l'harmonisation des normes de classement et des pratiques commerciales en Amérique du Nord. Resserrera les liens de coopération entre les ministères et organismes fédéraux. Améliorera les normes de service pour l'inspection des produits. Permettra de gérer la réglementation et les modifications réglementaires de façon plus efficace. Accroîtra le leadership des parties concernées, les amènera à participer au processus de gestion réglementaire, accroîtra la transparence du régime de réglementation et en améliorera le cadre de responsabilisation.	Producteurs et expéditeurs de fruits et de légumes : Réduction des pertes et accroissement du rendement par suite d'une amélioration du cadre commercial. Grossistes et détaillants : Approvisionnement prévisible et fiable de fruits et de légumes de haute qualité qui sont sans danger pour la santé et accès à un meilleur service d'inspection à destination. Consommateurs : Approvisionnement fiable et abordable de fruits et de légumes de haute qualité qui ne présentent aucun danger pour la santé.	Agence canadienne d'inspection des aliments (responsable), Agriculture et Agroalimentaire Canada Industrie et associations de producteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique, Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes, département américain de l'Agriculture.	Examen initial des pratiques commerciales et choix des solutions possibles aux problèmes : mars 2006. Mise en place du service amélioré d'inspection à destination de l'ACIA : 2005–2007 (objectif visé). Harmonisation des normes canado-américaines pour le classement des fruits et des légumes : 2005–2010 (objectif visé). Examen du cadre de réglementation, détermination préliminaire des améliorations à apporter et consultations : mars 2007 (objectif visé).

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Réglementation sur les engrais et les suppléments : Améliorer la définition, l'évaluation, l'atténuation et la gestion des risques par rapport à l'efficacité, à l'innocuité et à l'étiquetage des engrais et des suppléments. Proposer des modifications au processus d'homologation des produits. Projet pilote d'examen réglementaire s'inscrivant dans l'Initiative de réglementation intelligente.	Réduction du fardeau de la conformité réglementaire et accroissement de la rapidité et de l'efficacité du processus réglementaire par suite de la conception de programmes efficaces, de l'examen systématique de la réglementation, de l'élaboration et de la mise à jour des normes de prestation des services et de la diversification des modes de prestation. Meilleure coopération entre les organes de réglementation à l'échelle fédérale-provinciale et à l'échelle internationale. Coordination accrue entre ministères et organismes fédéraux, transparence accrue et mobilisation des parties concernées face au processus réglementaire, par suite de l'établissement d'un cadre de consultation permanent.	Grand public : Assurance accrue en ce qui concerne l'innocuité, et l'efficacité et l'étiquetage adéquat des engrais et des suppléments. Industrie des engrais et des suppléments : Prévisibilité et efficacité accrues du régime de réglementation. Producteurs agricoles : Meilleur accès à des engrais et à des suppléments fiables et sans danger.	ACIA (responsable), Santé Canada. Associations industrielles, groupes de consommateurs, gouvernements provinciaux et administrations municipales.	Première phase d'élaboration d'un cadre de consultation permanent renforcé : mars 2006. Consultations préliminaires sur les modifications réglementaires proposées pour accroître la durée de validité de l'homologation : mars 2006. Première phase de restructuration du programme : juillet 2006. Examen initial de solutions de rechange pour la mise en œuvre du Programme canadien de contrôle de la qualité des engrais : novembre 2006. Consultations et élaboration des normes de service proposées pour l'homologation d'un nouveau produit : mars 2007.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Innovation, productivité, contexte d'affaires

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Règlements sur les semences : Créer un régime d'enregistrement des variétés qui réponde mieux aux besoins d'un secteur agroalimentaire en évolution. Initiative conçue pour renforcer le cadre de réglementation et pour faciliter la modernisation des règlements, des programmes et des processus consultatifs connexes, en particulier ceux qui ont trait à la production, l'importation et la vente de semences. Projet pilote d'examen réglementaire s'inscrivant dans l'Initiative de réglementation intelligente.	Coopération accrue des organes de réglementation à l'échelle fédérale-provinciale et à l'échelle internationale et meilleure coordination entre les ministères et organismes de réglementation grâce à une cadre de discussion renforcé. Participation accrue des parties concernées et des citoyens au processus de réglementation grâce à un forum de consultation. Réduction du fardeau de la conformité réglementaire dans certains secteurs par la simplification et l'assouplissement du système d'enregistrement des variétés. Accroissement de l'efficacité et de la rapidité du processus de réglementation grâce à un processus de consultation fondé sur le consensus et à la modernisation des règlements sur les semences.	Public : Plus grande transparence du régime de réglementation et confiance accrue de la part du public. Industrie des semences : Prévisibilité, souplesse et efficacité accrues du régime de réglementation et accroissement du taux d'innovation et de commercialisation de produits. Producteurs agricoles : Participation accrue au régime de réglementation des semences et meilleur accès aux semences d'une gamme variée de cultures.	ACIA (responsable), ACC, Commission canadienne des grains. Associations industrielles, groupes de producteurs agricoles, société civile.	Achèvement de la première phase d'élaboration d'un cadre de consultation permanent renforcé : mars 2006 (objectif visé). Fin des consultations préliminaires sur les modifications proposées au régime d'enregistrement des variétés : mars 2006 (objectif visé). Introduction et implantation des changements au régime d'enregistrement des variétés : mars 2007 (objectif visé). Examen et détermination des autres améliorations à apporter en priorité au régime de réglementation des semences : en cours.

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations **(projet de loi)** Cette loi permettra au gouvernement fédéral d'adopter, à la demande d'une Première nation, des règlements qui comblent les lacunes en matière de réglementation des projets proposés dans les réserves. Ces règlements, fondés sur les règlements provinciaux en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité qui s'appliquent au cas par cas à des projets semblables menés hors réserve, viseraient certaines activités et terres des réserves. Ces règlements permettraient d'accroître la certitude afin de renforcer le développement économique dans les réserves.	Comble certaines lacunes en matière de réglementation. Dans de nombreux cas, les lois fédérales actuelles ne répondent pas aux besoins de ce type de projets. En revanche, de nombreux règlements provinciaux s'appliquent à des projets semblables hors réserve, mais, pour des raisons constitutionnelles, ne s'appliquent pas aux réserves. Misera sur l'infrastructure provinciale en place aux fins de l'inspection et du contrôle d'application par suite d'ententes avec les provinces et les Premières nations. Les règlements seront élaborés à la demande des différentes Premières nations et s'appliqueront à un projet et à des terres de réserves en particulier.	Les Premières nations : L'initiative constitue la pierre angulaire de l'engagement du Canada à donner aux Premières nations les outils nécessaires pour leur développement économique. De plus, elle vient réduire l'écart avec les autres Canadiens en ce qui a trait aux facteurs socioéconomiques, comme la santé et le revenu. L'industrie : L'initiative offre une plus grande certitude aux investisseurs et aux partenaires à l'égard du développement économique dans les réserves grâce à un cadre réglementaire familier. Les provinces : Dans une même province, l'initiative assure l'égalité des chances des projets semblables. Les Canadiens : L'initiative favorise le développement économique dans les réserves et crée des possibilités hors réserve tout en assurant la santé et la sécurité de l'environnement et de la population.	Ministère responsable : Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) • Environnement Canada • Participation des Premières nations de l'Alberta, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan • L'Alberta et l'Ontario	Présentation du projet de loi : automne 2005.

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Règlement sur les activités assujetties à une évaluation, les exceptions et les projets du comité de direction : Élaboré conformément à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon*, ce règlement déterminera les types de projets qui seront assujettis à l'évaluation environnementale (EE) au Yukon, ou en seront exemptés. Créé aux termes des ententes sur les revendications territoriales au Yukon. Nécessite la mise sur pied d'un groupe de travail multilatéral à des fins de consultation et de négociation.	Élaboré d'un commun accord dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, l'administration territoriale et les Premières nations du Yukon. Intègre le principe « une seule évaluation par projet » qui vient réduire le chevauchement et l'incertitude. Rassemble les autorités compétentes fédérales et territoriales en matière d'EE.	Les industries et la population du Yukon : Régime d'évaluation environnementale et socioéconomique efficace qui respecte les obligations fédérales en vertu des ententes sur les revendications territoriales. L'initiative précise quels sont les projets de développement qui feront l'objet ou non d'une EE, accroît la certitude et la cohérence et assure une utilisation optimale des ressources financières.	AINC (responsable), en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, comme Pêches et Océans Canada, Transports Canada et Environnement Canada. Parmi les autres participants, mentionnons l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), l'administration territoriale et le Conseil des Premières nations du Yukon.	Approbation finale et publication dans la *Gazette du Canada*, partie II : *décembre 2005 (date cible)*.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION INTELLIGENTE

Thème : Prospérité pour les Autochtones et pour le Nord

Initiative	Pourquoi c'est intelligent	Qui en profite et comment?	Participants	État de mise en œuvre
Projet de *Loi sur la gestion des ressources du Nunavut* : Fixe le cadre d'évaluation environnementale (EE) et d'aménagement des terres au Nunavut. Il s'agit de la dernière obligation législative prévue aux termes des ententes sur les revendications territoriales du Nunavut.	La loi accroîtra la certitude, la clarté et la cohérence en matière d'EE et d'aménagement des terres au Nunavut. Elle définira les champs d'application du processus fédéral ou territorial d'évaluation environnementale. Par rapport à l'actuel processus de revendications territoriales, elle permet l'inclusion de plus de détails sur le fonctionnement du régime, notamment sur les responsabilités, les délais, l'inclusion et l'exclusion de certains projets, etc. Sera élaborée par un groupe de travail législatif multilatéral, auquel participeront le gouvernement du Canada, le Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut.	L'industrie et la population du Nunavut : Elle favorisera les possibilités de développement et fournira un régime de ressources plus clair, plus cohérent et plus prévisible, tout en protégeant l'environnement.	AINC, ACEE. De concert avec le Nunavut et NTI, on consultera les grandes organisations industrielles et d'autres intervenants majeurs.	Le projet de loi devrait pouvoir être déposé en décembre 2006. Des consultations se tiendront durant toute la durée du processus d'élaboration du projet de loi.

7. Initiatives achevées

Initiatives annoncées dans le rapport de mars 2005 qui en sont à l'étape de la mise en œuvre :

1. **Étiquetage des ingrédients contenus dans les cosmétiques :** Le Règlement entrera en vigueur en novembre 2006, à l'issue d'une période de mise en œuvre de deux ans destinée à permettre à l'industrie d'écouler les stocks existants et de préparer de nouvelles étiquettes pour les produits. Ainsi, les consommateurs et les professionnels de la santé connaîtront tous les ingrédients qui entrent dans la préparation des cosmétiques et pourront réagir plus efficacement aux effets indésirables.

2. **Protocoles d'entente relatifs aux évaluations environnementales de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du large de la côte Est :** Les protocoles ont été signés, ce qui facilitera la mise en œuvre d'un processus simplifié pour le prochain grand projet de mise en valeur des ressources au large des côtes de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve-et-Labrador. Ainsi, les chevauchements et les retards seront éliminés, ce qui créera un climat d'investissement concurrentiel dans ce secteur.

3. **Modification du *Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral (2001)* :** Le Règlement est entré en vigueur en mars 2005 pour permettre aux sociétés fédérales régies par la US Securities and Exchange Commission d'établir et de faire vérifier leurs états financiers à l'aide des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. Le nouveau règlement réduit les risques de chevauchement et évite aux entreprises de régime fédéral qui doivent se plier aux règlements américains sur les valeurs mobilières d'avoir à préparer et à faire vérifier deux séries d'états financiers.